



**Investir davantage
sur le Capital Humain**



RAPPORT D'ÉVALUATION CITOYENNE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SENEGAL EMERGENT

Novembre 2017



Sommaire



04	AVANT-PROPOS	65	2. AXE 2 - CAPITAL HUMAIN, PROTECTION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : ACCÉLÉRER ET SAISIR L'OPPORTUNITÉ DE LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE
05	PRESENTATION	66	2.1. L'ENJEU DE LA CAPTURE DU DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE DANS LE PSE
06	INTRODUCTION	68	2.2. POPULATION : LA JEUNESSE, UNE OPPORTUNITÉ DE DÉVELOPPEMENT
07	MOT DU DG DE LA PLANIFICATION ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES	70	2.3. ÉDUCATION NATIONALE : PLUS DE 1 500 000 (47%) D'ENFANTS ET DE JEUNES HORS ÉCOLE / ESPACE ÉDUCATIF
08	MOT DU DG DU BOS/PSE	75	2.4. SANTÉ : UNE SANTÉ DE QUALITÉ POUR ET PAR TOUS
09	MÉTHODOLOGIE	79	2.5. PROTECTION SOCIALE : UN SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE DURABLE DANS UNE STRATÉGIE D'ÉMERGENCE
12	1. AXE 1 - LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA CROISSANCE : POUR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE GÉNÉRATRICE D'EMPLOIS	81	2.6. EMPLOI : UN ENVIRONNEMENT PEU FAVORABLE À L'EXPLOITATION DU POTENTIEL JEUNE
13	1.1. ANALYSE DU CADRE MACROÉCONOMIQUE	85	2.7. EAU ET ASSAINISSEMENT : UNE DISPONIBILITÉ D'UNE EAU DE QUALITÉ POUR TOUS
15	1.2. ÉTAT D'EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS DES CMD DANS LES RÉGIONS	87	2.8. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN CADRE DE VIE RÉNOVÉ ET SAIN
16	REGION DE LOUGA : VALORISATION DU CAPITAL RESSOURCE NATURELLE DANS LE DOMAINE AGRO-SYLVO PASTORAL	89	3. AXE 3 - GOUVERNANCE, INSTITUTIONS, PAIX ET SECURITE : VALEURS, ÉQUITÉ, RESPONSABILITÉ ET TRANSPARENCE POUR UN SÉNÉGAL VERT
18	REGION DE FATICK : RÉDUCTION DES INÉGALITÉS ET PROMOTION DES DROITS HUMAINS	90	3.1. PROMOTION DE L'ÉTAT DE DROIT, DES DROITS HUMAINS ET DE LA JUSTICE : UN DIALOGUE DE SOURDS
20	REGION DE KOLDA : ACCÈS À L'ÉNERGIE EN MILIEU RURAL, UN DÉFI POUR AMORCER L'ÉMERGENCE PAR LES CAMPAGNES	94	3.2. GOUVERNANCE ET GESTION DES FINANCES PUBLIQUES : L'EFFICACITÉ DES INSTRUMENTS DE BONNE GOUVERNANCE
22	REGION DE ZIGUINCHOR : PAIX ET SÉCURITÉ DURABLES, SOCLE DE L'ÉMERGENCE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE	97	3.3. RÉFORME DE L'ÉTAT ET RENFORCEMENT DU SERVICE PUBLIC : LE CITOYEN, CLIENT DU SERVICE PUBLIC
24	REGION DE DIOURBEL : ÉQUITÉ DE GENRE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME	100	3.4. GOUVERNANCE LOCALE, UNE RÉFORME INACHEVÉE
26	REGION DE KAFFRINE : REVALORISATION DU CAPITAL ENVIRONNEMENTAL POUR UNE AGRICULTURE DURABLE	102	3.5. PAIX ET SÉCURITÉ : GARANTIR LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE
28	REGION DE KEDOUGOU : GOUVERNANCE INCLUSIVE DES RESSOURCES MINIÈRES ET JUSTICE SOCIALE	105	3.6. GENRE ET ÉQUITÉ : UNE AUTONOMISATION RÉELLE DES FEMMES
30	REGION DE TAMBACOUNDA : SOUTENIR AUX INITIATIVES LOCALES POUR UNE ÉMERGENCE DES COMMUNAUTÉS	109	RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES
32	REGION DE SAINT-LOUIS : PROMOUVOIR UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE ET EN BONNE SANTÉ	111	ACRONYMES, SIGLES ET ABRÉVIATIONS
34	REGION DE SEDHIOU : DÉSENCLAVEMENT DES TERRITOIRES POUR UNE ÉCONOMIE ÉMERGENTE	113	RÉFÉRENCES
36	REGION MATAM : DEVOIR DE RESPONSABILITÉ ET REDDITION DES COMPTES		
38	REGION DE THIES : PARTICIPATION DES ACTEURS TERRITORIAUX DANS LA MISE EN ŒUVRE, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES		
40	REGION KAOALCK : L'AGRICULTURE FAMILIALE POUR ASSURER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE		
42	REGION DAKAR : TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS DÉCENTS ET DURABLES		
45	1.3. ANALYSE DES PERFORMANCES ET PERSPECTIVES DES SECTEURS PRODUCTIFS		
45	1.3.1. AGRICULTURE : L'EXPLOITATION AGRICOLE FAMILIALE : UN MODÈLE CRÉATEUR DE RICHESSES ET D'EMPLOIS		
48	1.3.2. ÉLEVAGE ET PRODUCTIONS ANIMALES : ASSURER LA COUVERTURE DE LA DEMANDE NATIONALE		
49	1.3.3. PÊCHE ET AQUACULTURE : L'OPTION DU DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE		
53	1.3.4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE : FACILITER L'ACCÈS DES PME AU FINANCEMENT ET LA PARTICIPATION DES NATIONAUX AU PSE		
56	1.3.5. INDUSTRIE ET MINES : POUR UNE GESTION SAINTE DES RESSOURCES NATURELLES		
59	1.3.6. COMMERCE : LA FORTE PRÉPONDÉRANCE DU SECTEUR INFORMEL		
61	1.3.7. TOURISME : UNE ACTIVITÉ TOURISTIQUE SOLIDAIRE ET DURABLE, À FORT POTENTIEL DE VALEUR AJOUTÉE		
63	1.3.8. CULTURE : FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE ET D'ÉDIFICATION DE LA CONSCIENCE NATIONALE		

Avant-propos



Pr Babacar GUEYE
Président de PF_AnE

La participation politique du citoyen ne se résume pas au fait de glisser un bulletin dans l'urne. Peut-être est-il illusoire de penser que l'on arrivera un jour à cette société de citoyens (et non de simples habitants) qui se sentent concernés et se mobilisent par vertu pour les affaires collectives et qui, au fond, se considèrent comme des « **Actionnaires de la Res Publica** ».

Nous sommes dans un contexte où la gestion du bien public et de la conduite de la destinée de la nation ne sont plus le monopole des seuls politiques. Nous vivons une nouvelle ère marquée par une confluence de plus en plus accusée entre la société civile et le politique. Les organisations de la société civile sont des parties prenantes incontournables dans le processus de démocratisation et de construction de l'État de droit. Il importe surtout qu'elles soient conscientes de leur rôle et de leur responsabilité dans le contexte actuel : **une crise mondiale où l'État et les privés seuls ne peuvent résoudre les questions citoyennes**. Être conscient de cette force et de cette nouvelle dynamique devrait les amener à s'engager davantage dans leurs rôles de contrôle citoyen.

Ainsi, l'effectivité du contrôle citoyen reste et demeure l'outil principal d'action de la société civile. Le contrôle citoyen ne doit pas être considéré comme un contrepouvoir ou un pouvoir alternatif mais comme la manière par laquelle les populations, à travers leurs formes organisationnelles et collectives, exercent une citoyenneté active. Le contrôle citoyen est l'instrument efficace pour un dispositif d'alerte et de veille sur les velléités de défiances de tout pouvoir public.

Dans une démocratie en construction, tout acquis peut être remis en cause, ce qui justifie une veille constante des forces sociales et citoyennes pour éviter les régressions. Les acquis peuvent être consolidés par la veille permanente et la mise sur pied d'organes, d'associations et d'organisations **dont le seul but est de suivre, d'analyser et de commenter les choix, décisions et actions au sein de l'espace public, quels que soient les auteurs de ces choix (pouvoir, opposition, religieux, syndicats, etc.)**. Les organisations de la société civile doivent aussi, réussir à assurer et faciliter le dialogue politique entre les différents acteurs en cas de conflits ou de divergences dans le jeu démocratique et surtout accompagner les populations dans l'exercice effectif de leur citoyenneté. La société civile n'a pas, en effet, à se substituer au choix du citoyen.

La gouvernance participative s'affirme de plus en plus comme un maillon important de la bonne gouvernance. Nous pouvons également dire qu'elle répond en partie à la question centrale posée à l'occasion de la dernière Université des Acteurs non Etatiques : **Participation des AnE aux politiques publiques : faire-valoir ou nouveau paradigme ?** En effet, nous pouvons affirmer, que nous entrons véritablement dans un nouveau paradigme, avec l'érection de la participation citoyenne au rang de principe au même titre que la libre administration des Collectivités territoriales dans le Code des Collectivités locales, réaffirmé par le dernier référendum du 20 mars 2016 avec la reconnaissance de nouveaux droits aux citoyens : droits à un environnement sain, sur leurs ressources naturelles et leur patrimoine foncier.

Ce cadre devrait également nous amener à définir des stratégies communes et appropriées à travers un décloisonnement des réflexions et interventions pour favoriser **un dialogue citoyen permanent et constructif** pour des politiques publiques plus participatives.

Présentation



Maïmouna Isabelle DIENG
Secrétaire Exécutive Nationale
PF_AnE

La Plate-forme des Acteurs non étatiques du Sénégal

a été créée en juillet 2004 pour accompagner et renforcer la participation des acteurs non étatiques dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques. Elle regroupe les acteurs majeurs des trois sous-familles composant les AnE, à savoir les principales organisations du Secteur privé, Syndicats et Société Civile, dont 35 organisations faitières ou réseaux et près de 500 organi-

sations simples (ONG, associations, coopératives). L'ancrage local de la Plate-forme à travers ses 14 antennes régionales qui constituent des cadres unitaires de concertation rassemblant la majorité des AnE locaux, permet d'assurer la diffusion de l'information au niveau le plus décentralisé.

Notre vision est ainsi de : « **Devenir un cadre de référence, fédérateur des énergies des acteurs non étatiques, pour une meilleure participation citoyenne aux politiques publiques et à la promotion de la bonne gouvernance** ».

Un processus important de réflexion sur le partenariat, le réseautage et la synergie entre acteurs a permis une transformation positive des rapports entre acteurs non étatiques du Sénégal, un meilleur impact de leurs actions sur le terrain, un renforcement de leur visibilité et de leur crédibilité auprès des populations comme des partenaires. C'est dans cette optique qu' a été organisée en mai 2013, la 2ème Université des acteurs non étatiques sur le thème «Participation des acteurs non étatiques aux politiques publiques: faire valoir ou nouveau paradigme?» et qui avait rassemblé pendant 4 jours plus de 700 acteurs autour de 30 panels de réflexion sur les politiques publiques et d'une exposition des réalisations des AnE comme contribution à la mise en œuvre des politiques publiques au Sénégal.

En septembre 2013, pour le compte de la Commission Nationale de Réforme des Institutions (CNRI), présidée par le Pr Amadou Makhtar Mbow, la PFAnE a conduit le processus des consultations citoyennes à travers 45 panels simultanés, de 100 citoyens chacun, dans les 45

départements du Sénégal, sur la base d'un échantillonnage représentatif des différentes couches de la population sénégalaise.

La Plate-forme a participé également à la définition et à la mise en œuvre du Programme de Gouvernance pour l'atteinte des OMD (2012-2016) du PNUD, piloté par le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance, élaborée également avec la participation de la Plateforme.

Grâce à l'appui du Programme Gouvernance et Paix de l'USAID la PFAnE a piloté la mise en place de l'Observatoire des AnE pour la lutte contre la Corruption. Ainsi, l'Observatoire a été mis en place le 24 aout 2012, sous l'égide de la Plate-forme. C'est dans ce cadre que la PFAnE a également réalisé durant l'année 2014, une Campagne nationale de plaidoyer et de sensibilisation sur les coûts de la corruption.

Avec l'appui de OSWA, la PFAnE a mis en œuvre en 2015, un projet de «renforcement des mécanismes de contrôle citoyen de la gestion des ressources économiques locales», qui s'est déroulé dans les régions de Matam, Tambacounda et Dakar.

Dans le cadre du partenariat avec la Commission nationale de Gouvernance pour le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) et le Ministère de l'Intégration Africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance, la PFAnE a organisé des consultations citoyennes sur l'état de la gouvernance dans les 14 régions du Sénégal en septembre 2015, pour l'élaboration du Rapport du Sénégal pour le MAEP. A cette occasion, ses représentants régionaux ont été désignés comme Points Focaux du MAEP.

La Plateforme, pour remplir sa mission, poursuit le renforcement et l'élargissement de ses partenariats avec l'Etat comme avec les Partenaires au Développement, tels que l'illustrent les partenariats noués en 2016 et 2017 avec le Conseil économique, social et environnemental, l'OFNAC, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, le Ministère chargé du suivi du PSE/BOS, le PNUD, l'UNFPA, OSWA et l'ONG 3D, autant de partenariats qui nous ont permis au cours des années de devenir **un interlocuteur crédible avec une base sociale large dans l'étendue du pays**, à même de réaliser l'ensemble des travaux d'évaluation citoyenne du Plan Sénégal Emergent, qui sont restitués dans le présent rapport pour les besoins de la 3ième Université des acteurs non étatiques.

Introduction



Malick DIOP

Coordonnateur de PF_AnE

Le Sénégal a décidé d'adopter et de mettre en œuvre, depuis 2013, un nouveau modèle de développement pour accélérer sa marche vers l'émergence. Cette stratégie, dénommée Plan Sénégal Émergent (PSE), constitue le référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme, à l'horizon 2035.

La réalisation de cette ambition repose sur la mise en œuvre d'un important programme d'investissements dans les secteurs porteurs, à même d'impulser une dynamique de croissance forte et soutenue, en s'appuyant sur trois axes :

- 1) une transformation structurelle de l'économie ;
- 2) une amélioration significative des conditions de vie des populations et une lutte plus soutenue contre les inégalités sociales ;
- 3) le renforcement de la sécurité, de la stabilité et de la gouvernance, de la protection des droits et libertés et de la consolidation de l'État de droit.

La participation citoyenne qui constitue la pierre angulaire de la Plateforme des acteurs non étatiques, est aussi un mécanisme donné aux différentes parties prenantes et catégories d'acteurs, pour réfléchir et prendre position sur les politiques publiques tels que les engagements des Conseils des Ministres délocalisés, les projets phares et les réformes du PSE, la gouvernance institutionnelle, économique, sociale et locale, le Dividende Démographique, etc., afin de dégager des recommandations permettant d'améliorer **la pertinence, l'efficacité et l'efficience** de la mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent.

Ainsi, l'Université des Acteurs non Etatiques (UANe) est un cadre de dialogue, de réflexion, de partage, d'échanges et de mutualisation des pratiques entre les différentes parties prenantes (l'État, les collectivités territoriales, la société civile, les syndicats, le secteur privé et les partenaires au développement). Elle offre l'opportunité de contribuer à renforcer la qualité de la participation des acteurs non étatiques aux politiques publiques et, ce faisant, de consolider la démocratie, l'État de Droit et la bonne gouvernance dans notre société et nos institutions.

En effet, après deux éditions tenues en 2009 et 2013, la 3^{ème} Université des Acteurs non Etatiques porte sur le thème « **Le Plan Sénégal Émergent avec et par les citoyens** ». L'UANe a mobilisé des dizaines d'experts et praticiens locaux, de toutes les régions et dans tous les domaines pour un autre regard sur le Plan Sénégal Émergent. Ce sont des milliers de responsables d'organisations qui se sont retrouvés à travers des consultations populaires et des fora régionaux et qui, à l'occasion de cette Université pourront échanger leurs pratiques et expériences.

La **stratégie globale d'animation** s'est articulée autour de « pools de capitalisation », de consultations et de fora citoyens organisés dans les 14 régions qui ont permis de faire le monitoring social (évaluation participative) de la mise en œuvre de la Phase 1 du PSE dans chaque région afin de recueillir les contributions sur les politiques publiques et les stratégies locales dans les différents axes stratégiques de développement issus des engagements des conseils des ministres délocalisés et du Plan d'Action Prioritaire du PSE.

Dans une perspective de réflexion à partir de l'expérience, la démarche scientifique et la méthodologie sont importantes pour favoriser la réflexion et l'apprentissage tout en gardant les pieds fermement ancrés dans les réalités sociales, économiques, juridiques, culturelles, environnementales, politiques, etc. S'évertuant à assurer une articulation la plus cohérente possible entre **les réflexions théoriques et les expériences concrètes**, la Plateforme a choisi de faire reposer le processus sur une **capitalisation des pratiques**.

Ce mécanisme a permis d'élaborer ce Rapport d'Evaluation Citoyenne de la mise en œuvre du PSE qui fait ressortir d'une part, une perception citoyenne à partir de constats partagés et des apprentissages issus du terrain et, d'autre part de formuler des recommandations pour accompagner le processus de réformes nécessaires dans des secteurs clés du développement en vue de jeter des pistes pour l'élaboration de la seconde génération 2019-2021.

Ce **Rapport d'Evaluation Citoyenne** a permis également de faire ressortir l'orientation stratégique majeure pour les prochaines étapes à savoir : **Investir DAVANTAGE dans le capital humain**, comme une condition sine qua non à l'atteinte de l'ensemble des objectifs du PSE et de véritablement faire du Sénégal, un pays émergent.

Ensemble, pour une participation citoyenne de qualité aux politiques publiques !

Les AnE, des partenaires stratégiques pour la mise en œuvre du PSE



Pierre NDIAYE
DG de la Planification et
des Politiques Economiques

Le Plan Sénégal Emergent, reste actuellement, le référentiel unique des politiques publiques de développement de notre pays. Il relève d'une approche intégrative et participative de réformes et de projets structurants. A travers ses différentes phases, son plan d'actions prioritaires, ses réformes et projets phares, il ambitionne de nous amener à l'émergence à l'horizon 2035.

Dans cette perspective, son Excellence Monsieur le Président Macky Sall n'a pas choisi d'opposer l'efficacité économique et la vertu de la Bonne Gouvernance. Il l'a plutôt érigé, en Axe 3 du PSE, parce que convaincu qu'un profil de gouvernance inapproprié est une entrave majeure à notre développement.

Le ministère de l'Economie, des Finances et du Plan se réjouit profondément de cette initiative citoyenne qui entre en droite ligne du suivi des politiques publiques, notamment du Plan Sénégal Emergent. C'est pourquoi en ma qualité de Directeur Général de la Planification et des Politiques Economiques, je voudrais exprimer toute l'importance du rôle que jouent les Acteurs non Etatiques dans le processus de mise en œuvre du PSE.

La Plateforme des Acteurs non Etatiques exerce un contrôle citoyen au vrai sens du terme. Le PSE a besoin d'eux, pour la sensibilisation et la mobilisation de notre population qui est en droit d'être informée et consultée sur les politiques mises en œuvre et aussi leur conscientisation effective sur leur rôle actif, leur responsabilité personnelle et collective dans la réussite de cette vision.

L'émergence a besoin de l'engagement collectif des citoyens davantage actifs et mieux informés. Le soutien de nos concitoyens donne une légitimité pour mener des actions publiques responsables et décisives pour notre développement.

Le sens d'une participation à l'Université des AnE



Ibrahima WADE
DG du BOS/PSE

En s'engageant, à côté des autres partenaires, dans le processus des consultations citoyennes initié avec la Plateforme des Acteurs non étatiques (AnE), le Bureau opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent (BOS/PSE) s'inscrit dans la ligne définie par Monsieur le Président de la République, qui fait de la transparence et de la participation, des principes majeurs dans la mise en œuvre du PSE.

Cadre ne peut être plus approprié pour partager le PSE, ses ambitions, les premiers résultats qu'il a produit trois années après son lancement, mais aussi ses retombées en termes d'amélioration des conditions de vie et d'existence des Sénégalais.

Les échanges francs et constructifs, que nous avons eus avec les populations dans toutes les régions du pays, ont permis de mesurer leur niveau d'appropriation et leur bonne perception du PSE, mais également leurs préoccupations dont la prise en charge contribuera plus encore à la transformation qualitative de leurs conditions d'existence. J'exprime ma sincère gratitude à tous les partenaires qui ont rendu possible un tel exercice et je salue l'esprit républicain qui anime les AnE dans leur désir de jouer leur partition dans la conduite des politiques publiques.

Le PSE, c'est une rupture dans les ambitions et dans les moyens, mais c'est aussi une rupture dans les processus de suivi et d'évaluation des actions et de mesure du niveau de satisfaction des besoins des populations, qui constitue la finalité de toute politique publique.

C'est tout le sens de ce partenariat original entre les structures publiques chargées de conduire les politiques publiques (DGPPE, BOS), le Conseil économique social et environnemental (CESE), les partenaires du Système des Nations Unies (PNUD, FNUAP) et la Plateforme des AnE (qui regroupe les organisations du secteur privé, de la société civile et du monde syndical), qui a permis de mener l'exercice de revue citoyenne du Plan Sénégal Emergent.

Assurément, les résultats de cet exercice sont d'un grand intérêt pour les Pouvoirs publics, au moment où sont engagés les travaux de formulation du deuxième Plan d'Actions Prioritaires du Plan Sénégal Emergent, qui couvrira la période 2019 – 2023.

Pourvu que la conclusion majeure du rapport « Investir Davantage sur le Capital Humain », serve de bréviaire pour une croissance et une prospérité partagées, dans le contexte de l'enjeu de capture du dividende démographique.

En cela réside l'esprit du « **Sénégal Emergent** ».

Méthodologie

Il s'est agi ici, de procéder à une évaluation citoyenne ou « monitoring social » de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent qui offre aux différentes catégories d'acteurs non étatiques la possibilité d'interroger, dans un mouvement croisé, la pertinence et l'efficacité des politiques publiques. Ce mécanisme a permis d'analyser les schémas qui encadrent la politique publique, notamment le PSE, par rapport aux réalités et apprentissages issus du terrain, selon le processus suivant :

1. RENCONTRE DE LANCEMENT DU PROCESSUS

La cérémonie de lancement du processus de la 3^e Université des AnE, présidée par Mme Aminata Tall, Présidente du Conseil Economique, Social et Environnemental, s'est tenue dans la salle de délibération du CESE le vendredi 02 décembre 2016 et a regroupé les différents collèges d'acteurs partenaires dans la mise en œuvre, en l'occurrence le CESE, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, le Ministère Chargé du Suivi du PSE, l'UNFPA, la société civile, les Syndicats et les organisations patronales.

2. DISPOSITIF DES CONSULTATIONS CITOYENNES

Les Pools de capitalisation. Il a été mis en place dans chaque région un comité scientifique dénommé « pool de capitalisation » qui a eu pour mandat d'appuyer l'élaboration du rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PSE dans la région, ainsi que l'organisation et l'animation scientifique des fora citoyens. A cet effet, chaque pool a associé les structures des AnE de la région, les conseillers économiques, sociaux et environnementaux de la région, l'ARD, les Services techniques et autres personnes ressources; avec des Points focaux départementaux. Une personne ressource avec une solide expérience et une bonne connaissance des questions de développement local et du PSE a été désignée dans chaque région pour faciliter le processus.

Les Consultations citoyennes sur le PSE. Elles ont permis de mesurer les effets et l'ampleur de la perception citoyenne sur le PSE, de confirmer ou d'infirmer les hypothèses et de donner de nouvelles pistes pour renforcer la pertinence et la portée de la politique publique. L'objectif étant de connaître les points de vue des citoyens sur le PSE et les réformes à envisager. Ils ont été établis de telle sorte que les réponses correspondent de facto à des orientations en matière de réformes politiques, économiques et sociales. Ils devaient permettre d'établir clairement la « demande citoyenne » en termes d'amélioration de la seconde génération du PSE.

Fora citoyens régionaux. Ils ont été ouverts à tous les citoyens (plus de 1800 organisations y ont participé), et ont permis de larges débats sur les questions de la politique publique en s'appuyant sur les éléments du diagnostic établi par le «Pool de capitalisation». L'objectif recherché était de vérifier la conformité du diagnostic posé avec le point de vue des populations.





Un dispositif organisationnel. En amont, un travail préparatoire important a été mené pour accompagner le processus de formulation et d'organisation du processus. Dans cette perspective, il a été nécessaire de coordonner les actions des différentes parties prenantes par la mise en place d'un dispositif organisationnel, technique et méthodologique autour : d'un comité de pilotage, d'une unité de coordination et d'un comité scientifique avec l'accompagnement d'un cabinet de communication.

3. ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DU PROCESSUS

Pour faciliter le dialogue à la base, la Plateforme s'est appuyée sur ses 14 antennes régionales et 45 points focaux départementaux qui ont :

1. Collecté les données relatives aux engagements, projets et programmes de la mise en œuvre du PSE dans la région, ainsi que celles relatives au niveau d'exécution des mesures du conseil des ministres délocalisé et éventuellement du PUDC à l'échelle de la région ;
2. Elaboré les TDR du Forum ;
3. Organisé des rencontres et des contacts avec les autorités locales (Gouverneur, Président du Conseil départemental, Maires et Chefs de services...);
4. Recherché des contributions et/ou des subventions pour l'organisation du forum auprès des autorités locales et responsables d'ONG, de projets et programmes, une fois les termes de référence finalisés et adoptés par le comité scientifique ;
5. Identifié et documenté les projets porteurs qui concourent à la réalisation du PSE ;
6. Facilité l'animation scientifique du forum ;
7. Elaboré le document de contribution de la région.

4. TENUE DES FORA CITOYENS

Le processus se nourrit des vécus et expériences de terrain des acteurs. Ainsi, il a été retenu d'entrer par région pour, **informer, capitaliser et mobiliser** les acteurs sur les réalisations des projets phares, en identifiant un certain nombre d'expériences, de bonnes pratiques et de leçons concernant la contribution des acteurs non étatiques pour une appropriation et une réussite du PSE. Les fora régionaux citoyens ont été structurés autour des cinq (5) points suivants :

- une présentation du PSE pour mieux partager les informations, (la vision, les objectifs, les données, les axes stratégiques, les plans d'actions, le financement, les opportunités...) et les réalisations dans chaque région, afin de faire l'état des lieux du niveau d'exécution dans les secteurs et projets phares ;
- une présentation sur le Dividende Démographique au Sénégal (résultats des études, concept, liens entre le dividende démographique et le PSE) ;
- une présentation des productions/avis du CESE et du dispositif de la pétition citoyenne ;

- une identification et une formulation des nœuds problématiques avec les porteurs d'expériences afin de tirer les éléments d'analyse à partir de diverses initiatives développées par les acteurs non étatiques ;
- une documentation des contributions pour chaque région afin d'améliorer les stratégies de mise en œuvre du PSE pour mieux capturer le dividende démographique.

5. CONTENU DES TRAVAUX DES FORA REGIONAUX CITOYENS

La stratégie globale d'animation a été articulée autour de séances plénières, de travaux en ateliers visant respectivement à étayer les démonstrations, les discussions, les échanges d'expériences et les bonnes pratiques. Les principaux types d'activités sont les suivantes :

- **Des éclairages théoriques (sous forme d'exposés / communications)** : pour permettre aux acteurs d'élargir leur champ de compréhension et de maîtrise des enjeux / réalisations du PSE, des éclairages ont été apportés par le BOS/PSE, l'UCSPE et le CESE.
- **Des leçons du terrain (bonnes pratiques, écueils, etc.)** : Des expériences avec des témoignages ont permis de tirer des leçons du terrain visant concrètement à améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la portée du PSE.
- **Des recommandations** : Le panel revêt également un caractère particulier dans sa dimension pragmatique sur l'identification de mesures concrètes visant à améliorer l'opérationnalisation et l'appropriation du PSE tant au niveau local, régional que national.
- **Agenda commun** (en particulier plaidoyer stratégique, recherche et renforcement de capacités) : L'exercice ne doit pas se limiter à une sorte de « messe » pour les acteurs, tel un événement d'envergure ponctuel ; au contraire, les échanges doivent irriguer et enrichir l'action collective pour la réussite du PSE.

Ensemble, pour une participation citoyenne de qualité aux politiques publiques !



1. AXE 1

LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE ET DE LA CROISSANCE :

Pour une croissance économique inclusive génératrice d'emplois



1.1 ANALYSE DU CADRE MACROECONOMIQUE

• L'évolution de quelques indicateurs

Le Sénégal poursuit, avec la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE), la transformation économique et sociale pour atteindre l'émergence à l'horizon 2035. Ce Plan ambitionne d'inscrire le pays dans une dynamique de croissance forte, diversifiée, durable et inclusive, génératrice de revenus et d'emplois.

Ainsi, dans un contexte marqué par l'adoption des Objectifs du Développement Durable (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Gouvernement s'attèle au renforcement des acquis, en vue de garantir un certain nombre de prérequis, notamment le maintien des équilibres macroéconomiques, le renforcement de la compétitivité globale de l'économie, la réduction des inégalités sociales et l'amélioration de la gouvernance.

Le contexte a également été marqué par des actions d'internationalisation des engagements relatifs aux Objectifs de développement durable (ODD), à l'accord de Paris sur le climat (COP-21) et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. A cet effet, des efforts d'alignement et d'intégration de ces engagements au plan de mise en œuvre du PSE ont été faits. Il en ressort que le PSE est cohérent avec tous ces engagements pris par le Gouvernement. Le dispositif institutionnel de suivi des ODD est arrimé à celui du CASE. En outre, plus de deux tiers (2/3) des indicateurs sont déjà conformes au système national de suivi des politiques publiques. Un rapport, portant spécifiquement sur les progrès dans la mise en œuvre des ODD, sera préparé de manière complémentaire. Il s'agit du premier rapport annuel que le Sénégal publiera sur ce thème.

Au niveau national, au cours des trois dernières années, l'économie sénégalaise se maintient sur une trajectoire favorable à la dynamique de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE). Cette situation est, notamment, imputable au renforcement de la demande intérieure favorisée par le raffermissement des investissements publics dans l'énergie, l'agriculture et les infrastructures.

Ainsi, **le taux de croissance du PIB réel est estimé à 6,7% en 2016** contre 6,5% un an auparavant. Cette performance est portée principalement par le bon comportement des industries extractives, des activités de raffinage et des industries chimiques et, dans une moindre mesure, par le dynamisme des cimenteries, des BTP, de l'énergie, du transport, des télécommunications ainsi que des services financiers. Les efforts du Gouvernement à maintenir l'économie sénégalaise sur une croissance forte et durable se sont traduits par la poursuite, en 2016, de l'exécution des programmes d'investissement de l'État (PUDC, PROMOVIL, etc.), de la consolidation des acquis dans le sous-secteur agricole (PRACAS) ainsi que de la bonne orientation globale de l'activité des industries, conjuguée à la relance du secteur des services. L'embellie économique devrait se maintenir en 2017 grâce à un environnement interne plus favorable, mais également aux investissements publics structurants prévus et la mise en œuvre des réformes. A ce titre, il est attendu un taux de croissance du PIB réel projeté à 6,8% en 2017.

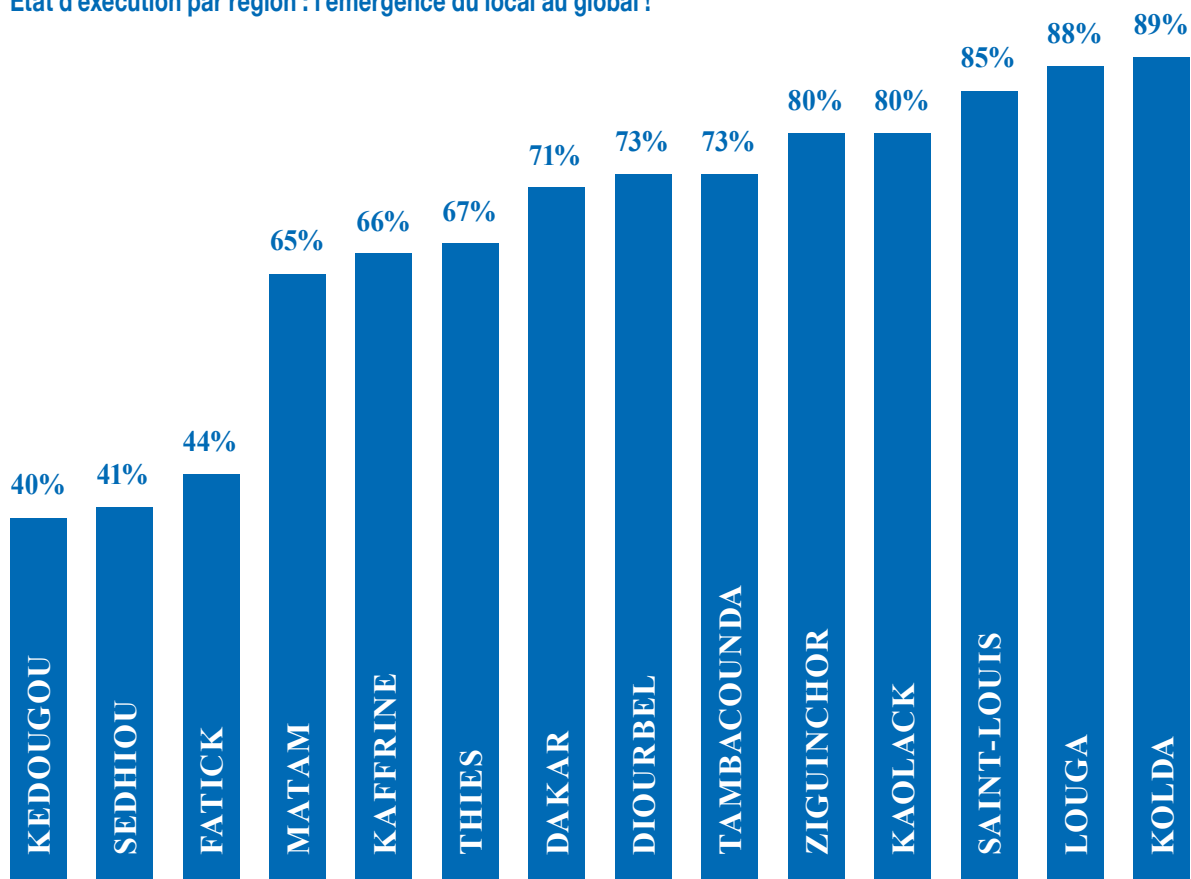


• Les limites et défis par rapport à la réalisation des objectifs du PSE

- Le Sénégal a connu une croissance économique plus faible que la plupart des pays d'Afrique subsaharienne entre 1960 et 2014.
- La croissance économique a été associée à l'absence de croissance de la productivité et à la **faiblesse de la création d'emplois** avec une **faible productivité** totale des facteurs et faible productivité de l'investissement.
- Le marché du travail au Sénégal est confronté à un **sous-emploi élevé et à une faible productivité**.
- La croissance a reposé sur le secteur tertiaire, tandis que **l'agriculture qui emploie toujours la majorité des pauvres** est restée très volatile.
- La forte contribution des services à la croissance (entre 2 et 2,5%) à forte valeur ajoutée (les services financiers et les télécommunications), ont affiché des taux de croissance élevés, mais ont **un poids limité dans le PIB** et dans l'emploi total.
- Malgré une contribution au PIB inférieure à 20%, **le secteur primaire reste le principal employeur du pays (44% de l'emploi total)**.
- **Le taux de pauvreté monétaire (avec seuils nationaux: 46,7%, extrême avec seuils nationaux: 14% et extrême avec seuil international: 38% (1.9\$ PPA) est encore très élevé au Sénégal particulièrement en milieu rural.** Les villes secondaires et les zones semi-urbaines de Dakar accueillent encore un grand nombre de pauvres.
- **Le progrès des indicateurs sociaux a connu des hauts et des bas.** Des progrès ont été observés dans certains domaines de **la santé** (notamment l'espérance de vie, la mortalité infantile et la malnutrition chronique), dans l'accès universel à **l'eau**, et dans l'extension de **l'électricité** (surtout dans les zones urbaines).

1.2. ETAT D'EXECUTION DES ENGAGEMENTS DES CONSEILS DES MINISTRES DELOCALISES DANS LES REGIONS

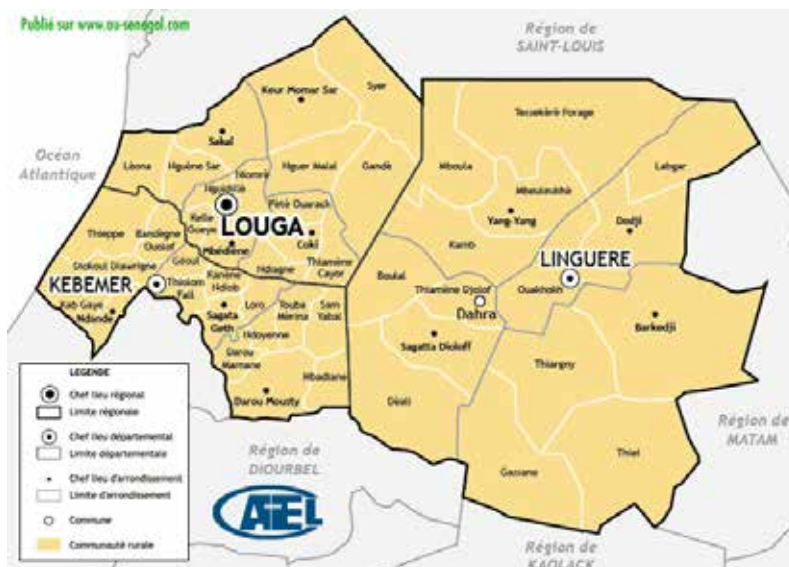
Etat d'exécution par région : l'émergence du local au global !



Juin 2017

REGION DE LOUGA : Valorisation du capital ressource naturelle dans le domaine agro-sylvo pastoral.

Les réalisations résultant de l'ensemble des interventions pour le développement économique et social de la région de Louga ont été évaluées à **143 643 501 510 F CFA** sur les **250 000 000 000 F CFA** prévus lors du Conseil Interministériel Délocalisé de Louga en 2012. Le Taux d'exécution physique des engagements du Conseil des Ministres délocalisé est de 58%, et celui financier de 41%, même s'il y a des secteurs qui ont eu des dépassements. C'est le cas de la pêche, de l'éducation, de l'hydraulique et de la protection sociale. Les taux faibles ont été enregistrés au niveau de l'agriculture, de l'artisanat et l'industrie, de l'assainissement, de la prévention des risques et catastrophes.



SECTEURS	N° Programmes	taux de réalisation	taux en cours	taux de non réalisation	Montant prévu	Montant exécuté	taux d'exécution financière
agriculture	17	88%	6%	6%	114 900 440 000	7219740403	6%
élevage	13	31%	38%	31%	11 150 000 000	11 874 576 000	106%
pêche	9	56%	33%	11%	2 333 177 000	1 777 000 000	76%
foresterie	4	0%	50%	50%	1 750 000 000	720 000 000	41%
artisanat	4	50%	0%	50%	750 000 000	36 008 000	5%
transport et désenclavement	24	58%	29%	13%	90 319 045 000	44 517 040 152	49%
sport jeunesse et culture	11	64%	18%	18%	3 240 000 000	1 336 000 000	41%
éducation	8	25%	75%	0%	4 035 338 000	5 668 003 190	140%
santé	13	46%	38%	15%	545 000 000	447 629 985	82%
hydraulique	25	64%	36%	0%	13 704 000 000	26 082 275 000	190%
assainissement	3	33%	67%	0%	3 960 000 000	668150341	17%
énergie, environnement et habitat	21	90%	10%	0%	2 990 000 000	1 409 302 921	47%
protection sociale	4	0%	75%	25%	98 000 000	552 159 100	563%
prévention et gestion des risques et catastrophes	3	33%	33%	33%	225 000 000	40 000 000	18%
	159	58%	30%	12%	250 000 000 000	102 347 885 092	41%

• Les points forts à consolider

La région de Louga jouit d'un positionnement non négligeable dans l'économie nationale :

- 2^e rang dans la production maraîchère ;
- 3^e région en matière d'élevage de bovins après les régions de

Tambacounda et de Saint-Louis (y compris la région de Matam) ;

- 2^e rang derrière la région de Tambacounda pour les petits ruminants ;
- 6^e rang en matière de pêche.

• Les points faibles à améliorer

Parmi les contraintes majeures qui entravent le développement de la région, on peut citer :

- Le manque d'appropriation des dispositifs et des outils par les acteurs locaux ;
- La non-maîtrise de l'information territoriale ;
- Le taux d'accès aux services sociaux de base encore faible (en particulier pour Linguère) ;
- Le faible niveau d'éducation et de formation des acteurs du secteur privé ;
- La prédominance du secteur informel avec un rétrécissement de l'assiette fiscale, un manque à gagner pour les Collectivités Locales ;
- La non-maîtrise de l'eau, les perturbations climatiques ;
- Un environnement économique défavorable (manque/mauvaise qualité des infrastructures de base) ;
- Le caractère extensif de l'agriculture et de l'élevage qui freine le développement du secteur agricole, doublé de conditions climatiques peu favorables, de l'accès difficile aux semences, intrants, de l'accès difficile à la terre pour les jeunes et les femmes ;
- La faiblesse du financement pour les projets structurants ;
- Le taux faible d'accès aux financements pour le secteur privé ;
- La faiblesse des ressources des collectivités locales et leur déficit en ressources humaines qualifiées.

Pour lever ces contraintes, il faudra améliorer le rythme de mise en œuvre des projets et programmes, en améliorer le suivi et leur appropriation par les collectivités locales.

• Les opportunités de la région dans la réalisation du PSE

Les opportunités de la région peuvent se résumer ainsi :

- L'existence de quatre zones éco-géographiques relativement homogènes permettant la mise en œuvre d'une pluralité d'activités économiques ;
- Le rayonnement culturel de portée internationale,
- L'importance de la migration avec un apport considérable dans l'économie ;
- La présence de partenaires d'appui ;
- La synergie d'intervention des acteurs.

• Les questions d'enjeu à intégrer dans le PSE

En termes de projets structurants

Quelques projets structurants sont retenus dans la région, les études

de faisabilité sont déjà réalisées, ou en cours :

- La construction du ponton de Lompoul ;
- La mise en place d'une ferme agropastorale dans l'arrondissement de Darou Mousty ;
- La mise en place d'une usine de conditionnement, transformation et commercialisation du Niébé et de ses produits dérivés ;
- Le projet d'appui à l'amélioration des capacités de production en produits transformés à Lompoul sur mer ;
- Le Projet de valorisation, d'amélioration et d'opérationnalisation des abattoirs de Dahra.

En termes de capital humain

On peut noter :

- La construction d'un espace numérique ouvert de l'université virtuelle à Louga ;
- La construction d'un centre universitaire délocalisé à Guéoul ;
- La réalisation de deux daaras modernes à Mbacké Cadior, Darou Mousty.

En termes de gouvernance

Beaucoup de renforcement de capacités des élus locaux en passation de marchés, en gestion budgétaire et planification sensibles au genre, en maîtrise d'ouvrage locale, en processus budgétaire, en mise en place de cadres de concertation et en mesures de performance des collectivités locales.

En prévision pour 2017, les formations suivantes seront organisées : gestion de l'état civil, comptabilité matières, mobilisation de ressources, gestion foncière, technique de planification et suivi évaluation, organisation, fonctionnement, rôle et responsabilités des conseils municipaux et départementaux.

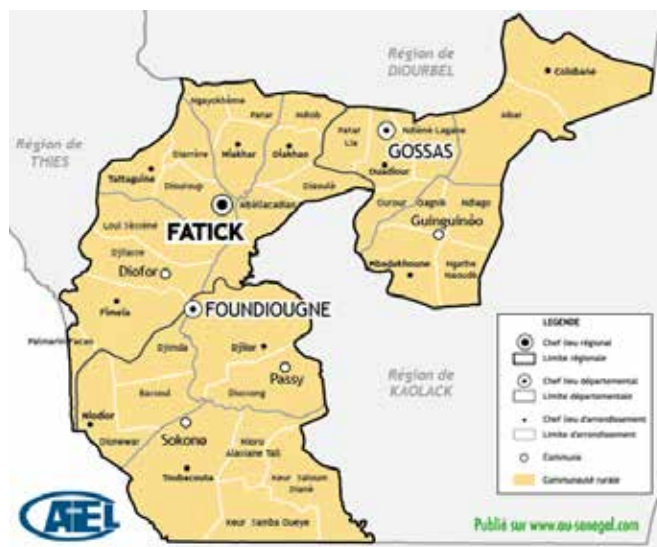
• Recommandations générales

Pour plus d'efficacité dans le travail, il sera préconisé dans la région, de :

- Renforcer le comité de suivi placé sous l'autorité du Gouverneur pour la prise en charge surtout des engagements non encore effectués ;
- Veiller à ce que les réalisations restantes puissent toucher l'ensemble des communes, surtout celles qui ne le sont pas jusqu'ici pour atténuer les plaintes de certains élus ;
- Instituer de manière trimestrielle une rencontre pour un meilleur suivi des efforts de l'Etat et de ses partenaires dans la région ;
- Exiger de tous les services techniques déconcentrés, un rapport trimestriel sur les activités menées, pour une meilleure maîtrise de l'information.

REGION DE FATICK : Réduction des inégalités et promotion des droits humains.

Lors du conseil des ministres délocalisé de juillet 2015, un ensemble de recommandations a été pris pour la région de Fatick. Aussi, plusieurs efforts ont été entrepris par les projets et programmes de la région avec un taux de réalisation, 51% en cours contre 32% non réalisés. Le tableau suivant fait la synthèse du niveau de réalisation par secteur :



SECTEUR	Nombre Projets	Pourcentage de l'exécution des recommandations		
		en cours	réalisé	non réalisé
Agriculture	3	100%	0%	0%
Elevage	4	25%	25%	50%
Pêche	6	50%	17%	33%
Environnement	8	75%	13%	0%
Santé	6	50%	0%	50%
Education	4	50%	0%	50%
Jeunesse sport	3	67%	0%	33%
Hydraulique et assainissement	7	28%	0%	71%
Hydraulique rurale	6	67%	33%	0%
Energie	5	60%	0%	40%
Infrastructures routières	6	67%	0%	33%
Infrastructures et transport	2	50%	50%	0%
Habitat cadre de vie et renouveau urbain	3	0%	0%	67%
Culture artisanat tourisme	4	25%	50%	25%
TOTAL	68	51%	13%	32%

La contribution des ONGs et Associations par axe s'élevant à 1 273 635 048 FCFA est répartie :

	2015	2016
AXE 1	241 555 321,00	97 631 485,00
Agriculture	14 973 920,00	35 307 000,00
Développement Economique Local	146 165 641,00	11 944 970,00
Elevage	20 180 000,00	80 000,00
Microfinance	47 325 500,00	30 000 000,00
Pêche		15 000 000,00
Sécurité alimentaire	12 910 260,00	5 299 515,00
AXE 2	676 242 323,00	237 489 419,00
ASSAINISSEMENT	5 400 000,00	656 880,00
Education/Formation	270 273 595,00	182 932 965,00
Environnement	10 468 000,00	
Hydraulique	8 400 000,00	
Santé et action sociale	381 700 728,00	
AXE 3	11 893 000,00	8 823 500,00
gouvernance locale		5 323 500,00
Equite et genre	11 893 000,00	3 500 000,00
Total général	929 690 644,00	343 944 404,00

• Effets socioéconomiques des projets économiques

Les projets mis en œuvre dans le domaine routier ont eu pour impact une amélioration de la mobilité urbaine et une réduction des coûts de transports, l'amélioration du cadre de vie, le renforcement de la sécurité des personnes et des biens par l'éclairage de certains tronçons et routes construites et le désenclavement de certaines zones.

Toutefois, il faut souligner que les projets économiques du domaine agricole (exemple le P2RS et DRIARS ...) sont à leur début de mise en œuvre, ce qui se traduit par la réalisation de nombreuses infrastructures dans le domaine de l'agriculture de l'élevage et de la foresterie. A terme le projet devrait contribuer à l'amélioration de la productivité dans le secteur agricole pastoral et forestier, ce qui devrait affecter les revenus des populations et contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie.

La carte d'égalité des chances est encadrée par la loi d'orientation sociale qui stipule que « *L'Etat prend en charge les frais des appareils orthopédiques et des aides techniques nécessaires aux personnes handicapées titulaires de la "carte d'égalité des chances" qui ne bénéficient pas de couverture sociale* ». Toutefois cette prise en charge n'est pas encore effective, ce qui fait que les bénéficiaires ne sentent pas bien l'utilité de la carte en question.

• Effets socioéconomiques des politiques et projets sociaux

Les politiques sociales ont eu des effets positifs sur l'amélioration des conditions de vie des populations vivant dans l'extrême pauvreté et le maintien des élèves dans le système scolaire.

Les bourses de sécurité familiale ont permis d'améliorer les conditions de vie des populations par la réduction de la situation d'extrême pauvreté des ménages et l'amélioration de leur sécurité alimentaire. En outre, elles ont contribué au maintien des enfants de ménages pauvres dans le système éducatif. Enfin, elles ont permis d'améliorer la dignité des populations bénéficiaires.

Concernant les effets socioéconomiques des programmes de l'action sociale, on peut noter entre autres :

- L'accès aux ressources économiques avec l'obtention de la bourse de sécurité familiale ;
- L'autonomisation progressive des bénéficiaires à travers par exemple l'exercice d'activités génératrices de revenus ;
- Le développement de l'estime de soi de ces personnes qui naguère étaient exclues de toutes les politiques sociales ;
- La valorisation de l'acquis expérientiel des aînés qui même après la retraite continuent à trouver une occupation sociale.

• Les points faibles à améliorer

Plusieurs entraves empêchent la bonne réussite de la mise en œuvre du PSE :

- La lenteur des entreprises dans la réalisation des travaux est une contrainte majeure dans la mise en œuvre de la politique économique ;
- Le retard dans le financement des projets par l'institution de microfinance (PAPEJF). Cette situation empêche l'accès des jeunes aux financements. Il est consécutif à la demande de mobilisation d'apports par le CMS ;
- La faible capacité des collectivités locales dans la mobilisation des ressources financières : en 2016, le taux de recouvrement des taxes et impôts locaux a connu une baisse considérable de 65% en 2014 à 49% en 2015 ;
- La lenteur dans les procédures de passations des marchés et la faible capacité financière des entreprises, à titre d'exemple : ce problème a entravé la mise en œuvre des projets P2RS.

Dans le domaine de la protection sociale

Plusieurs contraintes rendent difficiles, la mise en œuvre des politiques sociales :

- Le faible dynamisme de certains membres des comités constitue un frein de taille à la pré-identification des bénéficiaires ;
- Le retard dans la validation des listes de ciblage : ce retard se répercute sur le planning et rend difficile le choix dans les délais du nombre ciblé de bénéficiaires ;
- L'absence de pièces d'identité pour les bénéficiaires : les bénéficiaires ne disposent pas d'extrait de naissance ou de pièces d'identité, ce qui retarde les paiements et empêche la résolution de certaines réclamations ;
- L'éloignement des sites de paiement : les paiements se font à la poste qui ne dispose pas d'unités mobiles d'où la difficulté pour certains ménages à percevoir leurs bourses ;

Dans le domaine de la santé

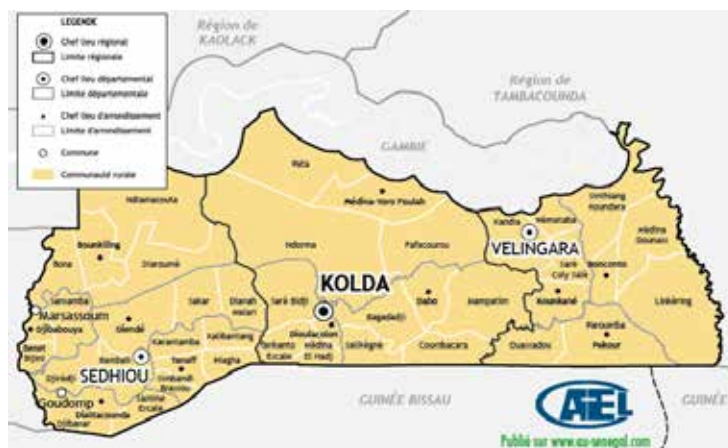
La mise en œuvre de la couverture maladie universelle reste entravée par :

- Le retard dans les remboursements : ces retards bloquent le bon fonctionnement des structures sanitaires et ont une incidence négative sur la qualité des prestations ;
- La faible adhésion des populations aux mutuelles de santé : le niveau d'adhésion des populations aux mutuelles de santé est encore faible, ce qui se traduit par une faible viabilité de ces dernières et une difficulté des populations à accéder à la gratuité des soins.

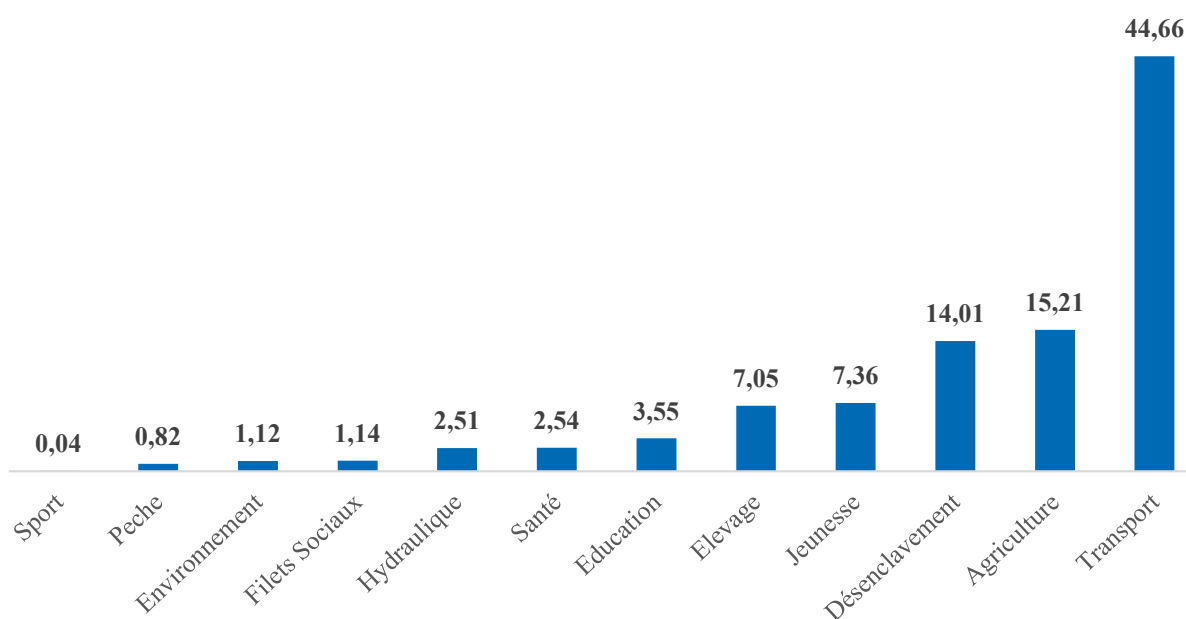
REGION DE KOLDA :

Accès à l'énergie en milieu rural, un défi pour amorcer l'émergence par les campagnes.

Les engagements étaient chiffrés à 204 000 000^{FCFA} avec 183 000 000^{FCFA} d'investissement ce qui donne un **taux d'exécution de 90% environ**. Ce taux de mise en œuvre des engagements qui peut paraître satisfaisant, contraste avec les besoins immenses de la région en infrastructures de base à construire (routes, écoles, structures sanitaires, eau, énergie) et en investissements structurants qui l'empêcheraient de faire valoir son potentiel de développement dans le concert national.



■ Répartition des investissements en pourcentage (%) par secteur



• Les points forts à consolider

- L'effort de désenclavement interne avec la réhabilitation de la RN6 qui relie Kolda à Ziguinchor et Tambacounda
- . La perspective de la réalisation de la boucle de Médina Yoro Foulah

et celle du pont de Farafegni en Gambie vont faire de Kolda une région carrefour de l'intégration sous régionale.

- La poursuite des investissements dans le secteur de l'agriculture permettra à la région de jouer un rôle phare dans la politique d'autosuffisance alimentaire avec son potentiel hydrique et de terres arables.

• Les points faibles à améliorer

- Si dans le secteur de l'éducation l'accès a connu des progrès substantiels il est à noter qu'il reste que la région bat le record d'abris provisoires et un grand vide dans l'enseignement technique et la formation professionnelle. En effet le seul lycée technique de la région est inachevé et manque d'équipements ;

- Les indicateurs de santé notamment la mortalité maternelle restent inadmissiblement élevée. L'insuffisance de personnel qualifié ainsi que bon nombre de spécialités médicales de l'hôpital régional qui reçoit des patients de toute la sous-région mérite un effort spécial de l'Etat ;
- L'accès à l'eau et à l'électricité en milieu rural reste encore un des taux les plus faibles du pays.

• Les questions d'enjeux de la région

Le désenclavement.

Kolda, région frontalière avec trois pays de la CEDEAO peut devenir un carrefour d'échange et d'intégration sous régionale pourvu que son désenclavement interne et externe soit effectif. La réhabilitation de la RN6 et la construction du pont de Farafegni vont assurément booster les échanges (déjà existants avec les marchés de Diaobé et Manda Douane) avec la sous-région. La réalisation de la boucle du Médina Yoro Foulah, département grand producteur de céréales et d'arachide

Contribution des Acteurs non étatiques (AnE) au PSE

Département	Nombre d'ONG	Secteurs d'intervention	Volume Investissements	%
MYF	08	Santé - Droits humains - Protection de l'Enfant - Agriculture - Maraichages	355 584 945	14 %
VELINGARA	15	Hydraulique - Elevage - Nutrition et Sécurité Alimentaire - Genre - Eau Hygiène	801 480 497	27 %
KOLDA	12	Micro finances - AGR - Religion - Gestion de risques - Crédit-épargne - Aménagement du Territoire - Environnement	1 493 168 446	59 %
TOTAL INVESTISSEMENTS			2 650 233 888	100 %

sortirait ces populations de leur sentiment d'isolement et libérerait leur productivité.

La gestion rationnelle des ressources forestières.

Kolda abrite les dernières réserves forestières du Sénégal qui risquent de disparaître du fait d'une exploitation abusive et frauduleuse. Pour tant des modèles d'exploitation rationnelle y ont été expérimentés. Le modèle d'aménagement du PROGEDE responsabilisant les populations riveraines qui y trouvent leurs moyens de subsistances ainsi que des ressources additionnelles pour les collectivités locales devrait rapidement être généralisé.

A noter la difficulté de collecter les informations auprès des AnE qui fait que ces chiffres ne sont pas exhaustifs et nous pensons que cet exercice va inciter davantage les OSC à rendre visibles leurs actions.

La principale remarque est la disparité des interventions avec le département de Kolda qui reçoit 59% des investissements tandis que Vélingara qui est le département le plus peuplé ne reçoit que 27% et Médina Yoro Foulah département le plus pauvre avec seulement 14%.

• Recommandations générales

La valorisation du capital humain pour tirer profit du dividende démographique. En effet la région est composée à 80% de jeunes de moins de 35ans. Cette population a besoin d'un système éducatif de qualité qui produit des citoyens capables d'entreprendre. Pour cela l'environnement scolaire a besoin d'être fortement renforcé par la résorption totale des abris provisoires, l'amélioration de la qualité des enseignements-apprentissages en respectant les quantums horaires et la formation continue des enseignants, la promotion de l'enseignement technique et de la formation professionnelle à des métiers adaptés à la demande du terroir.

Cette population pour être productive a besoin d'être en bonne santé. Pour cela l'accent devra être mis sur un environnement sain avec l'amélioration de l'accès à l'eau potable et des dispositifs d'assainissement individuels et collectifs. L'accès à des soins de qualités par une meilleure couverture sanitaire et du personnel qualifié est un droit que les populations réclament fortement.

La valorisation du capital environnemental

La région dispose d'atouts en ressources naturelles qui peuvent lui permettre de jouer un rôle de locomotive dans le domaine agro-sylvo pastoral. Avec son potentiel de terres arables, la maîtrise de l'eau ferait de la région de Kolda le grenier du Sénégal avec sa tradition de production céréalière (mil, maïs, riz), d'oléagineuse (arachide, sésame) et horticole (fruits et légumes). Des investissements structurants pour aménager les vallées autour d'ouvrages de retenus d'eau permettraient aux producteurs de ne plus dépendre des aléas climatiques.

La valorisation du capital physique

Région longtemps dite enclavée, Kolda commence à disposer d'infrastructures routières de qualité et d'une bonne couverture de réseau de télécommunication. Il s'agira d'accentuer cet effort de désenclavement par le bitumage de la boucle de Médina Yoro Foulah, une meilleure couverture téléphonique des zones frontalières et l'amélioration du transport aérien par la modernisation de l'aérodrome de Kolda.

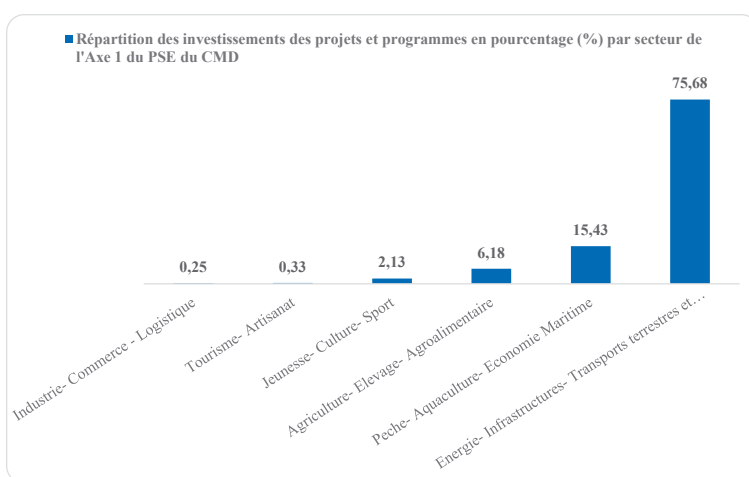
REGION DE ZIGUINCHOR :

Paix et sécurité durables, socle de l'émergence sociale et économique.

De l'analyse du niveau d'exécution des engagements de l'Etat lors du conseil des ministres délocalisé, sur la période 2012-2016, il ressort que l'essentiel des interventions ont été orientées vers le désenclavement, l'appui à la production économique et le renforcement des services sociaux de base. Ces trois axes d'intervention constituent le triptyque des priorités dégagées lors du Conseil des Ministres délocalisé qui s'est tenu à Ziguinchor. La mise en œuvre des engagements pris à cette occasion se présente comme suit :



Nombre de projets	Réalisés		En cours		Non démarrés	
	nombre	%	Nombre	%	nombre	%
26	12	46.2%	9	34.6%	5	19.2%



De 2012 à 2016 la région a bénéficié d'un investissement global d'environ 342 167 523 027 FCFA. 90% de ces investissements sont réalisés par l'Etat à travers ses projets et programmes. Les 6% proviennent du secteur privé. Les investissements réalisés par les ONGs/Associations et la coopération décentralisée sont estimés respectivement à 3% et 1%. Il est important de souligner que les investissements réalisés le sont dans le cadre de la coopération.

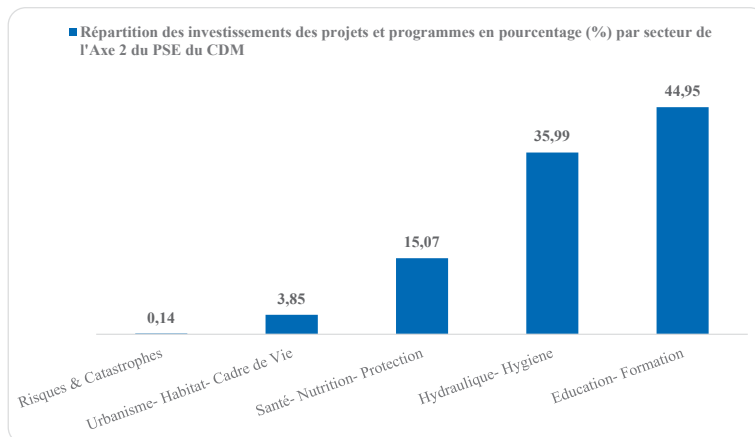
75,68% des investissements dans l'axe 1 sont orientés vers les secteurs d'appui à la production (énergie, infrastructures routières, aéroportuaires, TIC et secteur financier)

Ces investissements concernent surtout la mise en œuvre des projets d'extension de la centrale électrique de Boutoute, les projets d'entretien routier financés par le FERA et le PERA.

Des investissements conséquents sont aussi consentis dans les secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie maritime (15,43%) à travers le projet ORIO et l'acquisition de deux bateaux.

Par contre des secteurs comme le tourisme, l'agriculture, l'élevage, l'agroalimentaire et l'agroforesterie ont bénéficié de moins d'investissements en dépit des potentialités qu'offre la région. Les investissements dans l'axe 2 sont concentrés dans les services sociaux de base représentant 96,01%.

Le niveau de réalisation physique de ces investissements reste faible à l'image des travaux d'extension de l'Université Assane Seck de Ziguinchor et du projet boues de vidange de la commune de Ziguinchor etc.

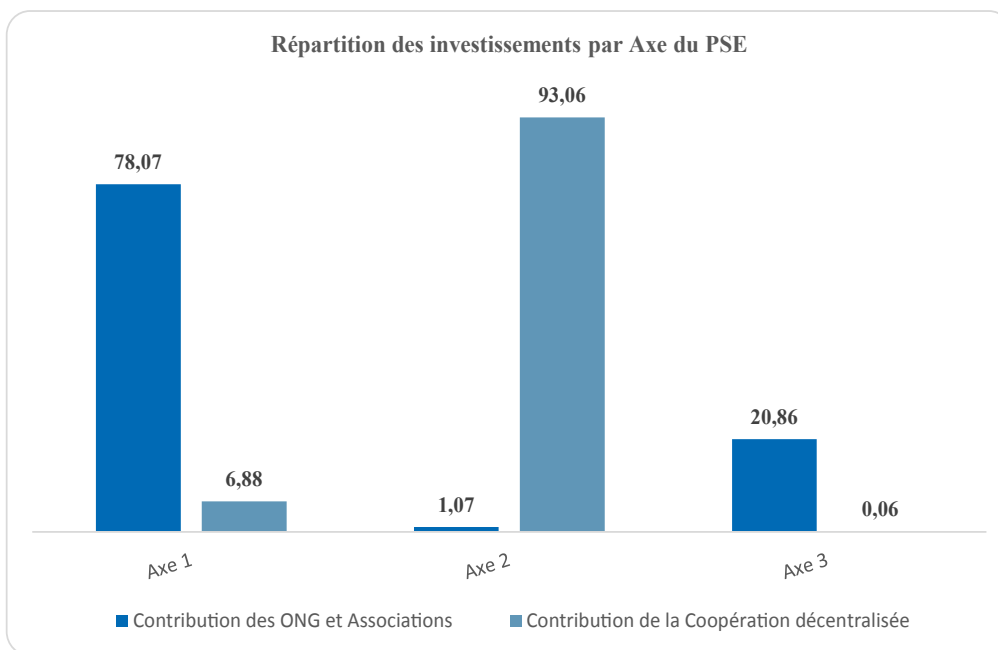


AXE 3 : Gouvernance, Institution, Paix et sécurité

GOUVERNANCE - INSTITUTIONS PAIX - SECURITE - DROITS HUMAINS	2 925 830 919
--	---------------

TOTAL AXE 3	2 925 830 919
--------------------	----------------------

Les investissements de l'axe 3 concernent la construction de la cour d'appel de Ziguinchor, les actions de lutte contre les mines avec le CNAMS et les activités de consolidation de la paix du projet d'appui aux initiatives de paix (PROPAIX).



• Contribution des ONGs et Associations

78,07% des interventions des ONGs et Associations ont concerné l'Axe1 notamment la promotion des activités génératrices de revenus.

En plus de cela les ONGs et associations interviennent également dans la gouvernance et la promotion de la paix avec 20,86%des interventions.Ces investissements concernent surtout la mise en œuvre des projets d'extension de la centrale électrique de Boutoute, les projets d'entretien routier financés par le FERA et le PERA.

• Coopération décentralisée

Contrairement aux ONGs et associations les acteurs de la coopération ont concentré leurs efforts dans l'axe 2 à travers la réalisation d'infrastructures socio-économiques de base.

• Propositions et recommandations pour un rééquilibrage des interventions

Pour une mise en œuvre efficace et efficiente des projets et programmes, les recommandations ci-après sont formulées :

- Impliquer le niveau territorial et local dans le processus d'exécution de toutes les interventions ;
- Capitaliser les bonnes pratiques des secteurs de l'Education et de la Santé en matière de respect des cartes scolaire et sanitaire dans l'implantation des infrastructures ;
- Assurer un meilleur équilibre dans l'allocation des investissements : accorder une attention soutenue aux zones frontalières et à celles qui sont plus affectées par le conflit afin d'encourager la dynamique

de retour des populations déplacées (mise en œuvre du PUMA) ;

- Accroître le niveau des investissements réalisés dans le secteur agricole : aménagement/remembrement, désalinisation de vallées, magasins de stockage, infrastructures et équipements post-récoltes et de production ;
- Promouvoir davantage le sous-secteur de l'élevage, celui des petits ruminants en particulier, par la mise en place de projets et programmes spécifiques dédiés à la zone ;
- Accroître le niveau des investissements dans le secteur du tourisme (promotion et financement du secteur) ;
- Améliorer le taux d'électrification rurale en accordant la priorité aux localités chefs-lieux de commune ;
- Renforcer le réseau d'hydraulique rurale par la réalisation de nouveaux forages : le PUDC/Chine est attendu ;
- Poursuivre et renforcer la dynamique d'investissement en cours dans la Commune de Ziguinchor en ciblant en particulier des secteurs prioritaires tels que l'assainissement (financement et mise en œuvre de toutes les phases du Plan Directeur d'Assainissement), l'éclairage public, les infrastructures routières (voirie urbaine) ;
- Mettre en place un dispositif régional de suivi des chantiers. Le comité de pilotage pourrait se muer en comité de suivi ;
- Eriger le centre de santé de Bignona en hôpital de niveau 1 ou 2 ;
- Chercher des fonds supplémentaires pour aménager toutes les vallées étudiées dans la région ;
- Mettre en place un programme spécial pour l'approvisionnement des îles en eau potable ;
- Réviser le statut du Centre psychiatrique Emile Badiane de Kénia pour l'ériger en Etablissement public de Santé (EPS) de type fermé ;
- Etendre l'intervention du PROMOVIL dans les autres communes ;
- Finaliser les études et mettre en œuvre la voie de contournement de la Gambie.

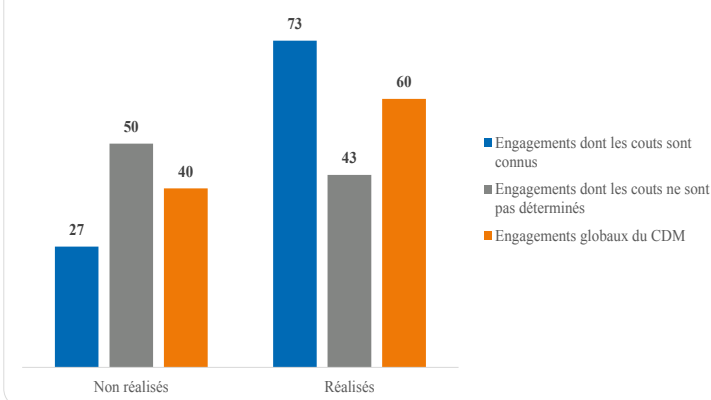
REGION DE DIOURBEL :

Equité de genre et Autonomisation de la femme.

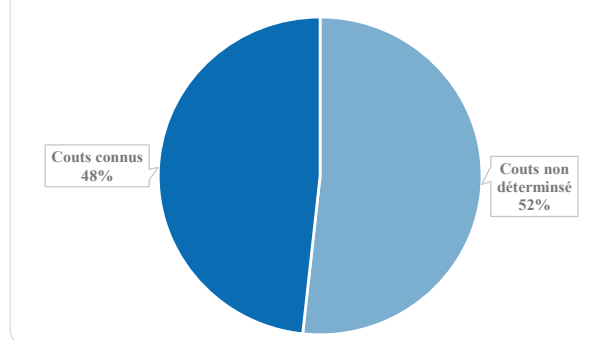
Sur un total de 58 engagements du CMD, 30 ont leurs coûts déterminés alors que 28 ont vu leurs coûts indéterminés (du moins lors de l'évaluation). Il a été ainsi fait recours au nombre pour approximer le niveau de réalisation des engagements même si des réserves peuvent être émises sur la méthodologie adoptée. Sur les 30 engagements dont les coûts sont connus, 22 (73%) sont soit en cours de réalisation, soit complètement finis. Par contre, sur les 28 engagements dont les coûts ne sont pas déterminés lors de l'évaluation, seuls 13 sont réalisés (43%). Il en résulte donc un total de 35 engagements (60%) qui sont réalisés (finis ou en cours).



Niveau d'exécution des engagements en pourcentage (%) par nature

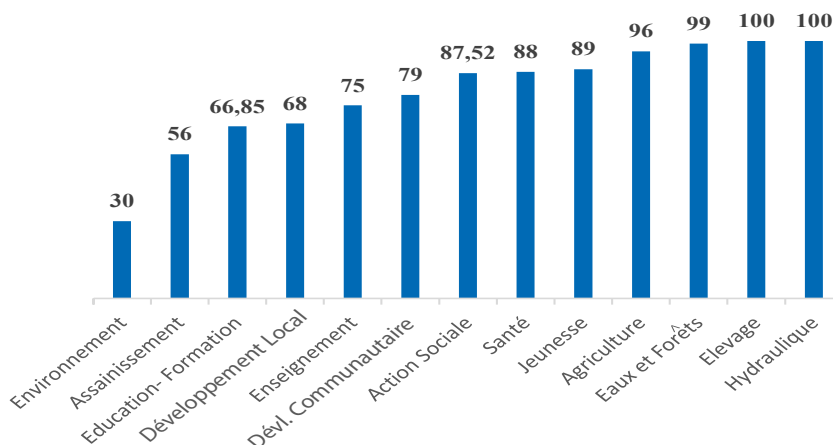


Répartition des engagements en pourcentage (%) en fonction de la nature des coûts



L'analyse de la répartition sectorielle des engagements du Conseil des ministres délocalisé (CMD) montre l'attention accordée aux projets routiers (10), à l'hydraulique, au développement local, à l'environnement et au développement durable, à l'urbanisme, à la santé, à l'éducation et à l'énergie.

Niveau d'exécution en pourcentage (%) par secteur



L'estimation du niveau de réalisation des engagements des autres projets et programmes donne un taux de moyen de 80% pour les engagements dont on connaît les niveaux d'exécution. Néanmoins, il faut souligner que sur un total de 98 engagements, 38 n'ont pas de taux d'exécution connus. Aussi, pour 33 engagements, leurs coûts n'ont pas pu être déterminés pour diverses raisons, notamment le pilotage du projet au niveau central et le défaut de rapportage.

Projet ou Programme	Contraintes
Programme national de bourses de sécurité familiale	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des points de paiement
Programme d'Urgence de développement communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de communication entre le PUDC et les acteurs territoriaux ; • Non maîtrise des projets du PUDC dans la région
Autoroute ILA TOUBA	<ul style="list-style-type: none"> • Retard dans le paiement de certaines impenses; • Conditions de travail assez difficiles des agents de la CRBC ; • Démarche solitaire des dirigeants de la CRBC
Couverture Maladie Universelle	<ul style="list-style-type: none"> • Retard dans les remboursements dus aux structures sanitaires ; • Faible taux de pénétration des mutuelles
Programme d'amélioration de la qualité de l'Éducation et de l'équité de l'école de base	<ul style="list-style-type: none"> • Démotivation des « serignes daaras » suite au non-respect des délais

• Les points forts à consolider

L'analyse des engagements du CMD et des autres projets et programmes nous permettent de relever les quelques points forts ci-dessous à consolider :

- Un début d'exécution est constaté dans tous les engagements pris lors du conseil des Ministres délocalisé ;

- Beaucoup d'avancées dans les domaines du transport, des télécommunications, de l'agriculture et de l'élevage ;

- Le taux de réalisation combiné aux travaux en cours tourne autour de 65%.

- Les effets des réalisations sont perceptibles auprès des communautés bénéficiaires surtout dans les domaines du transport, de l'agriculture, de l'élevage, de l'éducation ainsi que de la santé et de l'action sociale.

• Les points faibles à améliorer

Malgré les points forts décelés, il est nécessaire de penser à l'amélioration des points faibles suivants :

- Difficultés dans la recherche et l'obtention des données ;
- Faible implication de l'ensemble des parties prenantes (autorités locales et services techniques) dans l'identification des besoins prioritaires) et la mise en œuvre des projets ou programmes ainsi que leur suivi ;
- Faible déconcentration dans la gestion de certains projets et programmes ;
- Retards d'ordre institutionnel, technique et financier dans la mise en place de certains projets et programmes, en particulier pour les jeunes et les femmes ;
- Déficit de communication entre les chargés de projets et programmes, les autorités administratives et locales et les services techniques déconcentrés.

• Les opportunités de la région dans la réalisation du PSE

- L'esprit entreprenant du mouridisme sous-exploité pour le développement de PME/PMI locales, levier important d'intervention du secteur privé ;

- Une disponibilité de terres notamment la vallée du CAR comme ressource pour la transformation structurelle de l'agriculture avec des activités à haute valeur ajoutée (HVA);

- Une importante réserve minière à Gade dans le département de Bambey, source de ressources additionnelles pour la promotion des investissements publics et privés ainsi que pour l'emploi des jeunes dans le cadre de PPP ;

- Un artisanat à haut potentiel mais insuffisamment valorisé ;

- Une disponibilité de ressources humaines notamment jeunes, fenêtre d'opportunité démographique non optimisée notamment par la non capture du dividende démographique ;

- Une disponibilité de l'ensoleillement durant presque toute l'année et donc valorisable car constituant une immense potentialité en terme d'énergie solaire ;

- Une importante source de financement que constitue la diaspora régionale mais dont les possibilités restent sous-utilisées.

• Les points forts à consolider

- L'Organisation des conférences territoriales d'évaluation des programmes d'investissement de l'Etat et des partenaires sociaux ;
- La mise en place de points focaux régionaux dans la mise en œuvre

du PUDC pour un partage d'information dans le cadre de l'harmonisation des interventions ;

- Lancement du processus de réalisation (étude, passation de marchés, début des chantiers) de beaucoup de projets.

• Les points faibles à améliorer

- Absence de structure ou de comité formel de suivi des engagements du Conseil des ministres délocalisé et du PSE ;
- Retard dans le démarrage de beaucoup de projets avec les processus de passation des marchés publics et à cause de l'absence de site pour certains ;
- La stratégie de mise en œuvre du PUDC qui échappe à toutes les structures de suivi et de coordination au niveau régional.

• Les opportunités de la région dans la réalisation du PSE

- Existence de 11 forêts classées et 02 réserves sylvo-pastorales d'une superficie de 241 850 hectares, soit un taux de classement de 20,36% ;
- Existence d'une zone d'intérêt Cynégétique (ZIC) d'une superficie de 199 000 hectares et dix zones amodiées couvrant une superficie de 355 736 hectares ;
- Des zones agro écologiques favorables à une diversification des cultures (arachide, mil, sorgho, sésame, riz, pastèque, coton, niébé, bissap, etc.) ;
- La présence du Baobolong (défluent du Fleuve Gambie) favorable au développement de cultures de contre saison (riziculture, maraîchage) ;
- De nombreuses vallées et bas-fonds aménageables pour l'agriculture, l'élevage et l'aquaculture.

• Les questions d'enjeux à intégrer dans le PSE

En termes de projets structurants

- Réalisation d'aménagements hydro-agricoles au niveau des vallées et bas-fonds du Baobolong et du Minji Bolong pour la maîtrise de l'eau productive ;
- Aménagement de fermes agricoles intégrées;» Mise en place d'unités de conservation et de transformation des produits agricoles ;
- Mise en place de pme / pmi rurales ;
- Désenclavement des zones de production.

En termes de capital humain

Aider à la mise en place des cadres de concertation réactifs, dont la création sera entièrement inspirée par les populations locales pour une réelle appropriation et une pérennisation des projets et programmes initiés par l'Etat du Sénégal. La plupart des cadres existants ont vu le jour sous l'égide des intervenants extérieurs. Quand la mission de ces derniers arrive à terme, les structures en question baignent dans la léthargie si elles ne disparaissent pas.

En termes de gouvernance

L'Etat du Sénégal a mis en place d'importantes réformes administratives et de développement territorial pour une participation plus active des populations. Si au plan administratif, le système marche à merveille, les forces locales tardent à jouer leur partition dans la démocratisation des activités relatives aux domaines de compétence transférés.

REGION DE KEDOUGOU :

Gouvernance inclusive des ressources minières et justice sociale.

L'ensemble des projets élaborés dans le cadre du Conseil Interministériel Délocalisé touche toutes les Communes de la région, car tout étant prioritaire et partout. La réalisation des projets ne s'est pas faite en même temps. L'axe désenclavement qui est la super priorité de la région a été le mieux servi avec un total de mobilisation de 96% par rapport au budget prévisionnel. A ce niveau, le département de Saraya a été celui qui a reçu le plus de réalisations du fait de son enclavement très prononcé. Les autres axes ont bénéficié de peu de financement. Mais pour l'essentiel, la majorité des collectivités locales ont été servies notamment dans les sous-secteurs sociaux (hydraulique, éducation, santé etc.)

Le coût total du plan d'actions présenté lors du Conseil Interministériel Décentralisé se chiffre environ à 192 milliards de FCFA. Au bout de 3 ans de mise en œuvre, le constat global à la suite de l'exercice du suivi des engagements de l'Etat lors du conseil des ministres délocalisé de



la région est marqué par **un taux de mobilisation de 40% dont 9% totalement exécuté et 31% en cours.**

Toutefois, des efforts en termes de célérité dans la mise en œuvre du plan d'action sont à faire à travers une forte mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, surtout l'Etat et les projets et programmes qui sont chargés de conduire la mise en œuvre de plusieurs activités. La situation se présente comme suit :

AXE	SOUS SECTEUR	PREVU	EN COURS	REALISE	NON REALISE
DESENCLAVEMENT	Désenclavement	67 940 000 000	88%	8%	5%
ACCES AUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX DE BASE	Education	26 413 809 395	0%	13%	87%
	Energie	1 260 000 000	0%	21%	79%
	Hydraulique et assainissement	39 657 575 000	0%	3%	97%
	Santé et action sociale	4 370 000 000	0%	35%	65%
	Urbanisme et cadre de vie	3 853 000 000	0%	2%	98%
CROISSANCE ECONOMIQUE	Agriculture	13 732 500 000	0%	23%	77%
	Artisanat	1 280 500 000	0%	1%	99%
	Commerce	725 000 000	0%	85%	15%
	Elevage	852 600 000	0%	52%	48%
	Mines	2 068 250 000	0%	0%	100%
PROTECTION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	Femme	1 780 000 000	0%	53%	47%
	Jeunesse et sports	3 789 100 000	0%	11%	89%
	Environnement	10 321 000 000	0%	1%	99%
	Grn	8 843 750 000	0%	1%	99%
	Securite alimentaire	333 194 000	0%	37%	63%
GOUVERNANCE LOCALE	Justice	731 600 000	0%	3%	97%
	Gouvernance locale	4 759 122 784	0%	9%	91%
	TOTAL	192 711 001 179	31%	9%	60%

Le coût total du plan d'actions présenté lors du Conseil Interministériel Décentralisé se chiffre environ à 192 milliards de FCFA.

Au bout de 3 ans de mise en œuvre, la situation se présente comme suit :

AXE	PREVU	EN COURS	REALISE	NON REALISE
Désenclavement	67 940 000 000	88%	8%	5%
Accès aux infrastructures et services sociaux de base	75 554 384 395	0%	9%	91%
Croissance économique	18 658 850 000	0%	22%	78%
Protection sociale et environnementale	25 067 044 000	0%	7%	93%
Gouvernance locale	5 490 722 784	0%	8%	92%
Ensemble	192 711 001 179	31%	9%	60%

• Les points forts à consolider

Certes l'Etat a mis beaucoup d'efforts dans le domaine du désenclavement mais il demeure que beaucoup reste à faire pour sortir la région de cette situation préoccupante. Les points forts notés sont entre autres :

- La mobilisation de ressources propres de l'Etat ;
- La mise en place de projets et programmes d'accompagnement

• Les points faibles à améliorer

- Non mise à disposition de statistiques en temps opportun ;
- Le manque d'information sur les programmes et projets pilotés au niveau central dont on ignore leurs coûts, les dates et lieux d'exécution ;
- La non maîtrise par les acteurs territoriaux des projets gérés au niveau central et qui pourtant en assurent la maîtrise d'ouvrage.

• Les opportunités de la région dans la réalisation du PSE

La région de Kédougou recèle un important potentiel minier ; ce qui en fait un pôle d'attraction pour les investisseurs. Le substratum géologique de la région est constitué essentiellement de socle précambrien. Ces terrains anciens, communément appelés «**formations birimiennes**», constituent une province métallogénique de grande importance qui abrite de nombreux gisements et indices d'or, de fer, d'uranium, de lithium, d'étain, de molybdène, de cuivre, de marbre et de nickel.

• Les questions d'enjeux à intégrer dans le PSE

En termes de projets structurants

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSE dans la région de Kédougou, un certain nombre de projets structurants ont été retenus. Il s'agit de :

- Projet 1** : Construction et Equipement d'un Hôpital
- Projet 2** : Réalisation de pistes rurales et de production
- Projet 3** : Acquisition d'équipements et de matériel agricoles
- Projet 4** : Electrification
- Projet 5** : Voiries secondaires de la commune de Kédougou

de la politique de l'Etat à la base ;

- La mobilisation des ressources des sociétés minières pour financer des activités inscrites dans le Plan d'Action ;
- La mise à disposition des statistiques fiables par les ministères sectoriels pour mieux évaluer les engagements ;
- La volonté de l'Etat de suivre la mise en œuvre par la tenue de conférence territoriale au niveau de chaque région.

En termes de capital humain

La création d'un centre universitaire et d'écoles professionnelles adaptées aux potentialités de la région (mine, agriculture, tourisme etc.) a été retenue pour le renforcement du capital humain.

En termes de gouvernance

La formation des acteurs territoriaux sur la politique de la décentralisation, sur les stratégies de mise en œuvre de la territorialisation des politiques publiques a été proposée.

• Recommandations générales

- Accélérer la mise en œuvre des projets structurants à l'image de la route Kédougou- Salémata et les pistes rurales ;
- Démarrer dans les meilleurs délais le volet pistes communautaires du programme d'urgence pour le développement communautaire ;
- Accélérer les différents projets d'infrastructures retenus lors du conseil des ministres délocalisé tels que l'hôpital régional de Kédougou, le stade régional de Kédougou, le CEDAF de Kédougou ainsi que les infrastructures éducatives et des sièges des collectivités locales et de l'administration territoriale ;
- Mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des projets dans les sous-secteurs de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles ;
- Assurer, dans la répartition des investissements, un meilleur rééquilibrage au profit des territoires les moins servis ;
- Réaliser dans les meilleurs délais, les conférences départementales d'harmonisation en vue de proposer des mécanismes de rééquilibrage des investissements ;
- Faire de l'évaluation des politiques publiques un exercice permanent à intégrer dans l'agenda régional de Kédougou.

REGION DE TAMBACOUNDA :

Soutenir les initiatives locales pour une émergence des communautés.

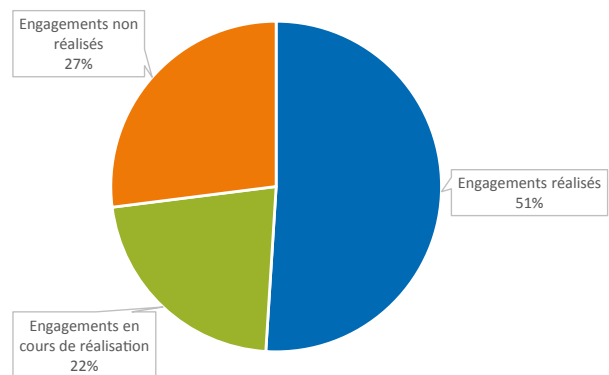
La région de Tambacounda avait tenu son conseil des ministres délocalisé le 24 avril 2013 dans la salle de délibération du conseil départemental avec à la clé des engagements à hauteur de 201,900 milliards de FCFA pour faire face les six prochaines années, aux enjeux majeurs et/ou défis nécessitant l'intervention de l'Etat à travers la mise en œuvre de projets et programmes. Il s'agit dans la période de 2013 à 2019 de :

- renforcer l'accessibilité des établissements humains par la création de voies de communication pour rendre la région plus attractive ;
- promouvoir la création de richesses par la valorisation de toutes les sources génératrices de croissance ;
- promouvoir le développement humain durable et une bonne prise en charge de la demande sociale par l'amélioration de la qualité de vie des populations ;
- promouvoir la gouvernance locale.

Déjà à la date du 1^{er} août 2015, c'est 93,331 milliards de FCFA qui ont été dépensés, soit un taux d'exécution de 53% et en septembre 2016 ce taux est passé à 68% c'est-à-dire environ 137,202 milliards de FCFA. En tout, lors du CMD en 2013, 92 engagements/recommandations ont été pris(es) ; dont 47 réalisés, 20 sont en cours de réalisation et 25 non encore réalisés à la date du 16 février 2017.



Niveau d'exécution des engagements en pourcentage (%) des CDM



• Contribution des ONGs et Associations au PSE

Les **ONGs** et **Associations** recensées dans le cadre de l'élaboration de ce document régional de contribution à la troisième université des acteurs non étatiques, ont investi **deux milliards trois cent soixante-dix-sept millions quatre cent quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt (2377447980) de FCFA entre 2014 et 2016.**

• Les points forts à consolider

Dans la mise en œuvre du PSE, des engagements du CMD, du PUDC et des interventions des AnE, les acteurs territoriaux ont identifié les points forts suivants à consolider :

- La tenue des conférences territoriales à l'échelle de la région administrative ;
- La mise en place du Comité Technique Régional (CTR) pour le suivi des projets, programmes et des engagements de l'Etat ;

- La mise en place de cadres de concertation fonctionnels ;
- Le renforcement des initiatives de mise en synergie des interventions (intra-Etat, Intra-AnE, Inter Etat-AnE) ;
- La réalisation du marché sous-régional AGTIP ;
- La poursuite des prémisses d'un désenclavement au niveau interne et externe de la région ;
- L'intensification des initiatives d'accroissement des productions agro-sylvo-pastorales ;
- Le renforcement de l'accès aux infrastructures et services sociaux de base de qualité.

• Points faibles à améliorer

Entre autres point faibles à améliorer, les acteurs ont retenu ceux-ci-dessous :

- Le fonctionnement des cadres de concertation et des plateformes dans tous les secteurs ;
- La mise à disposition du CTR de ressources suffisantes pour un suivi des projets, programmes et engagements de l'Etat ;
- La non tenue des conférences d'harmonisation à l'échelle départementale, faute de fonds suffisants ;
- Les manquements dans la territorialisation des politiques publiques : faire des collectivités territoriales la porte d'entrée du développement socio économique local pour tous les acteurs ;
- Le département comme lieu de planification stratégique et la commune comme niveau d'exécution et l'intercommunalité (la libre administration est passée par là...) ;
- Les lenteurs dans la régénération et la gestion des ressources halieutiques et le manque de volonté politique pour la valorisation du Mamacouna ;
- La mollesse du processus de modernisation de l'artisanat et le développement du tissu industriel et minier ;
- La valorisation non effective du potentiel touristique ;
- La faible promotion de l'emploi des jeunes (biais : faible niveau de qualification...), l'autonomisation socio-économique des femmes (exploitation politicienne du statut des femmes) et l'inexistence de mécanismes de création de richesses licites pour tous (hommes, femmes, jeunes, personnes âgées...) ;
- L'inertie des projets d'infrastructures ferroviaires ;
- Le cloisonnement des interventions étatiques comme non étatiques ;
- La prédominance de la centralisation des interventions malgré l'acte 3 de la décentralisation et les nombreuses initiatives locales ;
- La modicité des ressources destinées aux initiatives locales notamment en matière d'intégration sous-régionale comme la SAFRA qui attend toujours d'être labélisée et soutenue par l'Etat du Sénégal... ;
- La mise à disposition du CTR de ressources suffisantes pour un suivi des projets, programmes et engagements de l'Etat.

• Recommandations générales

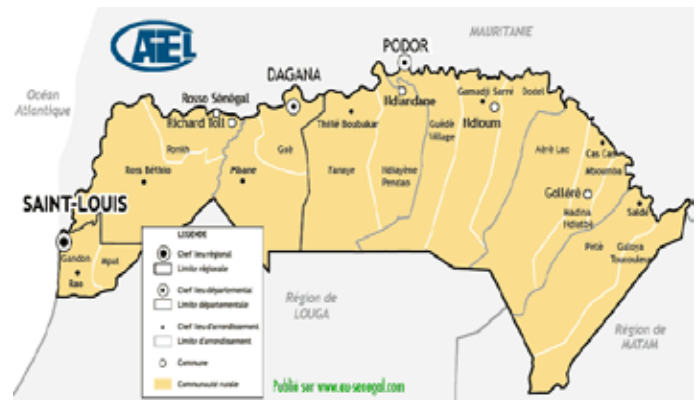
Entre autres recommandations celles qui suivent ont été formulées par les acteurs pour un développement socioéconomique durable de la région et une mise en œuvre participative, inclusive, transparente des projets et programmes en mettant au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre les acteurs territoriaux :

- 1.** Rééquilibrer les investissements entre Kédougou et les autres régions du pays, et entre les départements dont Koumpentoum traité en « parent pauvre » ;
- 2.** Cartographier puis capitaliser les interventions tout en vulgarisant les bonnes pratiques et/ou approches ;
- 3.** Adopter les principes de la bonne gouvernance comme la transparence, la redevabilité et la reddition des comptes aussi bien au niveau étatique que non étatique ;
- 4.** Accélérer la cadence dans la mise en œuvre des projets phares du PSE à l'échelle de la région par exemple : la construction de l'université du Sénégal Oriental, la finalisation du lycée technique, la construction du CRFPE, la réhabilitation de la route Tambacounda-Kidira, la réhabilitation de la voie ferrée et la réalisation des voies retenues dans le cadre du PSE, la construction du marché sous-régional... ;
- 5.** Renforcer la décentralisation et la déconcentration des politiques publiques ;
- 6.** Pérenniser le mécanisme de suivi évaluation des projets et programmes, avec notamment la tenue régulière des conférences d'harmonisation au niveau des départements et l'organisation de la conférence territoriale à l'échelle régionale ;
- 7.** Labéliser et soutenir les initiatives locales notamment en matière d'intégration sous-régionale comme la SAFRA ;
- 8.** Stabiliser les informations et données relatives au développement socio-économique de la région tout en les mettant en cohérence avec la réalité du terrain ;
- 9.** Faire de la participation citoyenne et du contrôle citoyen une partie intégrante de la gouvernance locale ;
- 10.** Former les acteurs territoriaux notamment les élus sur la gouvernance territoriale, en particulier sur la territorialisation des politiques publiques et la problématique du pôle territoire en relation avec le comité régional de formation des acteurs territoriaux.

REGION DE SAINT-LOUIS :

Promouvoir une main-d'œuvre qualifiée et en bonne santé.

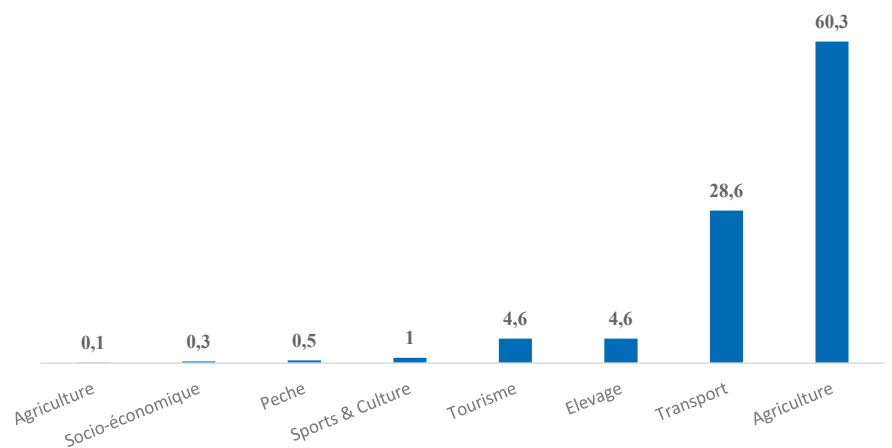
Le conseil des ministres qui s'est tenu le 07 Juin 2012, dans la région de Saint-Louis, a été précédé d'un conseil interministériel. L'Etat du Sénégal, les collectivités locales, les ONG et leurs partenaires ont initié depuis 2012, 143 projets et programmes dans la région dont 117 disposent de données financières au niveau régional. Ces projets et programmes, d'un montant global de 446 674 593 594 FCFA (coût des 117 projets et programmes) dont 316 154 779 868 FCFA décaissés soit **71%**, contribuent à la mise en œuvre du PSE et s'articulent parfaitement avec ses axes que sont I) la transformation structurelle de l'économie et la croissance ; II) le capital humain, la protection sociale et le développement durable et III) la gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité.



Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance

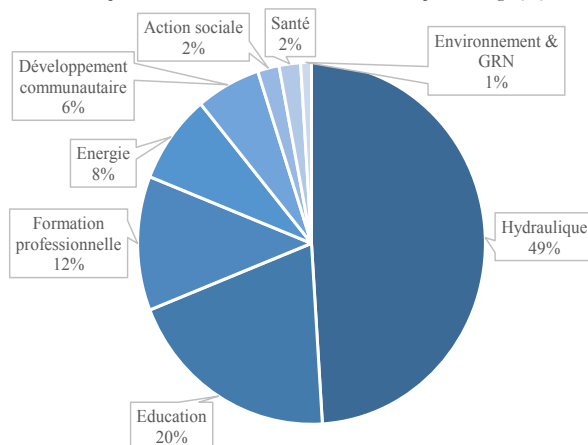
Cet axe est le plus important au niveau de la région au vu des potentialités et ressources de la région. C'est pourquoi, les investissements les plus importants y sont consacrés. En effet, 52 projets et programmes ont été déroulés pour un coût global de 337 014 801 773 FCFA soit **76%** des investissements dans la région. Parmi ces 52 projets et programmes déroulés, 22 sont entièrement bouclés, 17 sont en cours d'exécution avec des niveaux de réalisation physique variant entre 5 et 95%, 13 dont le niveau d'exécution est inconnu. Sur le plan financier, 22 projets ont entièrement bouclés leur budget, 15 sont à un niveau d'exécution compris entre 0 et 90% et 15 ne disposent pas d'information.

■ Répartition sectorielle des investissements en pourcentage (%)



La répartition sectorielle de ces investissements montre que l'agriculture et le transport constituent les secteurs économiques prioritaires de la région avec respectivement 60,3% et 28,6% du total. Ensuite viennent l'élevage (4,6%), le tourisme (4,6%), les sports et la culture (1%), la pêche (0,5%) et enfin l'aquaculture (0,1%).

■ Répartition sectorielle des investissements en pourcentage (%)



Axe 2 : Capital humain, protection sociale et développement durable

Cet axe compte au total 86 projets et programmes déroulés au niveau de la région sur un montant global de 95 007 652 743 FCFA soit **21%** des investissements globaux dans la région. Sur le plan de la mise en œuvre physique, 49 projets et programmes ont été exécutés totalement, 24 sont en cours d'exécution et 13 n'ont pas de renseignements. Concernant l'exécution financière, 49 sont exécutés entièrement, 17 ont des taux d'exécution compris entre 2 et 92% et 20 ne disposent pas d'informations sur l'exécution financière.

Axe 3 : Gouvernance, institutions, paix et sécurité

La mise en oeuvre de l'acte 3 de la décentralisation, conjuguée à l'exécution des projets et programmes logés au Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MDLDAT) comme le Programme national de Développement local (PNDL), le Programme SEN029 : Gouvernance locale, Décentralisation

• Contribution des ONGs et Associations dans la mise en oeuvre du PSE

Depuis 2012, les acteurs non étatiques de la région mettent en oeuvre des interventions qui contribuent à la mise en oeuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE). La plupart des activités d'investissement sont mises en oeuvre par les Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui décrochent leurs financements à travers les appels à projet. Elles se positionnent aussi comme des opérateurs de mise en oeuvre de

• Difficultés rencontrées et recommandations

L'exécution des projets et programmes au niveau de la région se déroule bien dans l'ensemble. Cependant, certaines contraintes majeures sont enregistrées dans leur management dont les plus importantes sont :

- l'indisponibilité des informations financières au niveau territorial ;
- la conduite de certains projets et programmes territoriaux par des équipes de cadres du niveau central ;
- les manquements récurrents imputables à certaines entreprises attributaires de marchés publics ;
- le déficit de communication dans le pilotage de certains projets et programmes ;
- la faible implication des services techniques déconcentrés de l'Etat (STDE) dans le suivi de l'exécution de certains projets et programmes.

et Développement Territorial de la Coopération Sénégal/Luxembourg, devront permettre de renforcer la gouvernance des 29 collectivités à travers la mise en place de la fonction publique locale, le renforcement du fonds de dotation, le renforcement des capacités des élus et autres acteurs territoriaux, etc.

projets et programmes de la coopération décentralisée et même des politiques publiques. De même, les organisations communautaires de base mènent beaucoup d'activités d'investissement et de sensibilisation. Sur la base des informations connues au niveau régional, la contribution des acteurs non étatiques sur la période 2012-2016 se chiffre à 6 918 375 819 FCFA investis dans les secteurs d'activités suivants : agroforesterie, riziculture, maraichage, micro-jardinage, sécuritaire alimentaire, transformation des produits agricoles, distribution de semences, éducation, santé et protection sociale, environnement, hydraulique et assainissement.

Eu égard à toutes ces contraintes, les recommandations suivantes ont été formulées en vue d'améliorer la conduite des projets et programmes d'investissement. Il s'agit, principalement de :

- mettre à la disposition des autorités administratives et des STDE toutes les informations relatives aux projets et programmes pilotés par le niveau central ;
- appuyer les STDE et les autorités administratives en moyens logistiques adaptés pour un suivi efficace des projets et programmes ;
- renforcer le dispositif régional d'harmonisation et de suivi des interventions au niveau régional ;
- renforcer l'implication des acteurs locaux dans la mise en oeuvre des projets et programmes ;
- décentraliser le budget consolidé d'investissement (BCI) pour une mobilisation plus efficace des ressources.

REGION DE SEDHIOU :**Désenclavement des territoires pour une économie émergente.**

En accord avec le PSE et tous les acteurs locaux, la problématique de développement et la vision spécifique à la région ont été posées. Il s'agit de procéder : « au désenclavement interne et externe de la région de Sédhiou pour une économie émergente et durable dont les retombées positives sont réparties de manière solidaire dans un contexte de paix et de sécurité ». Les 25 et 26 février 2015, il a été tenu le Conseil Interministériel et des Ministres Délocalisés (CIMD) de Sédhiou. A l'issue de ce CIMD, **76 opérations** avaient été retenues, en termes d'engagements, pour un coût global de **deux cents milliards (200.000.000.000) FCFA**.

**NIVEAU D'EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS DU CIMD****A) Dans les secteurs de production**

Sous secteurs	Nbre de projets retenus	Nbre de projets réalisés ou en cours	Nbre de projets non réalisés	Taux de projets exécutés ou en cours d'exécution
Agriculture	07	05	02	71,4%
Pêche	05	02	03	40%
Artisanat	02	00	02	00%
Industrie	02	01	01	50%
Culture	01	00	01	00%
TOTAL	17	08	09	47,05%

B) Dans les secteurs d'appui à la production

Sous secteurs	Nbre de projets retenus	Nbre de projets réalisés ou en cours	Nbre de projets non réalisés	Taux de projets exécutés ou en cours d'exécution
Transport	07	00	07	00%
Energie	03	02	01	66,6%
télécommunication	02	01	01	50%
Sport	02	01	01	50%
TOTAL	14	04	10	28,5%

C) Le Capital humain

Sous secteurs	Nbre de projets retenus	Nbre de projets réalisés ou en cours	Nbre de projets non réalisés	Taux de projets exécutés ou en cours d'exécution
Education formation	09	05	04	55,5%
Santé Nutrition	07	02	05	28,5%
Environnement	04	01	03	25%
Eau potable Assainissement	10	06	04	60%
Genre et Protection sociale	04	03	01	75%
Emploi	02	01	01	50%
TOTAL	36	18	18	50%

D) Gouvernance, Paix et Sécurité

Sous secteurs	Nombre de projets retenus	Nombre de projets réalisés ou en cours	Nombre de projets non réalisés	Taux de projets exécutés ou en cours d'exécution
Gouvernance local	04	03	01	75%
Justice	01	00	01	0%
sécurité	04	01	03	20%
Total	09	04	05	44,4%

• Les points forts à consolider

- L'érection de la région en pôle aquacole et la réalisation d'importantes infrastructures aquacoles ;

- La réalisation de plusieurs pistes de production et l'aménagement de plusieurs vallées ;
- La forte diminution du taux d'abris provisoires avec la construction en cours de plusieurs salles de classe, écoles primaires et collèges (Exemple du PAEBCA).

• Les points faibles à améliorer

- Manque d'informations claires sur les réalisations du PUDC dans la Région ;
- Répartition inéquitable des projets entre les départements et entre les arrondissements ;
- Réseau routier très faible : Aucun projet routier retenu n'est encore réalisé ;
- Faible taux d'électrification rurale.
- Taux de chômage très élevé.

En termes de capital humain

- Développement de la formation professionnelle par la Construction d'un lycée professionnel à sédhiou.

En termes de gouvernance

- Amélioration des capacités financières des communes par le renforcement de leurs capacités en matière de mobilisation des ressources propres ;
- Renforcement de la bonne gouvernance par la mise en oeuvre d'un projet de promotion de la transparence.

• Les opportunités de la région dans la réalisation du PSE

- Les Potentialités agricoles de la région

- disponibilité de terres cultivables : 208 050 ha avec 20 000 ha de terres de plateau rizicultivables et 36 111 ha de vallées aptes à la riziculture ;
- une pluviométrie relativement bonne qui varie entre 1000 et 1200 mm par an ;
- le développement de la riziculture et de l'arboriculture: dans le cadre du programme national d'autosuffisance en riz, la région a dépassé ses objectifs en 2016 avec un taux de 123, 20%. La région de Sédhiou produit à elle seule la moitié de la production nationale d'anacardes ;

- **Les ressources forestières de la région** : l'aménagement et la gestion participative des massifs forestiers constituent un enjeu pour l'avenir ;

- **La densité du réseau hydrographique de la région** (fleuve Casamance, Soungrougrou et plusieurs points d'eau) ;

- **Les potentialités culturelles de la région.**

• Recommandations générales

- Accélérer le rythme d'exécution des travaux ;
- Lutter contre toutes les lourdeurs dans les procédures de financement qui plombent l'exécution des projets ;
- Relever les niveaux d'investissements dans les secteurs de l'énergie et des routes ;
- Accélérer le rythme d'exécution des travaux du stade municipal de Sédhiou ;
- Veillez à une répartition équitable des projets et des investissements entre les départements et entre les arrondissements ;
- Poursuivre les travaux de construction des hôtels communautaires et de villes en veillant à la qualité des ouvrages ;
- Développer l'information et la communication de proximité pour gagner le pari de l'appropriation des investissements par les bénéficiaires ;
- Procéder à un choix judicieux et rigoureux des entreprises chargées de réaliser les infrastructures ;
- Faire du pôle aquacole de Sédhiou une réalité.

• Les questions d'enjeux à intégrer dans le PSE

En termes de projets structurants

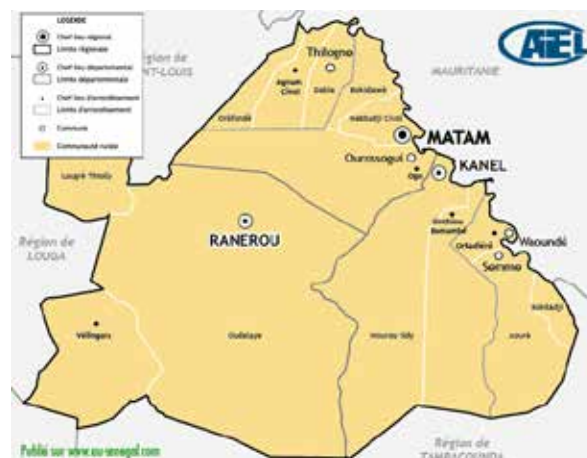
- L'aménagement et la gestion durable des massifs forestiers de la région de Sédhiou ;
- L'édification des ponts de Témento et de Marsassoum pour faciliter et développer les échanges et la mobilité des populations ;
- L'extension du réseau électrique haute et moyenne tension vers les grandes agglomérations de la région pour atteindre un taux d'électrification rurale de 60%.

REGION DE MATAM :**Devoir de responsabilité et reddition des comptes.**

Au total 131 actions ont été retenues lors du conseil des ministres délocalisé.

L'examen de la mise en oeuvre de ces mesures montre que sur ces 131 actions 30 ont été réalisées soit 23%, 55 sont en cours de réalisation soit 42% et 46 ne sont pas réalisées soit 35%.

C'est dire que les actions complètement réalisées combinées à celles en cours montrent un taux de **65%**.



	SECTEURS	Mesures						Taux de non réalisation
		Programmes retenus	Réalisés	Taux de réalisation	En cours	Taux en cours	Non réalisés	
AXE 1	Agriculture	17	1	6%	9	53%	7	41%
	Élevage	7	2	29%	3	43%	2	29%
	Pêche Aquaculture	5	1	20%	4	80%	0	0%
	Tourisme, Culture	3	0	0%	0	0%	3	100%
	Eaux Et Forêts Chasses	6	3	50%	3	50%	0	0%
	Mines et Energie	9	1	11%	6	67%	2	22%
	Transports	7	5	71%	1	14%	1	14%
	Urbanisme, Aménagement du Territoire Habitat et Artisanat	24	5	21%	5	21%	14	58%
AXE 2	environnement	4	1	25%	1	25%	2	50%
	Hydraulique, assainissement	10	1	10%	4	40%	5	50%
	Education et Formation	9	2	22%	4	44%	3	33%
	Pour les Sénégalais de l'Extérieur	4	0	0%	4	100%	0	0%
	Communication et des Télécommunications	4	3	75%	1	25%	0	0%
	Justice	2	1	50%	1	50%	0	0%
	Sports	2	0	0%	1	50%	1	50%
	Jeunesse	4	0	0%	1	25%	3	75%
Santé Action sociale	6	2	33%	3	50%	1	17%	
AXE 3	Développement communautaire	7	2	29%	3	43%	2	29%
	Sécurité	1	0	0%	1	100%	0	0%
	TOTAL	131	30	23%	55	42%	45	35%

• Les points forts à consolider

- Un début d'exécution est constaté dans tous les engagements pris lors du conseil des Ministres délocalisé;
- Beaucoup d'avancées dans les domaines du transport, des télécommunications, de l'hydraulique, de l'agriculture et de l'élevage ;
- Le taux de réalisation combiné aux travaux en cours tourne autour

de 65% ;

- Les effets des réalisations sont perceptibles auprès des communautés bénéficiaires surtout dans les domaines du transport, de l'agriculture et de l'élevage, de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et de l'action sociale ;
- L'intervention de beaucoup de projets/programmes ;
- L'engagement des acteurs locaux dans la réalisation des projets et programmes.

• Les points faibles à améliorer

- D'emblée il convient de noter que les structures régionales ne maîtrisent pas toujours le processus de mise en oeuvre des projets et programmes. Ils sont obligés de se référer à leur tutelle pour disposer des informations requises. Cette situation ne milite pas en faveur de la territorialisation des politiques publiques ;
- Les difficultés liées à la mise en oeuvre des projets/programmes sont souvent d'ordre administratif, financier et technique et des lenteurs dans les procédures de passation des marchés publics ;
- Manque d'appropriation des projets/programmes par les acteurs à la base ;
- Faiblesse de la responsabilité sociétale des Entreprises RSE ;
- Inexistence d'un répertoire opérationnel des métiers emplois (ROME) ;
- Lenteur dans la réhabilitation de l'axe Ndioum-Ourossogui-Bakel ;
- Lenteur dans le démarrage de la réhabilitation de l'aérodrome d'Ourossogui ;
- Lenteur dans le démarrage des travaux de construction du Tribunal de Ranérou ;
- Faibles capacités techniques des Elus locaux dans la prise en charge du développement local ;
- Faiblesse voire absence de réalisation dans les secteurs de la jeunesse, du sport, de la culture, du tourisme, de la justice et des sénégalais de l'extérieur.

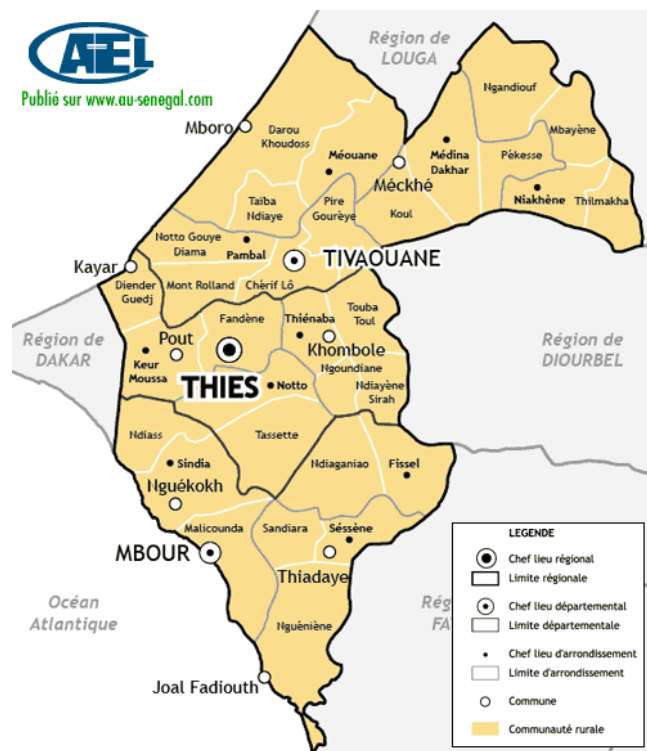
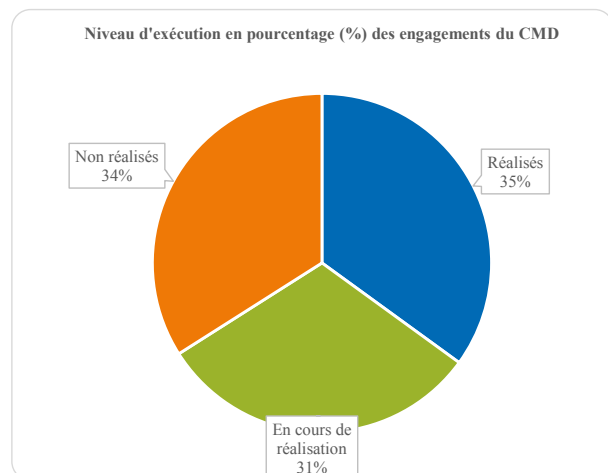
• Recommandations générales

- Accélérer la réalisation des aménagements hydro-agricoles ;
- Accélérer la mise à l'échelle régionale les sociétés d'intensification de la production agricole (sipa) initiées par Prodham-csa ;
- Réaliser les plans directeurs d'assainissement des communes de Matam, Kanel, Ourossogui et Ranérou ;
- Renforcer les moyens de lutte contre les feux de brousse ;
- Intégrer la région de Matam dans le programme de construction de logements sociaux ;
- Réhabiliter l'aérodrome d'Ourossogui ;
- Accélérer la construction de l'ISEP et de l'ENO de Matam ;
- Renforcer les conditions de sécurité par la création de nouvelles brigades de gendarmerie, de commissariats et de postes police, et en veillant à un bon maillage du territoire régional ;
- Construire et équiper une compagnie des sapeurs-pompiers ;
- Procéder à la création du tribunal de première instance à Ranérou ;
- Responsabiliser davantage les acteurs régionaux dans la mise en oeuvre des projets/programmes.

REGION DE THIES :

Participation des acteurs territoriaux dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

Les engagements du Conseil des Ministres Délocalisé (CMD) du 04 Juin 2014 à Thiès ont été exécutés comme suit : **35%** réalisés, 32% en cours de réalisation et 35% non réalisés.



	SECTEURS	Nbre Programmes retenus	Réalisés	Taux de réalisation	En cours réalisation	Taux en cours	Non réalisés	Taux non réalisation
AXE 1:	Agriculture	10	3	30%	6	60%	0	0%
	Pêche	5	3	60%	0	0%	3	60%
	Elevage	4	2	50%	1	25%	1	25%
	Industries et Mines	5	2	40%	2	40%	1	20%
	Artisanat	3	1	33%	1	33%	1	33%
	infrastructures et Services de transports	7	1	14%	2	29%	4	57%
	Energie	10	2	20%	4	40%	4	40%
	Tourisme	3	0	0%	1	33%	2	67%
AXE 2:	Urbanisme et de l'Habitat	4	2	50%	2	50%	0	0%
	Education formation	6	2	33%	2	33%	2	33%
	Santé et de l'Action Sociale	15	7	47%	2	13%	6	40%
	Environnement	3	0	0%	1	33%	2	67%
	Hydraulique et Assainissement	16	8	50%	5	31%	3	19%
	Secteur des Sports et loisirs	2	1	50%	1	50%	1	50%
AXE 3:	Développement local	3	0	0%	1	33%	2	67%
	Équipements de Sécurité	2	0	0%	0	0%	2	100%
		98	34	35%	31	32%	34	35%

• Les points forts à consolider

Du point de vue des acquis, la région de Thiès occupe une place centrale dans le tissu économique national au regard de son apport substantiel dans plusieurs secteurs :

- Position-carrefour à partir de laquelle se dégage un faisceau de communication au plan du transport terrestre, ferroviaire et bientôt aéroportuaire et maritime ;

- Premier rang national en matière de production de légumes et deuxième pour ce qui concerne l'arboriculture fruitière ;
- Premier rang pour ce qui est de la pêche artisanale ;
- Premier rang s'agissant du nombre de nuitées dans le secteur du Tourisme ;
- Deuxième rang national d'un point de vue industriel ;
- Premier rang quant à l'exploitation des ressources minérales dont la diversité offre un avantage comparatif de tout premier ordre (phosphates, attapulgit, zircon, latérite, basalte, calcaire,.....), sans oublier le gaz naturel.

• Les défis majeurs

Il a été identifié dans la région un certain nombre de défis dont les plus saillants sont :

- La gouvernance foncière qui devient une préoccupation de premier ordre du fait de l'urbanisation progressive (49%), de l'attractivité par rapport au secteur privé (77 demandes d'installation) mais également du fait de l'implantation de projets structurants de grande envergure (Aéroport International Blaise DIAGNE, autoroutes Thiès-Diourbel-Touba, AIBD-Somone, AIBD-Thiès, Thié-naba Tivaouane) ;
- Un environnement sain qui semble encore lointain face à l'absence d'un dispositif global de gestion des déchets à l'échelle de la région ; il s'y ajoute le caractère dérisoire du réseau d'assainissement qui n'existe que dans quatre localités (Thiès, Tivaouane, Mbour et Saly Portudal) ;
- Le désenclavement intérieur de la région qui se pose avec acuité ; il est mis en perspective par rapport à la nécessaire mise en valeur du potentiel de développement que renferment certaines zones spécifiques (les Niayes, le triangle Niak ;
- L'accès durable à l'eau potable et à l'eau productive qui constitue un levier déterminant pour placer la région de Thiès dans une dynamique de développement économique et social élargi ;
- L'accès au crédit à long terme pour sous-tendre l'investissement notamment pour les jeunes et les femmes, qui reste une option prioritaire devant aider à amorcer le développement du secteur privé ainsi que l'exploitation familiale.

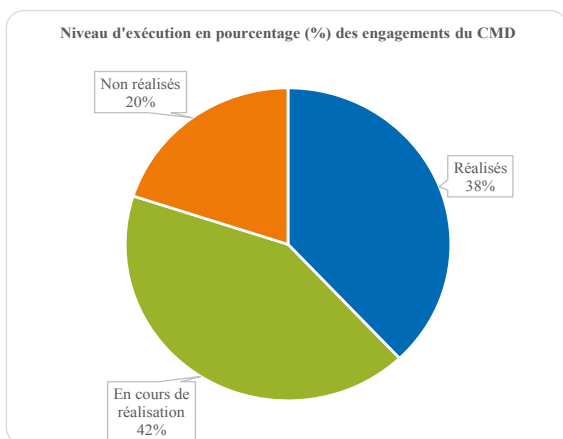
• Les points faibles de la région

- Une forte politisation de la région au détriment d'une synergie des acteurs pour la réalisation des projets de l'Etat ;
- Non maîtrise des ressources fiscales et de la RSE au profil des collectivités locales de la région ;
- Forte pression sur les ressources foncières au détriment de l'agriculture et de l'habitat ;
- Non disponibilité de statistiques fiables éclatées pour chaque collectivité locale ;
- La qualité des infrastructures réceptionnées non conforme aux spécifications techniques ;
- La région de Thiès n'est pas intégrée au projet d'Appui à la Modernisation des Filières animales ;
- Déficit de corrélation entre les acteurs de la pêche et les services de la météo ;
- Forte érosion au niveau de nos côtes (destruction des plages, du patrimoine bâtis,...) ;
- Le contrôle des mines échappe aux services des impôts en domaines ;
- Exonération des ICS par rapport aux impôts ;
- Pollution et destruction de la biodiversité et de l'environnement ;
- Mise en œuvre de la centrale à charbon de Darou Khoudoss est inappropriée dans la région des Niayes qui est une zone horticole par excellence à cause de la pollution des terres et des nappes ;
- La cartographie foncière de la région est inappropriée (le territoire des ex communautés rurales est aux limites des communes d'arrondissements): Découpage à revoir.

REGION DE KAOALCK : l'agriculture familiale pour assurer la souveraineté alimentaire.

Les projets et programmes interviennent dans plusieurs secteurs au niveau régional. Ainsi, on note **325 actions** dont les plus importantes se localisent dans les secteurs agricoles et agro-alimentaire (18,5%), d'éducation et formation (16,9%) ; de la santé et nutrition (13,8%) et du transport routier (12,9%).

Etant une région à vocation agricole, les réalisations pour l'agriculture et l'agro-alimentaire sont réparties dans tous les départements sauf pour le projet. Natal Mbay qui intervient uniquement dans les départements de Kaolack et de Nioro du Rip. Les réalisations des secteurs de la santé et nutrition ainsi que l'éducation et la formation se multiplient dans le département de Nioro du Rip à cause des travaux annexes de la RN4.



Malgré les efforts fournis pour la présentation du rapport, on note l'absence d'informations de certains projets/programmes au niveau régional.

NB : certains coûts sont réalisés, d'autres en cours de réalisation ou programmés (voir le tableau des secteurs ci-contre)

En somme, la région de Kaolack a enregistré un taux de réalisation de 38%, 42% en cours de réalisation et 20% non réalisés.

	SECTEURS	Nbre Programmes retenus	Réalisés	% Réalisés	En cours réalisation	% cours	Non réalisés	% non réalisés
AXE 1 :	Agriculture	60	25	42%	30	50%	5	8%
	Pêche et aquacole	6	3	50%	3	50%		0%
	Elevage et produits animales	16	3	19%	13	81%		0%
	Artisanat	7	1	14%	5	71%	1	14%
	Infrastructures et Services de transports	42	19	45%	18	43%	5	12%
	Energie / Electrification	5			5	100%		0%
	Commerce	2			2	100%		0%
	Tourisme	3				0%	3	100%
AXE 2 :	Education formation	55	43	78%	2	4%	10	18%
	Santé et Nutrition	45	11	24%	20	44%	14	31%
	Protection sociale	9	3	33%	5	56%	1	11%
	Hydraulique urbaine et rurale	18	3	17%	6	33%	9	50%
	Assainissement urbain	8		0%	3	38%	5	63%
	Hydraulique agricole/rurale	15	2	13%	11	73%	2	13%
	Jeunesse	9	1	11%	4	44%	4	44%
	Secteur des Sports et loisirs	5	2	40%	1	20%	2	40%
AXE 3 :	Autonomisation des femmes et des jeunes	20	7	35%	9	45%	4	20%
		325	123	38%	137	42%	65	20%

• Contraintes

- Les montants financiers de certaines réalisations au niveau régional ne sont pas disponibles au niveau local. Les finances sont gérées par le ministère concerné ou la coordination du programme au niveau national : cas du secteur de l'élevage et productions animales, artisanat, électrification.... ;
- Pour le secteur du tourisme qui a des projets pour le pôle Sine Saloum, il est difficile d'avoir la part de la région concernant le coût global. Cette situation est valable aussi pour le secteur de l'électrification avec le projet de la boucle 225 kv (phase 2) ;
- Notons qu'en plus des réalisations de l'état au niveau régional, le rapport présente aussi les réalisations des autres partenaires de la région : cas de l'ONG Plan Sénégal ;
- Malgré les efforts fournis pour la présentation du rapport, on note l'absence d'informations sur certains projets/programmes au niveau régional.

• Principales recommandations

- Orienter les interventions vers le département de Guinguinéo dans le but d'harmoniser le développement de la région ;
- Mettre à la disposition des acteurs locaux les montants financiers exécutés au niveau régional ;
- Impliquer les chefs de services régionaux dans les réalisations au niveau régional ;
- Redoubler d'effort sur les réalisations des projets structurants.



REGION DE DAKAR :

Transformation économique pour la création d'emplois décents et durables.

La région de Dakar a bénéficié au cours de ces dernières années de **307 projets et programmes** de l'Etat et de ses partenaires, dont 178 représentant les engagements du Conseil des Ministres délocalisé, tenu le 20 juillet 2016.

Le montant financier pour tous ces projets et programmes est de **2 916 223 034 588 FCFA**, dont 2 058 956 937 866 FCFA pour les engagements du Conseil des Ministres soit **71%** (ce montant dépasse les 1800 milliards annoncés à l'issu du Conseil). Le montant des autres projets (129) s'élève à 857 266 096 722 FCFA, soit 29%, compte non tenu des 16 projets dont les informations relatives au montant ne sont pas encore disponibles.

Concernant la répartition spatiale de l'ensemble des 303 projets, le département de Dakar vient en tête, avec 133 projets soit 44%, suivi



de Rufisque avec 61 projets, soit 20%, Pikine 49 projets, soit 16% et Guédiawaye 26 projets, soit 9%. Ainsi, les projets localisés dans un seul département constituent 88,48%, soit 269 projets.

• Répartition des projets selon le département

Département	Nbre de projets	%
Dakar	136	44%
Rufisque	61	20%
Pikine	48	16%
Guédiawaye	26	8%
Dakar-Pikine-Guédiawaye-Rufisque	13	4%
Dakar-Pikine-Rufisque	8	3%
Pikine-Guédiawaye	6	2%
Dakar-Pikine-Guédiawaye	3	1%
Dakar-Pikine	2	1%
Pikine-Rufisque	2	1%
Dakar-Rufisque	1	0%
Rufisque	1	0%
Total	307	100%

Les secteurs les plus pourvus sont : les infrastructures et services de transport (**49%**), l'hydraulique et l'assainissement (**15%**), l'énergie (**8%**), habitat et Urbanisme (**6%**), sport (**5%**), enseignement supérieur (**5%**). Il est important de souligner que certains secteurs clefs tels que l'Education, la Santé, l'Agriculture et la Pêche, disposent d'enveloppes financières moins importantes. Ce déséquilibre apparent est lié notamment au fait que le coût des infrastructures dans les secteurs comme les routes, l'assainissement, l'hydraulique et l'énergie est beaucoup plus élevé que dans les autres.

D'ailleurs, en termes de nombre de projets retenus après le Conseil des Ministres, le secteur de la santé en compte 23 qui représentent seulement moins de 1%.

• Suivi des engagements du Conseil des Ministres Délocalisé Engagements par ministère

Ministères	Montant	Nbre de Projets	% du montant
Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement	1 008 169 416 340	16	49%
Hydraulique et de l'Assainissement	317 255 675 944	26	15%
Energie et du Développement des Energies Renouvelables	175 086 000 000	19	9%
Renouveau Urbain de l'Habitat et du Cadre de Vie	134 841 156 360	10	7%
Sports	115 023 652 000	12	6%
Enseignement Sup et de la Recherche	97 554 984 066	14	5%
Commerce, du Secteur Informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits Locaux et des PME	67 750 000 000	5	3%
Postes et des Télécommunications	45 000 000 000	1	2%
Tourisme et des Transports Aériens	23 504 000 000	2	1%
L'Environnement et du Développement Durable	18 445 900 000	7	1%
Education Nationale	14 165 000 000	12	1%
Santé et de l'Action Sociale	9 703 000 000	23	0%
Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction Citoyenne	7 695 000 000	2	0%
Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat	6 400 000 000	2	0%
Pêche et de l'Economie Maritime	3 980 411 254	10	0%
Justice	3 000 000 000	2	0%
Industrie et des Mines	2 795 415 741	1	0%
Intérieur et de la Sécurité Publique	2 470 000 000	4	0%
Culture et de la Communication	2 100 000 000	4	0%
Elevage et des Protections Animales	1 342 326 161	1	0%
Gouvernance Locale, du Développement et Aménagement du Territoire	2 225 000 000	4	0%
Forces Armées	450 000 000	1	0%
Total	2 058 956 937 866	178	100

• Répartition des projets par département

Département	Nbre de projets	Montant	%
Dakar	86	428 538 039 862	21%
Dakar-Pikine	1	12 800 000 000	1%
Dakar-Pikine-Guédiawaye	2	320 000 000 000	16%
Dakar-Pikine-Guédiawaye-Rufisque	5	569 722 166 340	28%
Dakar-Pikine-Rufisque	2	1 750 000 000	0%
Dakar-Rufisque	1	879 000 000	0%
Guédiawaye	14	43 882 000 000	2%
Pikine	31	125 702 302 000	6%
Pikine-Guédiawaye	1	4 657 342 000	0%
Pikine-Rufisque	1	40 000 000	0%
Rufisque	33	547 986 087 664	27%
Rufisque	1	3 000 000 000	0%
Total général	178	2 058 956 937 866	100%

Concernant la répartition spatiale des **178 projets**, le département de **Dakar** vient en tête, avec **86 projets soit 48%**, suivi de **Rufisque** avec **34 projets, soit 20%**, **Pikine 31 projets, soit 16%** et **Guédiawaye 14 projets, soit 9%**.

A noter que certains projets couvrent plusieurs départements.

Pour ce qui est de la répartition de l'enveloppe financière, le département de Rufisque enregistre 27%, celui de Dakar 21%, Pikine 6% et Guédiawaye 2% . .

• Contraintes et recommandations

Contraintes	Recommandations
Lenteurs dans la libération des emprises et réoccupation des emprises libérées	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure implication et responsabilisation de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des projets notamment les autorités administratives ; • Accélération des paiements pour la libération des emprises dans les meilleurs délais • Sécurisation des emprises par les maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage des projets, après libération
Lenteurs dans la réalisation de l'exécution de certains projets surtout ceux qui nécessitent une contrepartie de la part des collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le fonds d'Équipement des collectivités locales pour une meilleure prise en charge de leurs engagements dans la mise en œuvre des projets
Inondations persistantes dans certains quartiers de la banlieue	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les infrastructures de lutte contre les inondations notamment en termes de réseaux secondaires • Mettre à la disposition des Préfets des moyens matériels pour les interventions urgentes (motopompes, camions hydro cureurs ...)
Difficultés d'accès au logement	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les programmes sociaux d'accès au logement en revoyant à la baisse des coûts. • Faciliter l'accès à la propriété foncière à usage d'habitation en procédant à des lotissements administratifs à vocation sociale
Déficit d'infrastructures sociales de base	<ul style="list-style-type: none"> • Résorber les gaps relevés au niveau des secteurs de la santé, l'éducation et l'assainissement
Problèmes de mobilité liés aux embouteillages	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et renforcer les programmes routiers en cours ainsi que ceux relatifs au renouvellement du parc automobile • Promouvoir le transport en masse comme le BRT et le TER
Faible implication des élus locaux dans la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle	<ul style="list-style-type: none"> • Inviter les collectivités locales à inscrire dans leur budget des montants destinés à l'appui à la promotion de la CMU ;
Manque d'informations sur certains projets pour assurer un meilleur suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à la disposition des services déconcentrés les informations techniques et financières concernant les projets exécutés dans leur circonscription ; • Responsabiliser les acteurs territoriaux dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques à travers des contrats de performance • Mettre en place un comité de gestion d'une base de données régionale géo référencée • Tenir régulièrement des rencontres avec les différents acteurs territoriaux pour le suivi des engagements du conseil des ministres délocalisé et des autres projets et programmes
Un déséquilibre apparent dans la répartition des projets et programmes	<ul style="list-style-type: none"> • La répartition des projets au niveau du territoire régional montre une prépondérance du département de Dakar qui exerce des fonctions de polarisation par rapport aux autres départements compte tenu de la présence des activités économiques essentielles. • Cependant, avec l'érection des pôles urbains de Diamniadio, du Lac rose et de Daga-Kholpa, le département de Rufisque commence à prendre une nouvelle envergure économique surtout avec l'ouverture de l'autoroute à péage Dakar-AIBD-Sindia.

• Conclusion

- Le suivi de l'exécution des projets et programmes d'investissement de l'Etat ne fait pas ressortir des indicateurs bien renseignés compte tenu de la non disponibilité des informations au niveau des acteurs régionaux ;
- La mise en œuvre des recommandations spécifiques par projet, permettrait de lever les contraintes ;
- A cet effet, il serait souhaitable de tenir chaque année une conférence territoriale pour permettre aux acteurs de la région de discuter de l'exécution des projets d'investissements et de faire des propositions d'amélioration dans la mise en œuvre ;
- Ainsi, la territorialisation des politiques publiques prônée par l'Etat dans le cadre de la réforme de l'Acte III de la décentralisation, permettra aux différents acteurs régionaux, dans le cadre d'un dialogue permanent avec l'Etat, d'améliorer les performances économiques et sociales de la région pour conforter son leadership dans l'émergence du Sénégal.

L'exécution des projets et programmes issus des Engagements des Conseils des Ministres Délocalisés au niveau de la région se déroulent à un rythme acceptable avec **un taux moyen de 68% à 70% d'engagements exécutés ou en cours, dans l'ensemble du pays.**

Toutefois, nous notons des taux de réalisation des projets et programmes issus des Conseils des ministres délocalisés très faibles dans les régions de Kédougou 9%, Fatick 13%, Kaffrine 14%, Sédhiou 15%, Matam 23%, et Tambacounda 27%.

Des contraintes majeures ont été enregistrées dont les plus importantes sont :

- l'indisponibilité des informations et données financières au niveau territorial ;
- la faible implication des services techniques déconcentrés de l'Etat (STDE) dans le suivi de l'exécution de certains projets et programmes ;
- la conduite de certains projets et programmes territoriaux par des équipes centrales ; sans une implication des acteurs locaux (Collectivités locales, services techniques déconcentrés et populations) ;
- les manquements récurrents imputables à certaines entreprises attributaires de marchés publics ;
- le déficit de communication dans le pilotage de certains projets et programmes ;

Eu égard à toutes ces contraintes, les recommandations qui suivent ont été formulées par les acteurs pour un développement socioéconomique durable des régions et une mise en œuvre participative, inclusive, transparente des projets et programmes en mettant au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre les acteurs territoriaux. Il s'agit, principalement de :

- Rééquilibrer les investissements entre les régions notamment les « plus pauvres » dans la répartition des financements au profit des territoires les moins servis ;
- Accélérer le rythme de financement et d'exécution des travaux ; notamment des régions de Kédougou, Sédhiou, Kaffrine, Fatick, Matam et Tambacounda ;
- Renforcer l'implication et la participation des acteurs locaux dans la mise en œuvre des projets et programmes ;
- Mettre à la disposition des autorités administratives et des STDE toutes les informations relatives aux projets et programmes pilotés par le niveau central ;
- Appuyer les STDE et les autorités administratives en moyens logistiques adaptés au suivi efficace des projets et programmes ;
- Renforcer le dispositif d'harmonisation et de suivi des interventions au niveau régional ;
- Décentraliser le budget consolidé d'investissement (BCI) pour une mobilisation plus efficace des ressources ;
- Lutter contre toutes les lourdeurs dans les procédures de financement qui plombent l'exécution des projets ;
- Poursuivre les travaux de construction des hôtels communautaires et de villes en veillant à la qualité des ouvrages ;
- Faire de la participation citoyenne et du contrôle citoyen une partie intégrante de la gouvernance locale ;
- Réaliser dans les meilleurs délais, les conférences départementales d'harmonisation en vue de proposer des mécanismes de rééquilibrage des investissements ;
- Assurer un meilleur équilibre dans l'allocation des investissements : accorder une attention soutenue aux zones frontalières et à celles qui sont plus affectées par le conflit afin d'encourager la dynamique de retour des populations déplacées (mise en œuvre du PUMA) ;
- Etendre l'intervention du PROMOVIL dans toutes les communes ;
- Développer l'information et la communication de proximité pour gagner le pari de l'appropriation des investissements par les bénéficiaires ;
- Procéder à un choix judicieux et rigoureux des entreprises chargées de réaliser les infrastructures.

1.3. ANALYSE DES PERFORMANCES ET PERSPECTIVES DES SECTEURS PRODUCTIFS

1.3.1. AGRICULTURE : L'EXPLOITATION AGRICOLE FAMILIALE : UN MODÈLE CRÉATEUR DE RICHESSES ET D'EMPLOIS

• L'évolution de quelques indicateurs

Dans le cadre de la politique agricole, l'Etat met en oeuvre le Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) qui opérationnalise le volet agricole du PSE. Le budget global alloué au sous-secteur agricole en 2016 est de 175,2 milliards contre 172,4 milliards en 2015, soit un accroissement de 2,8 milliards. Ce budget a été exécuté à hauteur de 156, 627 milliards de FCFA, soit un taux de 89%.

Au titre du secteur agricole, les résultats montrent que des progrès ont été enregistrés en 2016 même si des difficultés ont été notées dans l'atteinte de certains indicateurs projetés. A titre d'exemples : la production céréalière a baissé de 1,3% et reste en deçà de la cible (2 541 000 tonnes), par contre, les productions de riz, de maïs et de fonio ont connu des hausses respectives de 4%, 14% et 16%. La filière arachide, a produit 991 427 tonnes en 2016, dépassant la cible de 8%. La production de coton s'est établie à 15 160 tonnes en 2016, enregistrant une baisse de 25% par rapport à 2015. Quant à la filière pomme de terre, la production, comparée à l'année 2015, elle a connu une hausse de 29,2%.

Globalement, les résultats enregistrés dans le sous-secteur agricole demeurent un gage de développement du monde rural et de la lutte contre la pauvreté. La campagne agricole 2015/2016 aurait été meilleure si toutes les dispositions avaient été prises pour réduire les pertes post-récoltes. En outre, la configuration de l'hivernage a entraîné une baisse de la production agricole en 2016 pour la majeure partie des spéculations.

L'environnement actuel de l'agriculture est caractérisé par la croissance démographique galopante, la libéralisation et la mondialisation de l'économie et la dégradation des conditions de production. Ainsi, 69,3% des pauvres vivent en milieu rural et 57,1% des ménages ruraux sont pauvres (ANSD, ESPS-II, 2011, rapport publié en mai 2013).

• Plus de 90% des exploitations agricoles sont de type familial

Les études démographiques effectuées en 2013 par l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) montrent que la population sénégalaise est restée à dominante rurale avec 54,8% de l'effectif de la population. Laquelle population rurale, enregistre près de 65% des pauvres du pays. Cependant, l'agriculture, principale activité du monde rural, ne participe qu'à 15% du PIB (ANSD 2017).

Selon le recensement agricole (1998), 95% des exploitations agricoles sont de type familial. Il s'agit donc de la forme dominante d'exploitation agricole, qui produit la majeure partie de la production alimentaire d'origine nationale et des produits primaires exportés ; 95% de la main d'oeuvre de ces exploitations, est familiale, 57% masculine et 43% féminine. L'essentiel de la main-d'oeuvre de la population active agricole vit et produit dans les exploitations familiales. Au Sénégal, deux types d'agriculture coexistent : l'agro-business caractérisé par l'importance des investissements et la main-d'oeuvre principalement salariée, pratiqué notamment dans



les Niayes et la Vallée du Fleuve Sénégal ; et l'agriculture familiale qui est essentiellement paysanne, centrée sur l'exploitation agricole familiale et qui est pratiquée dans toutes les régions du pays.

Les exploitations agricoles familiales essaient de s'affirmer et de se positionner pour prendre leur destin en main. En effet, à travers les organisations de producteurs, elles participent de plus en plus au processus de prise de décision pour l'élaboration des politiques agricoles qui les concernent directement.

Concernant le modèle de l'agriculture familiale, il est utile de comprendre d'abord ses objectifs et ses pratiques, et ensuite, sa dynamique d'organisation et de fonctionnement. Sur la base actuelle des connaissances relatives aux exploitations agricoles familiales, nous pouvons noter une grande diversité du point de vue des caractéristiques socioéconomiques, du mode d'organisation et de fonctionnement, etc., suivant les zones agro écologiques.

Cependant, il faut mettre en relief le déficit d'information sur les niveaux de performance (rendement, productivité par jour de travail) et les bilans céréaliers, voire vivriers des exploitations agricoles familiales permettant de bien cerner leur situation alimentaire et d'anticiper sur d'éventuels obstacles. De même, les stratégies paysannes opérées pour franchir les périodes de soudure sont insuffisamment connues.

Dès lors, se pose le besoin d'avoir un dispositif efficace et adapté, de suivi des exploitations agricoles familiales, permettant de fournir des renseignements précis sur les bilans alimentaires et de mettre à jour les orientations en matière de recherche, de transferts d'innovations en milieu paysan et de dispositifs performants d'appui aux producteurs.

Il est alors urgent d'actualiser et d'approfondir l'analyse et le suivi des exploitations agricoles familiales, afin d'opérer un diagnostic poussé pour déceler les contraintes passées jusqu'ici inaperçues et identifier de nouvelles trajectoires porteuses de développement économique et social.

• Limites et défis par rapport aux objectifs du PSE

- Le régime foncier et le système d'allocation des terres, en particulier la sécurisation des terres allouées aux paysans de la petite exploitation agricole, comme aux privés qui veulent investir dans l'agro-business ou dans l'agro-industrie, constitue le noeud gordien de l'amélioration de la productivité de l'agriculture sénégalaise ;
- Le niveau de qualité contestable de l'investissement en infrastructures, notamment en routes et pistes de production, en systèmes de conservation et en évacuation des produits, en magasins de stockage des produits récoltés, en organisation rationnelle et transparente des marchés, constitue le principal goulot d'étranglement du secteur agricole ;
- La faiblesse de l'encadrement technique, notamment la non dissémination des produits de la recherche des institutions comme l'ISRA et l'ITA, en vue de leur application ;
- La politique de gestion et de distribution des semences perturbe la pérennité du système en ce qu'elle n'encourage pas la prise en charge par les paysans eux-mêmes de leur propre destin, tout en enrichissant des spéculateurs peu soucieux du devenir de la filière arachidière ;
- La fixation des prix agricoles qui tiennent plus compte des intérêts des industriels que de ceux des paysans, sauf lors de la précédente campagne où l'on a assisté à un vrai marché du prix de l'arachide ouvert aux acheteurs étrangers et qui a atteint des niveaux jamais égalés.



• Quelques options politiques

Première option : Une cohabitation entre l'agriculture familiale et l'agro-business dans une chaîne de valeurs. Les exploitations familiales ont de très bonnes raisons d'exister, de revendiquer leur spécificité, de se moderniser, de prospérer et d'apporter une contribution plus significative dans le cadre de la recherche de la sécurité alimentaire dans notre pays. Toutefois, il est nécessaire de promouvoir les exploitations familiales parallèlement à l'agro-business parce que l'agriculture doit s'inscrire dans une logique de diversification et de modernisation pour se développer. D'où la nécessité d'envisager une collaboration des producteurs traditionnels avec les privés qui peuvent intégrer la chaîne de valeurs afin de booster l'industrialisation (stockage, transformation commercialisation).

Deuxième option : Préservation du foncier pour les générations futures. Sur la question foncière en milieu rural, mettre en pratique une véritable politique cohérente d'aménagement du territoire et de revue du foncier ; établir un cadastre rural et exploiter la cartographie existante. Les terres agricoles doivent être identifiées via le cadastre rural et leur titrisation est une nécessité absolue.

Troisième option : Pilotage de notre agriculture par l'aval. La productivité n'est pas à elle seule une condition nécessaire et suffisante pour régler les problèmes de consommation. Dès lors, il est nécessaire de la coupler avec l'amélioration de la qualité et la gestion optimale des ressources afin d'assurer la durabilité de nos systèmes productifs.

• Douze (12) recommandations

1. Avoir une vision holistique du secteur agricole qui permet la prise en considération des synergies entre les composantes du secteur de l'agriculture que sont aussi l'élevage et la pêche dans leurs différentes strates ;
2. Contribuer à faire émerger la PME rurale et l'industrie sénégalaise et donner à l'agriculture une place centrale dans le développement économique de notre pays ;
3. Régler le statut des terres pour l'allocation desquelles il doit être tenu compte des besoins réels de l'agriculture de subsistance en garantissant aux occupants une sécurité juridique, en conformité avec la loi d'orientation agrosylvo-pastorale ;
4. Déterminer la contrepartie en terme de participation dans le capital des sociétés, au profit de l'Etat et des producteurs dans le cadre de la mise à disposition des terres au profit des Investisseurs dans le cadre de l'agrobusiness ;
5. Mettre en place un système de gestion et de distribution des intrants qui met au-devant les producteurs-trices et leurs organisations afin de garantir l'accès des bénéficiaires aux intrants ;
6. Promouvoir un financement rural adapté et accessible aux deux modèles de production ;
7. soutenir encore plus la recherche agricole et agro-alimentaire en termes de moyens financiers, afin de lui permettre d'être plus performante ;
8. Redynamiser les centres de formation agricole existants, en créer d'autres pour former des hommes/femmes de terrain, véritables entrepreneurs agricoles maîtrisant les chaînes de valeur et capables de produire pour le marché local et pour les marchés étrangers ;
9. Recenser de manière exhaustive tous les outils, instruments et matériels utilisés depuis 1960 sur la dimension culturelle de l'agriculture familiale afin de connaître l'histoire et l'évolution des matériels, des procédés et des savoirs de l'agriculture familiale et constituer un patrimoine culturel support d'un tourisme rural à promouvoir ;
10. Promouvoir les aménagements hydro-agricoles et la petite irrigation pour une meilleure maîtrise de l'eau dans le cadre des domaines agricoles communautaires qu'il convient d'intensifier en vue de booster l'emploi des jeunes en milieu rural ;
11. Veiller à la qualité et à la sûreté des semences et engrais en privilégiant les produits non génétiquement modifiés et en développant le stock de semences et explorer également les filières agro-écologiques qui garantissent une agriculture propre et durable et à forte valeur ajoutée ;
12. Favoriser l'implantation de centres d'artisans locaux (regroupés en GIE), en rapport avec les chambres des métiers d'artisans spécialisés dans la réparation, l'entretien et la restauration de matériels agricoles.





1.3.2. ELEVAGE ET PRODUCTIONS ANIMALES : ASSURER LA COUVERTURE DE LA DEMANDE NATIONALE

• L'évolution de quelques indicateurs

La **production de viande et d'abats** porte sur un volume estimé à 242 641 tonnes en 2016, soit un taux de réalisation de 98% par rapport à l'objectif fixé. Elle a été portée principalement par les filières bovine et avicole industrielles qui ont fourni plus de la moitié (55%) de la production.

La viande de volaille, qui est portée pour une large part par l'aviculture industrielle (plus de 64% de la production de la filière avicole), maintient sa bonne dynamique, à la faveur de l'accompagnement dont bénéficie la filière et de l'augmentation des effectifs de poules réformées.

La **production de lait** réalisée en 2016 porte sur un volume de 231,5 millions de litres (59% pour l'élevage pastoral, 34% pour l'élevage de métis et 7% pour l'élevage de race pure) et enregistre une augmentation de 4,8 millions de litres par rapport à 2015, mais n'atteignant que 82% de la cible fixée.

La **production d'œufs de consommation en 2016 est estimée à 615 millions d'unités**, augmentant de 44 millions d'unités par rapport à 2015, avec un taux de réalisation de 96,7% pour un objectif de 636 millions d'unités.

La **quantité de cuirs et peaux exportés** est estimée à 3 160 tonnes en 2016, dont 58% de peaux d'ovins, 22% de peaux de bovins et 20% de peaux de caprins.

Relativement aux **réformes** du sous-secteur, le projet de loi du code pastoral est en cours d'adoption suite aux amendements du Parlement et du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE). Il en est de même pour le Code de la santé animale et de la santé publique vétérinaire.

• Limites et défis par rapport au PSE

L'analyse des résultats montre que les cibles n'ont pas été atteintes pour les différentes productions animales, entraînant la non couverture de la demande nationale. Les principales difficultés du sous-secteur de l'élevage restent sa faible productivité et le manque de compétitivité de ses sous-produits.

• SEPT (7) Recommandations pour assurer la couverture de la demande nationale

Pour atteindre les objectifs visés, il s'agira de :

1. poursuivre les actions déjà engagées à travers la lutte contre les maladies animales, le renforcement de la résilience des systèmes d'élevage, le développement des chaînes de valeur sectorielle, la lutte contre le vol de bétail, le renforcement du système statistique sectoriel et l'accélération du processus d'adoption du code de l'élevage ;
2. améliorer le financement du secteur en vue, notamment, d'accélérer la réalisation des conditions préalables au développement des filières ;
3. réaliser le recensement national de meilleure connaissance du secteur, et promouvoir l'assurance du bétail ;
4. finaliser et opérationnaliser le Système d'information de gestion de l'élevage (SIGEL) qui va consacrer la collecte systématique et régulière des données nécessaires au suivi du secteur ;
5. accélérer la structuration des filières de productions animales;
6. finaliser le code pastoral en impliquant l'ensemble des acteurs ;
7. mettre en place des centres de collecte de lait multifonctionnels.

1.3.3. PÊCHE ET AQUACULTURE : L'OPTION DU DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

• L'évolution des quelques indicateurs

Le sous-secteur de la pêche occupe la première place des exportations en 2016 et représente 14,6% des recettes d'exportations et 3,2% du PIB. Il joue un rôle clé dans la nutrition et la sécurité alimentaire, en assurant près de 70% des apports en protéines d'origine animale et une consommation moyenne par tête de 29kg/an. La pêche artisanale a enregistré une hausse de 4% des débarquements au cours de la période sous revue, pour atteindre 397 871 tonnes, en 2016. Dans cette dynamique, les débarquements de la pêche industrielle ont connu une hausse de 38 101 tonnes entre 2015 et 2016 (85 546 tonnes en 2016). Le volume des débarquements de la pêche continentale a connu une hausse de 12,5%, passant de 9 885 tonnes en 2015 à 11 254 tonnes en 2016.

Les exportations de produits halieutiques, en 2016 s'élèvent à 192 162,5 tonnes pour une valeur commerciale estimée à 204,43 milliards. Comparées à 2015, une progression a été notée, aussi bien des quantités (2%) que des valeurs (5,6%). Cette performance est liée à l'augmentation du volume des produits transformés artisanalement (42 318 tonnes en 2016 dont 52% exportés) suite aux efforts entrepris par l'Etat dans la modernisation des infrastructures de débarquement (4 quais de pêches finalisés en 2016), de transformation des produits (3 aires de transformation des produits réalisées en 2016) et de modernisation des moyens de production (acquisition de 1 670 moteurs pour une subvention de 1,7 milliards de francs CFA), ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'unités de traitement de produits de la pêche (de 209 unités en 2015 à 223 unités en 2016). En outre, dans le cadre du contrôle sanitaire des produits halieutiques, le taux de couverture des établissements de traitement et de l'amont de la filière halieutique a été porté à 91% en 2016 contre 88% en 2015.

Pour la durabilité du sous-secteur de la pêche, l'option prise est le développement de l'aquaculture pour une production de 40 000 tonnes à l'horizon 2023. En effet, la production aquacole a connu une progression de 71,3%, en passant de 1 215,5 tonnes en 2015 à 2 082 tonnes à 2016. Ce résultat s'explique par la mise en place de 54 nouvelles fermes, l'installation des écloseries et stations publiques, l'acquisition de 2 petites unités de production d'aliment de poissons, l'acquisition de 110 tonnes d'aliment industriel et 105 tonnes de sous-produits agricoles et le renforcement de l'appui technique des acteurs (1 558 acteurs et 203 sites de production en 2016 ont été encadrés). Toutefois, la cible n'a été atteinte qu'à hauteur de 67,2%, du fait des difficultés d'accès au financement et aux aliments en qualité et en quantité.

• Quelques options pour l'amélioration de la gouvernance du secteur

- veiller à la qualité et à l'exhaustivité des données statistiques relatives au secteur de la pêche ;
- diligenter la finalisation de l'élaboration de la loi d'orientation pour la promotion et le développement de l'aquaculture, adapter au contexte actuel la loi sur la pêche continentale et vulgariser le nouveau code de la pêche maritime ;
- renforcer la coopération sous régionale et internationale dans la lutte contre la pêche INN et encourager la tenue d'une session annuelle de concertation avec les pays du littoral atlantique sur les problèmes d'intérêt commun concernant les stocks partagés, la mobilité des flottes, les accords de pêche, la problématique de gestion de la raréfaction de la ressource... ;
- entamer une profonde réflexion sur la question de la fiscalité dans le secteur de la pêche en vue d'asseoir une fiscalité incitative, adaptée et conditionnée par la recherche de valeur ajoutée, la création d'emplois et des réinvestissements certains dans l'économie sénégalaise ;
- organiser le contrôle de salubrité de manière à l'exercer dans tous les lieux de commercialisation des produits de la pêche ;
- mettre en place un système de financement approprié du secteur (pour la pêche artisanale, mécanismes de financement volontaristes et adaptés grâce à un taux d'intérêt étudié ; pour la pêche industrielle, ressources longues pour soutenir la restructuration et la modernisation de l'industrie de la pêche et un fonds pour le financement des PME/pêche).





• DIX (10) Recommandations

1. Concernant la préservation des ressources halieutiques

- mener d'urgence une enquête approfondie sur la présumée fraude sur la déclaration du tonnage brut par les sociétés de pêche chinoises ;
- procéder à l'immersion de récifs artificiels accompagnée du nettoyage des fonds marins pour éviter la migration des poissons dans des zones plus propices à leur développement ; élaborer et mettre en oeuvre les plans d'aménagement des pêcheries des espèces pélagiques et démersales ;
- veiller à l'observation rigoureuse de la période annuelle de repos biologique en mettant en place des structures paritaires (Etat, organisations professionnelles) chargées de veiller au strict respect d'une telle prescription ;
- recruter suffisamment d'observateurs en leur conférant un statut valorisant qui fera d'eux des agents assermentés et rendre systématique leur embarquement dans les navires de pêche sénégalais.

2. Concernant les acteurs et la productivité

- renforcer les capacités de l'administration et des organisations professionnelles de la pêche et les sensibiliser par rapport aux connaissances techniques, aux bonnes pratiques et à la sécurité dans la pêche ainsi que l'encadrement rapproché des acteurs ;
- élaborer et mettre en oeuvre un programme national de formation et de perfectionnement au profit des professionnels de la pêche (pêcheurs, mareyeurs, transformateurs et distributeurs) en privilégiant les thèmes sur la gestion des ressources halieutiques, la pratique de la pêche responsable et durable, la sécurité des pêcheurs, l'hygiène et la qualité des produits au stade de la production, de la manutention, de la transformation et de la commercialisation ;
- consolider et multiplier les structures de formation spécialisées dans les métiers de la mer au niveau des principales zones de pêche afin de lutter contre la déperdition scolaire ;
- apporter une réponse technique à la question des barrages, relativement au blocage des poissons au détriment du Sénégal ;
- encourager le secteur privé à investir davantage dans la pêche industrielle et dans l'aquaculture ;
- poursuivre l'installation des conseils locaux de pêche artisanale (CLPA) en les structurant en réseau.

3. Concernant la recherche dans le secteur

Mettre en place un centre d'expérimentation et de valorisation des produits halieutiques, un laboratoire national de la pêche et de l'aquaculture intégrant une unité de contrôle de la qualité des produits halieutiques, et une structure nationale de formation et de recherche de niveau supérieur répondant aux standards internationaux.

4. Concernant la pêche maritime

- poursuivre, dans le cadre du programme de modernisation des quais de pêche, la mise aux normes des quais en veillant à ce que soient aménagées dans ces lieux de production, des aires distinctes conçues et bâties pour chacune des activités qui suivent les captures et le débarquement : commercialisation, conservation, transformation, réparation des filets et des embarcations, stationnement des véhicules et chargement des produits de la pêche ;
- élaborer et mettre en oeuvre un programme national de renouvellement de la flotte industrielle et artisanale pour de meilleures conditions de travail et une plus grande sécurité dans le travail.

5. Concernant la pêche artisanale

- imposer le strict respect du port des gilets de sauvetage tout en veillant à leur conformité avec la morphologie des pêcheurs ;
- mettre en place un fonds de calamité du secteur de la pêche ;
- acquérir des contenants isothermes pour éviter le contact du poisson avec le bois, matériau prohibé en matière d'industrie alimentaire ;
- développer une pêche tournée vers la recherche de valeur ajoutée, la création d'emplois et la satisfaction du marché national ;
- mettre en place une stratégie efficace de distribution du poisson des zones côtières vers les zones continentales afin de satisfaire le besoin en poisson des populations desdites zones ;
- moderniser la pêche artisanale en incitant les acteurs à se regrouper pour acquérir des moyens modernes permettant d'améliorer toutes les étapes de la chaîne de valeur (chalutiers, pirogues en fibre de verre, à coque rigide et insubmersible, respect de la chaîne de froid, conditions de transport, etc.).

6. Concernant la pêche industrielle

- encadrer l'autorisation de flottes étrangères à pêcher dans la zone économique exclusive du Sénégal, qui doit seulement se limiter à la pêche thonière non encore surexploitée et obliger les armements étrangers bénéficiant d'une licence de pêche dans nos eaux territoriales à débarquer obligatoirement un quota des prises pour alimenter nos usines ;
- auditer la pêche industrielle sénégalaise, la flottille et les unités de transformation industrielle et procéder à l'évaluation scientifique correcte des stocks halieutiques.

7. Concernant la pêche continentale

- instaurer une concertation avec les pays membres de l'Organisation de la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) et de l'Organisation de la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG), en vue d'élaborer de manière participative un code de conduite pour une pêche continentale responsable ;
- empoissonner les eaux continentales en espèces à haute valeur ajoutée pour permettre à la pêche continentale de contribuer à la fois à l'approvisionnement des ménages et à l'amélioration de moyens d'existence ;
- faciliter l'approvisionnement en équipements et en moyens de production pour les professionnels de la pêche continentale.

8. Concernant l'aquaculture

- développer l'aquaculture paysanne avec de petites et moyennes entreprises agricoles capables de mener des activités intégrées ;
- mettre en place un mécanisme de financement adéquat capable de soutenir durablement les investissements aquacoles nécessaires à son développement ;
- faire correspondre la période des récoltes dans l'aquaculture avec celle du repos biologique et éviter ainsi la rareté des produits halieutiques, notamment le poisson, sur les marchés intérieurs, et renforcer par la même occasion la présence des produits halieutiques sénégalais sur les marchés extérieurs par l'aquaculture marine ;
- créer une ferme nationale de référence pour le développement de la production aquacole tout en assurant la disponibilité d'alevins de qualité et d'aliments à un coût accessible ;
- élaborer et mettre en oeuvre un programme national de construction d'infrastructures de base pour l'aquaculture, en commençant par le niveau départemental pour l'aquaculture continentale et en menant de pair le développement des aires marines protégées et la création de périmètres d'aquaculture marine le long du littoral atlantique et des bras de mer ;
- rechercher dans le domaine de l'aquaculture des partenariats « gagnant-gagnant » avec des opérateurs originaires de pays dont l'expertise est avérée en la matière (Thaïlande, Chine, Brésil, pays de l'Europe du nord).





9. Concernant la transformation des produits halieutiques

- mettre en place des sites modernes de transformation artisanale et construire des infrastructures permettant aux femmes transformatrices de travailler dans de bonnes conditions, en toute saison et en toute sécurité ;
- mettre aux normes la filière de transformation des produits halieutiques par la modernisation des sites de débarquement et des pirogues approvisionnant les usines ;
- favoriser le développement de chaînes de valeurs en encourageant les investissements dans la transformation des produits halieutiques.

10. Concernant l'atténuation des impacts du changement climatique sur les ressources

- mieux étudier les effets du changement climatique sur la pêche au Sénégal ;
- prendre en compte de manière effective la problématique du changement climatique dans les projets et programmes de pêche (mer et eaux douces) et dans la politique nationale de construction des infrastructures ;
- développer des activités d'adaptation aux changements climatiques.

1.3.4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE : POUR FACILITER L'ACCÈS DES PME AU FINANCEMENT ET LA PARTICIPATION DES NATIONAUX AU PLAN SÉNÉGAL EMERGENT

• L'évolution des quelques indicateurs

Le développement industriel est un levier important sur lequel le Sénégal devrait s'appuyer pour réaliser ses objectifs en termes de développement humain, économique et social. Le tissu industriel du Sénégal compte 1 512 entreprises, essentiellement dominé par les petites et moyennes entreprises (PME), représentant près de 92,5% et elles sont principalement localisées dans la région de Dakar (près de 40% des PME), suivie des régions de Thiès (11%) et Diourbel (9%), les régions de Kaffrine, Fatick, Matam et Kédougou sont les moins pourvues avec des taux inférieurs à 2,5%. Ces disparités pourraient être atténuées par une meilleure représentation des structures d'accompagnement des PME dans les régions.

Les PME constituent un levier essentiel de création de richesses et d'emplois, et jouent un rôle important dans la mise en œuvre du PSE. Elles représentent près de 92,5% des entreprises et ne contribuent qu'à hauteur de 30,4% du chiffre d'affaires global et emploient environ 60% de la population active, soit 42 % du total des emplois générés par le secteur moderne.

On constate la prééminence, au sein des PME, d'entreprises artisanales ou commerciales de taille et de forme juridique variables, évoluant de manière informelle, ce qui est à l'origine du taux élevé d'entreprises en difficulté (142) dont 45,8% des PME et 9,9% des Grandes entreprises.

La création du Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS), du Fonds de Garantie des Investissements prioritaires (FONGIP) et de la Banque nationale de Développement économique (BNDE) contribuent à lever certains des obstacles et à augmenter, de manière substantielle, le volume des financements accordés aux PME.

• Limites et défis par rapport aux objectifs du PSE


- les difficultés des PME à mobiliser des fonds auprès des établissements financiers à cause de la faiblesse de leur capital propre, leur incapacité à répondre aux conditions d'obtention de crédit auprès d'un système bancaire frileux, (seules 6,4% des entreprises obtiennent une satisfaction à leur demande de financement) et leur difficulté à satisfaire aux conditions d'entrée en bourse pour y lever des fonds ;
- la concurrence déloyale que subit l'entreprise sénégalaise vis-à-vis des entreprises étrangères du fait que ces dernières obtiennent des financements à des taux tournant autour de 3%, alors que l'entreprise sénégalaise obtient ses financements à un taux rarement inférieur à 9% ;
- l'absence de décrets d'application de la loi d'orientation n° 2008-29 du 28 juillet 2008, relative à la promotion et au développement des petites et moyennes entreprises ;
- le recours au crédit fournisseur et à l'emprunt auprès des banques et des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) qui constitue la principale source de financement externe des entreprises, notamment des PME ;
- la présence d'une vingtaine de banques et d'une multitude d'institutions de micro finance (au moins 5 grands réseaux), dont l'offre de financement n'est pas adaptée aux besoins, aux capacités et à la nature des TPE/PME ;
- un secteur bancaire caractérisé par une offre de crédit limitée due à l'insuffisance et la nature des ressources d'épargne mobilisées (dépôts essentiellement à vue), au manque de célérité dans la prise de décision d'octroi de crédit, des conditions de banque disproportionnées, incompréhensibles et inacceptables pour les usagers (tarification élevée, écart important entre taux débiteur bancaire et taux directeur de la BCEAO, multiplicité des prélèvements sur les opérations bancaires) ;
- un système financier décentralisé, concentré dans les zones urbaines et périurbaines, incapable de mobiliser des ressources longues et stables, faiblement impliqué dans les secteurs à fort potentiel de croissance et d'emplois (les TIC, l'agriculture, l'artisanat, les énergies renouvelables) et dont les concours financiers aux entreprises sont faibles, les taux d'intérêts appliqués souvent élevés ;
- le paradoxe d'un environnement institutionnel marqué par la multiplication de lignes de crédits et de fonds de garantie (qui a été d'un apport important dans la facilitation de la prise en charge des besoins des PME) et la persistance des difficultés des PME par la complexité des conditionnalités d'accès (priorité aux grandes entreprises et application persistante des procédures classiques d'analyse du risque et d'octroi de crédits par les banques domiciliataires).

• Quelles options pour faciliter l'accès des PME au financement et la participation des nationaux au PSE ?

- l'incitation du secteur bancaire à apporter des concours financiers aux PME, le placement des ressources de l'Etat dans des Institutions financières qui accepteraient d'accompagner les PME et la création d'institutions de financement spécialisées, voire sectorielles, sur le modèle du Crédit Agricole, qui auront vocation à financer le développement ;
- l'amélioration du niveau de capitalisation des PME et le renforcement du secteur financier par: (1) la mise en place de mécanismes de financement adaptés (fonds de garantie, lignes de refinancement à taux bonifiés) ; (2) la création d'une synergie entre les différentes institutions de financement et (3) le renforcement de l'articulation entre banques et SFD pour favoriser l'accès de ces derniers à des ressources longues ;
- le renforcement du cadre législatif et réglementaire en révisant la loi d'orientation n° 2008-29 du 28 juillet 2008, relative à la promotion et au développement des petites et moyennes entreprises tout en prenant, avec diligence, ses décrets d'application ainsi que ceux de la nouvelle loi sur les contrats de partenariat public-privé ;
- la répartition équilibrée des différents projets du PSE sur l'ensemble du territoire national tout en veillant à leur appropriation par les citoyens sénégalais ;
- la rationalisation du dispositif global d'appui aux PME et l'opérationnalité des comités techniques régionaux de suivi des PME, représentant toutes les structures d'appui ;
- la création des conditions de participation de l'entreprise sénégalaise aux projets phares du PSE par : (1) son accompagnement dans la recherche de financements ; (2) le renforcement des capacités techniques du secteur privé national en vue de mieux le préparer au PPP et (3) la facilitation aux opérateurs économiques nationaux de l'accès aux terres sur lesquelles ils disposeront de droits réels et qu'ils pourraient donner en garantie pour l'obtention d'un crédit ;
- la réforme et la modernisation de l'Administration publique pour l'accroissement des capacités techniques de ses services en veillant, en particulier, à la qualité des ressources humaines chargées de la mise en oeuvre du PSE ;
- la sauvegarde de l'intérêt national lors de la négociation et de la signature des conventions de partenariat, le respect des équilibres entre investisseurs étrangers et ceux nationaux et la négociation avec les entreprises étrangères d'un transfert de technologies et de savoir-faire tout en évitant de les laisser bénéficier seules des fruits de la croissance et des revenus générés ;
- l'amélioration de l'environnement des affaires pour le rendre favorable à l'émergence d'un secteur privé fort par : (1) la rationalisation de la fiscalité sur les entreprises afin de favoriser l'investissement, vecteur de croissance et d'emplois, tout en exploitant, plus que par le passé, les possibilités de la fiscalité sur le foncier ; (2) l'édification d'infrastructures de base, notamment, dans le monde rural ; (3) la mise sur pied d'institutions fortes, stables, intègres, compétentes et efficaces et (4) la réforme profonde du secteur des assurances qui constitue un maillon important du dispositif d'accompagnement de l'entreprise.

• Dix (10) propositions pour la facilitation de l'accès des PME aux financements

- 1-** améliorer les dispositifs de financement et d'appui existants par : (1) la rationalisation et le regroupement des lignes de crédit et des fonds de garanties et l'amélioration du système d'information sur le crédit ; (2) l'incitation à la création et au développement de sociétés spécialisées dans le crédit-bail, le capital-risque et l'affacturage ; (3) la dynamisation des centres de gestion agréés (CGA) en vue de permettre la modernisation du système d'information des PME ; (4) le renforcement du programme de labellisation des PME, initié par l'ADPME et sa mise en cohérence dans la mesure du possible avec les normes d'analyse des risques adoptées par les institutions financières et la BCEAO (5) un volontarisme d'état pour réduire l'écart de 3 à 8% entre les taux consentis, respectivement, aux entreprises étrangères et aux entreprises sénégalaises ;
- 2-** promouvoir la qualité des services financiers à travers, notamment : (1) le renforcement de la transparence financière par l'exigence de publication d'états financiers ; (2) le renforcement de la concurrence dans le secteur financier et l'amélioration de la qualité de la relation entre institutions financières et entreprises sénégalaises et (3) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'éducation financière des PME ;
- 3-** créer un guichet des PME au niveau du FONSI, du FONGIP et de la BNDE et inciter le secteur bancaire à apporter des concours financiers aux PME en révisant le mode de calcul du risque de crédit face à cette clientèle particulière qui ne remplit pas généralement les conditions exigées par les banques ;
- 4-** placer les ressources de l'Etat dans des banques qui accepteraient d'accompagner les PME et de créer des institutions de financement spécialisées, voire sectorielles, tel que le Crédit Agricole, qui aurait vocation à financer le développement ;

- 
- 5-** renforcer le cadre législatif et réglementaire : (1) en révisant la loi d'orientation n° 2008-29 du 28 juillet 2008, relative à la promotion et au développement des petites et moyennes entreprises tout en prenant, avec diligence, ses décrets d'application et (2) en diligentant les décrets d'application de la nouvelle loi sur les contrats de partenariat public-privé ;
- 6-** améliorer le niveau de capitalisation des PME et renforcer le secteur financier en mettant en place des mécanismes de financement adaptés (fonds de garantie, ligne de refinancement à taux bonifié) ;
- 7-** créer une synergie entre les différentes institutions de financement et encourager le renforcement de l'articulation entre banques et SFD, pour favoriser l'accès de ces derniers à des ressources longues ;
- 8-** rationaliser le dispositif global d'appui aux PME et rendre fonctionnels les comités techniques régionaux de suivi des PME, dans lesquels seront représentées toutes les structures d'appui ;
- 9-** remédier aux difficultés des 142 entreprises identifiées en mettant en place un fonds de normalisation qui permettra, par ricochet, de préserver les emplois ;
- 10-** entreprendre des démarches au niveau des pays membres de l'UEMOA, pour que certains ratios du dispositif prudentiel imposé aux banques par la BCEAO, soient revus dans l'optique de leur permettre de disposer d'un peu plus de marge de manoeuvre, pour l'octroi de crédit aux PME et aux startups (entreprises en démarrage).

• Neuf (9) recommandations pour renforcer la participation des entreprises nationales au PSE

- 1-** créer les conditions de participation de l'entreprise sénégalaise aux projets phares du PSE, en l'accompagnant dans sa recherche de financements et en renforçant les capacités techniques du secteur privé national afin de mieux la préparer aux PPP ;
- 2-** veiller à propager les différents projets du PSE sur l'ensemble du territoire national et à encourager l'actionnariat populaire dans la réalisation de certains projets, notamment, en favorisant toutes les initiatives susceptibles de développer l'entrepreneuriat en milieu rural ;
- 3-** réformer et moderniser l'Administration publique pour l'accroissement des capacités techniques de ses services en veillant à la qualité des ressources humaines chargées de la mise en oeuvre du PSE ;
- 4-** encourager une forte appropriation du PSE par les sénégalais et œuvrer pour un changement de comportements des citoyens, des élus et des agents de l'Etat, par une démocratie participative et par la promotion des valeurs civiques à travers la création d'un Prix du civisme et du mérite ;
- 5-** veiller à la sauvegarde de l'intérêt national lors de la négociation et de la signature des conventions de partenariat, et notamment au transfert de technologies et de savoir-faire ;
- 6-** renforcer les moyens d'intervention du FONSIS en lui permettant de fructifier certains actifs de l'Etat à mettre à sa disposition et de sécuriser la participation nationale par la création et le développement d'entreprises fortes capables de s'ériger en véritables championnes nationales ;
- 7-** faciliter aux opérateurs économiques nationaux l'accès aux terres sur lesquelles ils pourraient disposer de droits réels et qu'ils pourront donner en garantie pour l'obtention d'un crédit ;
- 8-** renforcer l'environnement des affaires pour le rendre favorable à l'émergence d'un secteur privé fort par : (1) la rationalisation de la fiscalité sur les entreprises afin de favoriser l'investissement, vecteur de croissance et d'emploi, tout en exploitant, plus que par le passé, les possibilités de la fiscalité sur le foncier ; (2) l'édification d'infrastructures de base, notamment, dans le monde rural ; (3) la mise sur pied d'institutions fortes, stables, intègres, compétentes et efficaces et (5) la réforme profonde du secteur des assurances qui constitue un maillon important du dispositif d'accompagnement de l'entreprise ;
- 9-** mettre en place, au niveau des territoires, des structures de veille citoyenne comme leviers opérationnels de la volonté de faire participer fortement les populations et de faire changer les comportements. Ces structures seront impliquées dans la formulation des projets du PSE et le suivi et l'évaluation participative des politiques sectorielles initiées.

1.3.5. INDUSTRIE ET MINES : POUR UNE GESTION SAINTE DES RESSOURCES NATURELLES

• L'évolution des quelques indicateurs

La production d'or s'est établie à 6,82 tonnes, contre 5,95 tonnes en 2015, et dépasse la cible de 14% (6,0 tonnes). L'exploitation de nouvelles unités industrielles d'or devrait permettre au pays d'atteindre l'objectif de 18 tonnes d'or à l'horizon 2020. La production de zircon a atteint 62 000 tonnes en 2016, soit une augmentation de 37% par rapport à 2015, conforme à l'objectif de production à l'horizon 2023 (90 000 tonnes). Pour l'ilménite, sa production s'est repliée de 2,5% pour s'établir à 41 000 tonnes en 2016 contre 420 419. En revanche, les quantités produites de leucoxène et de rutile sont passées de 4 611 tonnes à 7 900 tonnes en 2016 soit une progression de 3 289 tonnes.

Le Code minier, adopté en novembre 2016, apporte des modifications importantes, notamment en termes de meilleur équilibre entre les intérêts de l'État et les Sociétés minières, et d'impact positif pour les communautés locales. Toutefois, leur mise en œuvre effective requiert un suivi et un encadrement étroit de même que des efforts importants d'information et de formation des acteurs du sous-secteur.

Les activités de l'industrie minière se sont consolidées avec la montée en puissance de la Grande Côte Opération (GCO) et le renforcement de la production de la société d'or de Sabodala, la relance de la production de phosphates.

Par ailleurs, le Sénégal poursuit le processus de son adhésion à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE), notamment en publiant régulièrement les rapports annuels.

• Les nouvelles découvertes de pétrole et de gaz

Les récents travaux ont permis d'identifier plusieurs prospects en offshore profond et en onshore. A un niveau des blocs de Rufisque et de Sangomar offshore profond (permis de CAIRN/COP/FAR/PETROSEN), les réserves probables en places ont été évaluées entre 400 et 3170 millions de barils de pétrole en plus du gaz naturel.

Pour le gaz naturel, des réserves de 17000 milliards de pied cube (480 milliards de mètre cube) ont été découverts. Il faut rappeler que Kosmos et BP détiennent chacun une participation effective de 30% dans le permis de Cayar Offshore Profond comme résultat des propriétés respectives dans la coentreprise, Kosmos BP Sénégal Limited. Comme il a été annoncé antérieurement, BP a conclu un accord pour l'acquisition d'une participation supplémentaire de 30% auprès de la Timis Corporation, sous réserve de l'approbation du Gouvernement. La société pétrolière nationale, Société des Pétroles du Sénégal (Petrosen) détient une participation de 10%.

Ces découvertes du pétrole et du gaz donnent une importance nouvelle de croissance au Sénégal qui se positionne désormais en acteur incontournable dans ce domaine aussi stratégique.

Cependant, ces découvertes pétrolières induisent plusieurs défis. Si aujourd'hui le pétrole ne permet pas de contribuer de manière significative à l'augmentation du PIB et des recettes fiscales dans l'immédiat, le premier défi sera de transformer la (future) manne financière en une opportunité de développement bénéfique aux populations et d'éviter ainsi le spectre du Nigeria et une « malédiction du pétrole ».

• Quelles options politiques pour une gestion saine des ressources naturelles ?

1. Avoir une perspective globale

- Bonne gouvernance et transparence avec un Comité national pour Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (CN-ITIE) et un Comité d'Orientation Stratégique du Pétrole et du Gaz (COSPETROGAZ) ;
- Réforme du cadre réglementaire ;
- La diversification économique ;
- La limitation des atteintes à l'environnement ;
- L'allocation budgétaire et financement du développement.

2. Eviter le phénomène des conséquences politiques et notamment la constitution d'un État rentier, dépendant de la captation des recettes pétrolières pour sa propre survie. (augmentation exportation ressources sans que les autres secteurs ne suivent (année 60)



3. « ... Cette dépendance envers les recettes pétrolières, outre qu'elle constitue un puissant stimulant aux luttes de pouvoir, a des conséquences extrêmement négatives, tant en termes de développement (l'entrée massive de revenus pétroliers faisant disparaître la plupart des autres activités productives, en particulier agricoles) qu'en termes de gouvernance et, par extension, en terme de stabilité sociale.»

• Comment assurer une bonne gouvernance dans la gestion des ressources pétrolières et gazières ?

Le Sénégal doit comprendre les erreurs qui ont mené les pays producteurs plus expérimentés, et qui ont entravé la bonne gestion économique de leurs ressources.

• CINQ (05) principes fondamentaux...

1. Clarté des objectifs, rôles et responsabilités,
2. Habilitation à jouer le rôle attribué,
3. Transparence et exactitude des informations,
4. Responsabilité de la prise de décision et de l'exécution,
5. Développement durable dans l'intérêt des générations futures.

• Et SEPT (07) options de bonne gouvernance dans la gestion des ressources pétrolières et gazières

1. Elaborer une vision stratégique pour le secteur (évaluation et priorisation) : - Réaliser une évaluation honnête de l'envergure des ressources par rapport au reste de l'économie ; - Relier la stratégie de développement pétrolier et gazier du pays à la vision nationale définie par consensus entre les parties (politique du gouvernement guidée par une vision claire du développement du pays) ; - Leadership Politique : les parties prenantes (experts techniques, associations professionnelles, société civile) peuvent sensibiliser l'opinion et créer une pression politique pour la prise de décisions clés, et - Réaliser une évaluation des impacts des découvertes du pétrole et du gaz (revoir le PSE) ;
2. Attirer l'investisseur le mieux qualifié, - Créer des zones promotionnelles avant l'octroi des blocs - Etablir des critères de sélection et - Lancer des appels d'offre internationaux ;
3. Optimiser les retombées économiques pour l'Etat, - Créer un fond souverain pour prévenir un choc éventuel résultant de la chute des revenus pétroliers et ainsi donner l'opportunité à l'Etat d'envisager un développement économique durable (ODD) - Renforcer les capacités, Avoir des soutiens externes adaptés au contexte national pour éviter des solutions « à l'emporte-pièce » et - Respecter les contrats existants. Clauses de stabilité pour éviter les arbitrages ;
4. Gagner la confiance des citoyens et gérer ses attentes, - Aligner les préoccupations locales et nationales à la vision nationale; - Communiquer les impacts négatifs et les mesures d'atténuation ; et - Communiquer de manière accessible à tous sur l'envergure et la nature des découvertes et les délais de production (puits secs et pas seulement réussites, découverte et découverte commercialement viable, changements des plans à expliquer, etc)
5. Augmenter le contenu local (Local content), - Plan de développement de compétences basé sur l'évaluation des besoins futurs ; - A la phase d'attribution des licences, développer des programmes de formations en collaboration avec les Sociétés pétrolières ; - Exiger que les investisseurs locaux développent leurs capacités (approvisionnement local en services simples pour un début); et - Accompagnement des entreprises locales.
6. Eradiquer la corruption, - Considérer le coût énorme induit par la corruption ; - Transparence et Publications dans les transactions ; - Des institutions indépendantes compétentes garantissant des freins et contrepoids ; Informer la société civile et lui permettre d'exiger des normes de performance supérieures ; - Mettre en oeuvre des programmes de conformité à la lutte contre la corruption.
7. Protéger l'environnement. - Investir dans la construction des capacités de torchage, produire des études sismiques, gérer les eaux de production, etc ; - Faire un Benchmarking ; - et Renforcer les capacités.



• Comment assurer une bonne gouvernance dans la gestion des ressources pétrolières et gazières ?

- Elaborer une vision stratégique pour le secteur ;
- Attirer les investisseurs les plus qualifiés sur le long terme ;
- Investir (explorer des moyens de financer) dans la collecte de données géologiques avant d'attribuer des licences pour comprendre la valeur des ressources ;
- Etablir des critères de pré-qualification robustes et transparents (techniques, financiers, organisationnels) pour faciliter la sélection des sociétés ayant les capacités pour réaliser les travaux d'exploration.

• Rôles des Acteurs non étatiques

Les AnE ont le devoir et la responsabilité de favoriser la mise sur pied de mécanisme multi acteurs ayant un rôle de regard sur la gestion des ressources, Elles doivent être présentes dans ce mécanisme, dans le conseil d'administration de l'ITIE, et Gaz (COSPETROGAZ), pour ce dernier, ce qui n'est pas le cas.

Les AnE doivent prendre une part active dans la mise en place d'un mécanisme inclusif multi-acteurs ayant un droit de regard sur les ressources, comme permis par la constitution (art 25 et 102). A ce titre, ils peuvent participer à l'élaboration des règles de fonctionnement et au plan de travail du mécanisme.

Les AnE doivent être en mesure de :

- participer à l'élaboration des différents rapports ;
- veiller sur les données, par projet et par compagnie pour une plus grande transparence ;
- suivre la préparation des rapports, pouvoir les analyser et diffuser les résultats et encourager le débat public ;
- participer à l'élaboration annuelle d'un rapport relatif à la gouvernance des ressources naturelles ;
- faciliter l'accès d'un large public aux informations sur la gestion des ressources ;
- offrir un espace de dialogue et d'échange entre différents acteurs ;
- contrôler le respect par les différentes parties prenantes, des responsabilités de chacune.

Le défi majeur, de la société civile, est de convertir les ressources naturelles "épuisables" en une percée permanente dans le développement et sauvegarder l'équité intergénérationnelle.

1.3.6. COMMERCE : LA FORTE PRÉPONDÉRANCE DU SECTEUR INFORMEL ET LA PARTICIPATION DES NATIONAUX AU PLAN SÉNÉGAL ÉMERGENT

• L'évolution des quelques indicateurs

Le marché de la distribution est affecté par la forte prépondérance du secteur informel. Les canaux traditionnels de distribution continuent ainsi d'occuper une place fondamentale dans le commerce. De plus, la balance commerciale affiche un important déficit structurel. Pour tenter de le réduire, le gouvernement a engagé une politique de promotion des exportations et de substitution aux importations.

Entre 2015 et 2016, les exportations sont passées de 1 344 milliards à 1 371 milliards, soit une hausse de 27 milliards de FCFA. Elles sont portées, majoritairement par les produits de la mer, le ciment, l'acide phosphorique, les engrais minéraux et l'or brut.

Les importations ont connu une baisse de 58,4 milliards de FCFA pour se situer à 2 977,544 milliards en 2016, imputable essentiellement aux produits pétroliers (-129,0 milliards), aux « machines, appareils et moteurs » (-21,3 milliards), et au riz (-5,3 milliards).

Dans l'ensemble, le sous-secteur du commerce s'est bien comporté avec des exportations en hausse et des importations en repli, permettant de réduire le déficit de la balance commerciale. Les mesures allant dans le sens de la distribution, de la régulation des marchés et de la protection du consommateur sont en train de se poursuivre et aboutiront à l'assainissement du marché, au respect des règles d'échanges et à la baisse du déficit de la balance commerciale.

• Limites et défis par rapport au PSE

Par ailleurs, il faut souligner les principales contraintes du secteur :

- un déficit commercial extérieur encore lourd, représentant par moment jusqu'à 20% du PIB ;
- des récurrentes questions de subventions des produits agricoles par les économies développées, de la complexité des règles d'origine dans le cadre d'accords commerciaux ou de la persistance du déficit pluviométrique continuent de peser sur l'essor des exportations du Sénégal ;
- une faible mobilisation des ressources budgétaires destinées à la promotion des exportations en dépit du dispositif mis en place pour alimenter le budget de l'ASEPEX (redevance statistique) ;
- une faiblesse du dispositif de sécurité et de protection des consommateurs ;
- une insuffisance des moyens destinés à la promotion et au développement de l'entrepreneuriat privé ;
- un cadre légal et réglementaire non adapté aux mutations en cours dans le secteur et aux défis du présent.

• Quelles options politiques pour aider le secteur informel à mieux s'organiser ?

- Restructurer les chambres consulaires et rendre plus accessibles les mécanismes de financement du secteur informel mis en place comme la BNDE ;
- Améliorer la disponibilité et l'accès à l'information. Renforcer la formation des acteurs. Faciliter l'accès au crédit. Baisse des taux d'intérêt, encourager le consommateur local, la préférence nationale : exemple équipement mobilier de l'administration ;
- Appliquer les résultats du recensement du secteur informel afin de connaître leur effectif et leur localisation pour un suivi-évaluation et une mesure de leur apport économique ;
- Réglementer l'implantation des commerces dans une zone géographique donnée ;
- Etablir une relation de confiance avec le secteur informel et adopter une approche de développement de l'entreprise pour la création d'emplois ;





- Donner la priorité aux nationaux par l'approche par les filières ;
- Mutualiser les ressources pour augmenter les capacités des opérateurs économiques ;
- Encourager les initiatives locales d'investissement, de création de petites entreprises, l'auto-emploi, l'autopromotion, surtout dans l'Agriculture, la pêche, le maraîchage, l'arboriculture, l'aquaculture, l'élevage et les filières des ressources animales, l'agroforesterie, l'apiculture, l'agriculture ;
- Renforcer les capacités des chambres en formation, en investissements et en équipements pour outiller les chambres des métiers afin qu'elles réussissent le pari de l'organisation du secteur informel ;
- Aider à la labellisation des produits sénégalais ;
- Mettre en place un fond de garantie, faciliter l'accès au crédit, accompagner pour le paiement des taux d'intérêts raisonnables, accompagner pour le regroupement en fédération par corporation, encourager l'identification des acteurs par leur inscription au registre de commerce.

• HUIT (8) Recommandations

1. Finaliser l'élaboration de la lettre de politique sectorielle de développement du secteur avec l'adoption du projet de loi sur les prix et les pratiques commerciales;
2. Renforcer les moyens des services chargés de contrôler les produits mis à la vente pour une meilleure protection des consommateurs ;
3. Renforcer les capacités des entreprises et sensibiliser sur les opportunités commerciales à l'étranger, les exigences ;
4. Achever le processus de révision du cadre législatif et réglementaire;
5. Mettre en oeuvre le Cadre National de Commercialisation (CNC) des produits agricoles ;
6. Poursuivre la construction du complexe sous régional de Diabé et amorcer le marché d'intérêt National et de la Gare des gros porteurs;
7. Élargir le portefeuille des filières de l'ARM ;
8. Opérationnaliser le projet de promotion « **Made in Sénégal** ».



1.3.7. TOURISME : UNE ACTIVITÉ TOURISTIQUE SOLIDAIRE ET DURABLE, À FORT POTENTIEL DE VALEUR AJOUTÉE

• L'évolution des quelques indicateurs

Les activités du secteur touristique ont connu une hausse relativement importante au cours de l'année 2016. Les recettes touristiques sont évaluées à 358 milliards en 2016 contre 343 milliards en 2015. Le nombre d'entrées de touristes a connu une hausse de 20,2% entre 2015 et 2016, passant de 1 006 611 en 2015 à 1 210 000 en 2016. Cependant, l'objectif fixé (1 500 000 touristes) n'a pas été atteint. Cette évolution s'explique en partie par les mesures prises par l'Etat pour redynamiser le sous-secteur, à travers la suppression du visa payant et des droits de timbre sur les billets d'avion ainsi que la réduction de 50% des redevances de sureté et de la taxe passager. Elle pourrait également être due aux mesures prises dans le cadre de la riposte Ebola et la fin de l'épidémie en Afrique de l'Ouest, et le retrait de la Casamance de la liste des zones à risque par la France. L'augmentation du nombre d'entrées de touristes combinée au dynamisme du tourisme local a permis de porter le taux d'occupation des lits à 36,0% en 2016 contre 34,6% en 2015.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle offre balnéaire, la première phase de restructuration de la station de Saly est bouclée en 2016, les aménagements du site de Pointe Sarène et le Programme de développement touristique de Saint-Louis ont démarré. Egalement, la réhabilitation de l'Ecole Nationale de Formation Hôtelière et Touristique est en cours. Le secteur du tourisme a connu un regain de dynamisme après une période difficile. Cependant, il rencontre un certain nombre de problèmes liés à : (i) un nombre limité de réceptifs hôteliers conformes aux standards internationaux; (ii) une offre touristique peu diversifiée ; (iii) une insuffisance de la main-d'oeuvre qualifiée en hôtellerie et tourisme ; (iv) une érosion côtière qui limite l'essor du tourisme balnéaire et (v) un déficit de sites emblématiques et d'excellence, porteurs d'image haut de gamme.

Les actions engagées devraient se poursuivre, à travers le renforcement des capacités des acteurs, la mise en place de produits innovants tels que l'écotourisme à Fatick, le tourisme de découverte et le tourisme cynégétique ainsi que la création de nouvelles actions balnéaires à Pointe Sarène, Mbodiène, et Joal Finio.

• Quelques options pour l'amélioration et la diversification de l'offre touristique

- favoriser l'émergence d'un nouveau type d'entrepreneurs nationaux et l'appui aux promoteurs touristiques respectueux de l'environnement et capables d'exalter la fierté des populations locales pour la valorisation du patrimoine naturel et culturel qui participe pour 40% dans la décision du voyageur, les biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial, la promotion des productions des femmes et des hommes de culture au niveau des hôtels, campements, aéroports, aérodromes, avions, etc....;

- valoriser les sites de notre patrimoine historique en créant des ouvrages et des parcours susceptibles d'offrir une bonne représentation de nos héros et héroïnes (grands personnages) qui ont marqué notre histoire ('Caytu' pour Cheikh Anta DIOP, 'Dekheulé' pour Lat Dior, 'Ndeer' pour les femmes de Nder, 'Cabrousse' pour Aline Sitöe DIATTA, 'Le Rip et Pathé Badiane' pour Maba Diakhou BA, 'Somb ou Fandane-Thiouthioune' pour Maad A Sinig Coumba Ndoffène Famak Diouf et Maba Diakhou BA, 'Boundou' pour Malick SY Daouda, etc.) ;

- élever les stars de la musique, du football et du basket évoluant dans les championnats internationaux au rang d'ambassadeurs du tourisme capables de vendre la destination Sénégal dans leur club, ville et pays d'évolution.



• Recommandations

1. Pour l'attraction des investissements :

- doter les zones touristiques de statut spécial pour permettre aux promoteurs qui s'y installent de bénéficier de conditions fiscales et tarifaires plus favorables ;
- améliorer l'environnement, les installations et les infrastructures dans les zones à vocation touristique en les organisant, en réalisant des pistes rurales pour les désenclaver et en garantissant la sauvegarde des paysages... ;
- ouvrir le ciel à la concurrence (open sky) et promouvoir, dans le cadre d'un Partenariat Public Privé (PPP) dans le cadre de nouvelle compagnie, la création d'une compagnie forte, crédible et à des coûts raisonnables avec une bonne maîtrise du trafic régional et international ;
- signer des conventions de partenariat avec les collectivités locales des zones concernées pour la mise en place de brigades de surveillance de l'environnement dont les missions consisteraient à la sensibilisation des résidents sur un code de conduite respectant les normes élémentaires d'hygiène et à la lutte, en rapport avec les autorités habilitées, contre toutes agressions des zones côtières (extractions de sable marin, notamment).

2. Pour l'amélioration de la gouvernance du secteur et de la gestion des données :

- concevoir avec l'Agence De l'Informatique de l'Etat (ADIE) un plan de développement d'un e-tourisme efficace au niveau de l'administration centrale et locale ;
- établir une base de données statistiques fiables sur le nombre de touristes, la durée des séjours, le type de tourisme (affaires, religieux, loisirs et familial), en responsabilisant l'ANSD, SECURIPORT et l'ASPT ;
- articuler les projets du Ministère du Tourisme et des Transports aériens avec les nouvelles opportunités qu'offrent les programmes de développement en infrastructures routières ;
- promouvoir l'éducation touristique dans les établissements scolaires et universitaires ainsi qu'au niveau communautaire en favorisant la création de clubs loisirs et découvertes pour le développement du tourisme interne et la production de web documentaires, à poster sur les réseaux sociaux, pour des voyages virtuels dans les zones culturelles, religieuses et historiques.

3. Pour une valorisation du secteur en vue de l'exploitation de son potentiel comme valeur ajoutée :

- capitaliser et mutualiser l'expertise des techniciens des parcs nationaux avec les différentes agences et directions du Ministère du Tourisme et des Transports aériens ainsi que : (1) leur implication dans la définition des nouvelles orientations du secteur; (2) la valorisation des potentialités des parcs nationaux au service durable du tourisme vert.
- mettre en oeuvre des actions de conservation de la biodiversité et de développement local pour favoriser la promotion durable de l'écotourisme ;
- inciter et accompagner les Sénégalais de la Diaspora désireux de s'investir dans le secteur par la mise en place de réceptifs touristiques ou le développement d'autres activités connexes ;
- promouvoir le tourisme interne en développant un programme spécial d'information sur le tourisme interne auprès des Institutions nationales, des sociétés publiques, parapubliques et privées, des organismes internationaux, des universités, des instituts de formation, ... ;

1.3.8. CULTURE : FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE ET D'ÉDIFICATION DE LA CONSCIENCE NATIONALE

• L'évolution des quelques indicateurs

La culture est un facteur de cohésion sociale et participe à l'effort d'édification de la conscience nationale. Elle incarne l'identité collective, fait le récit de l'histoire et aide à sauvegarder les valeurs de civilisation du pays. La protection littéraire et artistique a été élargie aux titulaires de droits voisins que sont les artistes-interprètes, et les producteurs de phonogrammes et vidéogrammes. Cette nouvelle orientation normative a rendu nécessaire la création de la Société sénégalaise du Droit d'Auteur et Droits voisins (SODAV) à la place du BSDA. Ainsi, la valeur des **droits de propriété intellectuelle et artistique** est passée de 479 millions en 2015 à 516 millions en 2016, soit une augmentation de 37 millions de FCFA, imputable à l'augmentation du volume de la production littéraire et artistique, qui est le soubassement d'un milieu de plus en plus assaini et favorable à la création. Cependant, il reste en deçà de la cible de 751 millions fixée pour 2016, du fait, en partie, de la phase transitoire entre la SODAV et le BSDA.

En soutien au patrimoine culturel, l'Etat a consenti d'importants efforts en matière de réhabilitation de sites et monuments historiques. En 2016, une dotation de 628 millions a permis d'engager 18 nouveaux lots de réhabilitation des monuments et un programme d'aménagement de plusieurs sites historiques. Toutefois, des retards sont notés dans l'exécution des travaux liés à une maîtrise insuffisante des procédures de gestion des marchés par certains services et à la longueur des délais de délivrance des Avis de Non Objection (ANO).

Par contre, le **nombre d'entreprises subventionnées** par le Fonds de Promotion à l'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle a connu une baisse de 37,5% entre 2015 et 2016 (de 32 en 2015 à 20 en 2016), imputable à l'insuffisance de capacités et de professionnalisme de la plupart des entreprises de cinéma.

Au titre de la Couverture Maladie Universelle des acteurs culturels, une subvention de 35 millions a été accordée par l'Etat aux 17500 premiers inscrits et 15 millions pour le fonctionnement de la mutuelle. Ainsi, 4317 acteurs ont été enrôlés en 2016.

Enfin, le Projet «**Histoire Générale du Sénégal des origines à nos jours**», lancé en 2013 mériterait une attention particulière des autorités et une mise à disposition de moyens conséquents. C'est en effet une œuvre capitale pour le Sénégal, les générations actuelles et futures.

En perspectives, les programmes de construction, de réhabilitation et d'équipements d'infrastructures culturelles seront poursuivis et intensifiés avec la mise en oeuvre de projets d'envergure (le mémorial Dakar-Gorée, la construction de complexes culturels régionaux, etc.). Il faudra également renforcer les capacités des agents du département ministériel en matière de suivi-évaluation mais aussi faciliter l'accès aux financements en atténuant les lourdeurs administratives.





• CINQ (5) Recommandations

1. Améliorer la qualité de la production culturelle en veillant, avec l'appui du CNRA, aux conditions de diffusion de certaines productions qui ont des répercussions pas toujours positives sur la société dans son ensemble ;
2. Doter les collectivités territoriales d'infrastructures culturelles au-delà des réhabilitations, la plupart des communes urbaines ne disposent pas d'établissements dédiés à la culture ;
3. Accompagner les acteurs dans les procédures pour l'accès aux crédits ;
4. Mobiliser le secteur privé pour une grande implication dans la promotion culturelle et le développement de l'industrie culturelle ;
5. Veiller à la régulation des programmes des télévisions avec toutes les répercussions que certaines émissions ont sur la société. Sur ce point, l'acuité et l'urgence ont été maintes fois signalées. Le renforcement de la qualité des émissions éducatives est également attendu aussi bien en direction des enfants que des moins jeunes.

2. AXE 2

CAPITAL HUMAIN, PROTECTION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE



**Accélérer et saisir l'opportunité
de la transition démographique**

2.1 L'ENJEU DE LA CAPTURE DU DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE DANS LE PSE

• Définition

Le dividende démographique (DD) est l'accélération de la croissance économique résultant du changement de la structure par âge de la population suite à une baisse de la mortalité et de la fécondité. Toutefois, pour permettre d'enregistrer ce dividende, ce changement doit être accompagné par des investissements durables dans l'éducation ; le développement des compétences, la santé, la création d'emplois et la bonne gouvernance. Lorsque la fécondité et la mortalité diminuent de façon significative, la structure par âge change en faveur de la population en âge de travailler. Ce changement peut accélérer la croissance économique grâce à une productivité accrue de la population en âge de travailler si l'économie génère suffisamment d'emplois décents.

• Contexte

Il est essentiel de souligner que le DD n'est ni automatique ni garanti, même pour les pays qui ont atteint un faible niveau de fécondité. La capture du Dividende Démographique est assujettie à la mise en oeuvre de politiques et stratégies qui permettront non seulement d'accélérer la baisse rapide de la fécondité, mais aussi de s'assurer que le surplus de main-d'oeuvre qui en résulte est bien instruit, qualifié, en bonne santé et économiquement actif. De plus, la redevabilité et l'efficacité dans l'utilisation des ressources et la prestation de services publics doivent être garanties.

Dès lors, un nouvel élan de croissance économique est possible grâce à l'accroissement de l'épargne des ménages et des investissements résultant de la réduction des coûts pour les besoins de base des enfants et d'une population infantile dont la taille est relativement moins importante. Des études menées sur des pays ayant connu un développement socioéconomique sans précédent comme la Malaisie, la Corée du Sud et la Thaïlande ont montré qu'entre un quart et un tiers de la croissance économique enregistré sur la période 1970 - 2000 résulte du dividende démographique.

Pour booster le développement socio-économique, le gouvernement a élaboré et lancé une stratégie ambitieuse de développement, le « **Plan Sénégal Émergent (PSE)** ». Ce plan vise à faire du Sénégal une économie émergente d'ici 2035. Le PSE envisage des réformes structurelles visant à augmenter le potentiel de croissance et stimuler la créativité, le partenariat public-privé et les investissements. Il s'agit principalement de répondre aux aspirations et d'améliorer le bien-être de la population. Le PSE est articulé autour de trois piliers : (i) la transformation structurelle de l'économie afin d'accélérer la croissance ; (ii) le capital humain, la protection sociale et le développement durable ; et (iii) l'amélioration de la gouvernance, la paix et la sécurité.

Une mise en oeuvre réussie du PSE devrait réduire les niveaux élevés de pauvreté et de chômage (en particulier chez les jeunes), et de sous-emploi général. De récentes estimations indiquent un taux de chômage de 13,4 % à l'échelle nationale, alors que le sous-emploi s'élève à 27,7 % (ENES 2014). Environ 95 % de la population en âge de travailler (15-64 ans) est employée dans le secteur informel où les revenus sont souvent faibles et les conditions de travail décent y compris la protection sociale sont absentes. Le Sénégal est également classé parmi les pays à faible développement humain, à la 163ème position sur 187 pays, avec un indice de développement humain (IDH) de 0,4852. Bien que l'incidence de la pauvreté ait diminué, passant de 55,2 % en 2001 - 2002 à 48,7 % en 2005-2006 puis à 46,7 % en 2011, ces niveaux sont alarmants et des efforts considérables restent à faire.

Taux de dépendance élevé des jeunes : En raison de la longue période pendant laquelle à la fois la fécondité est demeurée élevée et la mortalité constamment en baisse, le Sénégal a connu une croissance rapide de sa population. La population sénégalaise est ainsi passée de 4,9 millions en 1976 à 13,5 millions en 2013. Corrélativement, le taux de dépendance des jeunes a fortement augmenté, avec 42 % de la population totale âgée aujourd'hui de moins de 15 ans. Le ratio de dépendance est passé à un niveau insoutenable, avec environ 84 personnes à charge pour 100 personnes en âge de travailler.

Tel que noté dans le PSE, la croissance démographique rapide dépassant la croissance économique pendant de nombreuses années et le ratio de dépendance élevé qui en a résulté sont parmi les principaux défis au développement socio-économique durable auxquels le Sénégal est confronté. Un taux élevé de fécondité induit une plus grande pression sur les ressources de l'État et de la famille, rendant ainsi plus difficile la réponse aux besoins des enfants et conduisant à des performances scolaires médiocres, de mauvais indicateurs en matière de santé, et une piètre qualité du capital humain. Par ailleurs, un niveau de fécondité élevé restreint également la productivité économique parce qu'il est associé à un faible taux de fréquentation scolaire et une faible participation des femmes aux activités économiques formelles. Si la fécondité diminue rapidement au Sénégal, et que la structure par âge change au profit des personnes en âge de travailler, alors cette situation présenterait une fenêtre d'opportunité pour le Sénégal en vue d'améliorer son taux de croissance économique par l'entremise du Dividende Démographique.

Atteindre les objectifs du PSE à travers le dividende démographique : La dynamique et le changement de la structure de la population combinés aux opportunités économiques émergentes peuvent être transformés en un précieux DD permettant d'augmenter les chances du Sénégal d'atteindre plus rapidement les objectifs de développement énoncés dans le PSE. L'idée maîtresse du PSE est d'améliorer les conditions de vie de tous les Sénégalais et permettre ainsi de réduire considérablement la pauvreté. Les axes du PSE sont en phase avec les cinq principaux piliers sectoriels essentiels pour l'exploitation du DD. Il s'agit notamment de la planification familiale, le développement du capital humain, les réformes économiques, la création d'emplois et une meilleure gouvernance.

La concordance entre le PSE et les piliers du DD montre que le Sénégal a déjà une base pour un cadre intégré de politique générale nécessaire pour exploiter le DD, et que ses plans de développement sont déjà en adéquation avec le cadre mondial pour atteindre le développement. La planification du développement au cours de la prochaine décennie devrait également prêter attention aux Objectifs de Développement Durable (ODD) qui ont été lancés récemment et qui guideront l'agenda du développement au niveau mondial d'ici à 2030. Le Sénégal est à un moment crucial où la politique et les décisions d'investissement qu'il met en oeuvre maintenant et dans les prochaines années permettront de déterminer si le pays tire profit de l'opportunité temporaire d'accélérer sa transformation socio-économique.

Investir sur les jeunes pour bénéficier du dividende démographique



2.2 POPULATION : LA JEUNESSE, UNE OPPORTUNITÉ DE DÉVELOPPEMENT

• L'évolution des tendances et transition démographique au Sénégal

De 3 109 204 habitants en 1960, la population sénégalaise est estimée à environ 14 796 469 habitants en 2016. Le Sénégal connaît encore une forte dynamique de croissance démographique, le taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire s'établit à 2,7% entre 1976 et 1988, 2,5% sur la période 1988 - 2002 et 2,5% entre 2002 et 2013, ce qui correspond environ à un doublement de la population tous les 25 ans. Cet accroissement rapide de la population s'explique par un fléchissement timide de la fécondité et une diminution significative de la mortalité. En effet, le nombre moyen d'enfants par femme est passé de 6,8 en 1976 à environ 5 en 2015. En ce qui concerne la mortalité, celle relative à l'infanto-juvénile est passée de 139‰ en 1997 à 39‰ en 2015 soit une baisse significative de 71,9‰ sur la période. La mortalité générale indique un taux brut de 8‰ au niveau national et l'espérance de vie à la naissance est passée de 55 ans en 2002 à 64,8 ans en 2013, soit un gain d'un peu moins de 10 ans. Ce gain en nombre d'années de vie moyenne indique que non seulement plus de personnes survivent pour atteindre l'âge de la vieillesse, mais ceux qui l'atteignent vivent plus longtemps qu'auparavant.

Dans le processus transitionnel de tout pays, il arrive un moment où la part des jeunes devient relativement beaucoup plus importante. Selon la théorie de la transition démographique cette poussée démographique des jeunes survient lorsque les taux de mortalité et de fécondité élevés diminuent et engendrent un accroissement de la population active (notamment les jeunes) par rapport aux groupes dépendants (les enfants et les personnes du troisième âge).

Au regard des résultats précédents, le Sénégal se situe au début de la deuxième phase de la transition démographique, entraînant d'une part, un processus de ralentissement de la croissance démographique et d'autre part, une augmentation plus rapide de la population en âge de travailler par rapport à la population à charge (opportunité démographique). En effet, de 1960 à 1988, le Sénégal a enregistré un rapport de dépendance démographique parmi les plus élevés (110% en 1988) mais depuis 2002, le rapport de dépendance s'est inversé et le poids relatif des individus en âge de travailler (15-64 ans) est devenu beaucoup plus important que celui des personnes à charge (moins de 15 ans et plus de 65 ans) (93% en 2002 et 84% en 2013).

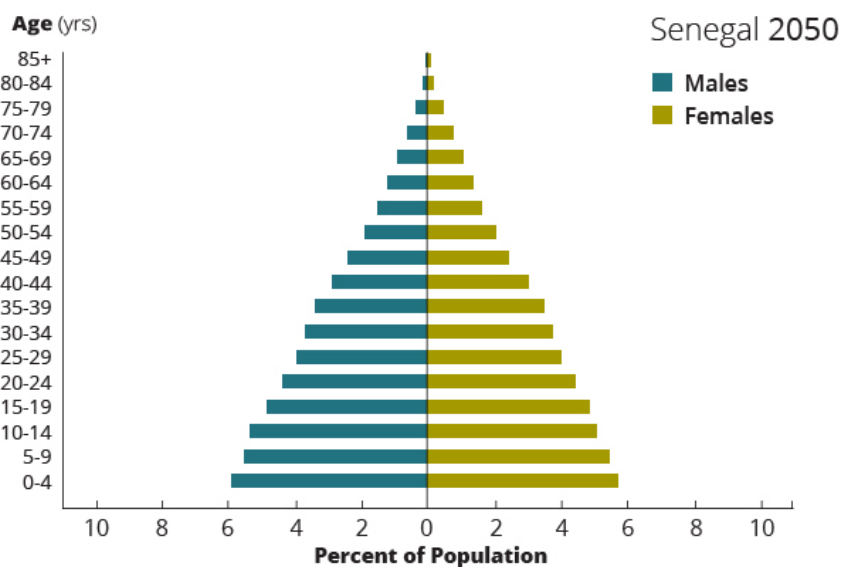
• Conséquence sur la structure par âge du Sénégal : Émergence d'une « explosion démographique des jeunes »

Le niveau de fécondité encore élevé combiné à une baisse progressive de la mortalité a engendré une augmentation très rapide des jeunes. En effet, selon le RGPHAE de 2013, la moitié de la population a moins de 18 ans et l'âge moyen se situe à 22,7 ans. La population ayant moins de 15 ans représente 42,1% de la population totale (soit un effectif de 5 681 700), tandis que celle de moins de 25 ans représente 60,3%, soit un effectif de 8 141 372.

Les jeunes de 15-24 ans, constituent au fil du temps, une frange de plus en plus importante de la population sénégalaise. Entre 1988 et 2013, l'effectif absolu de cette tranche jeune a plus que doublé avec 1 270 205 dénombrés en 1988 contre 2 588 526 en 2013, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 4,2% nettement plus élevé que celui de la population globale (2,5%). Ainsi, la population jeune augmente à un rythme plus rapide que les autres franges de la population.

D'après les projections démographiques, la main d'œuvre jeune âgée de 15-34 ans va continuer de croître. D'un effectif de 4 620 844 en 2013, elle atteindra 8 527 948 en 2035 et va tripler en 2050 pour atteindre 13 549 769.

Cette augmentation rapide de la population jeune pose par conséquent et avec acuité des défis en termes d'éducation, de formation professionnelle, d'emploi, d'accès aux services de santé etc. L'accroissement rapide de cette frange de la population fait que d'importantes ressources doivent être investies chaque année pour maintenir les acquis antérieurs.





Mais au-delà de ces défis, la suprématie démographique des jeunes offre au Sénégal une lucarne de possibilités pour l'instauration d'une croissance rapide et la réduction de la pauvreté. En effet, cette situation démographique est un atout pour la vitalité de l'économie car elle est susceptible de favoriser une hausse de l'offre de travail, l'innovation et la créativité. Autrement dit, la jeunesse de la population sénégalaise représente une opportunité majeure en termes de bonus démographique pour soutenir la croissance inclusive et assurer le développement si des actions pertinentes sont engagées en leur faveur.

La « **success story** » ou le « **miracle économique** » des dragons de l'Asie de l'Est, il y a trente ans, est l'exemple le plus frappant de l'impact potentiel de cette « **révolution démographique des jeunes** » sur l'accélération de leur croissance économique. Entre 25% et 30% de la croissance économique de ces pays asiatiques est attribuée à une exploitation réussie du potentiel jeune de leur population (Bloom and Williamson, 1998; Mason, 2001).

Dès lors, compte tenu de la croissance rapide de la population jeune au Sénégal, la question qui se pose est de savoir si le Sénégal est en mesure de bénéficier de ce régime démographique pour booster sa croissance économique. En d'autres termes, le Sénégal est-il dans une dynamique d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques efficaces pour équiper et gérer une population jeune désormais majoritaire et d'accompagner l'émergence de son économie afin de tendre vers un développement durable et inclusif.

A l'image des pays asiatiques, le Sénégal peut tirer pleinement parti de la poussée démographique des jeunes en récoltant d'énormes « **Dividendes Démographiques** » en termes d'augmentation de la production par habitant et d'accroissement de l'épargne et de l'investissement. Cependant, il existerait de fausses évidences scientifiques qui laisseraient penser que cette opportunité de la jeunesse ferait émerger automatiquement le Sénégal. Si des emplois décents ne sont pas générés pour absorber l'augmentation rapide des jeunes dans l'économie, cela entraînera des conséquences dramatiques (le chômage structurel des jeunes, le développement de l'informel dans l'économie et éventuellement l'instabilité sociale et politique).

Au demeurant, ce qui est fondamental, c'est la façon dont les pouvoirs publics feront face à cette émergence de la jeunesse et la gestion anticipative de ce potentiel va conditionner et déterminer l'aptitude du pays à saisir cette opportunité de développement. A cet effet, le Sénégal doit mettre en place un capital humain productif et promouvoir activement la création d'emplois à forte valeur ajoutée qui mettent en avant les compétences de la population jeune de plus en plus nombreuse.

Présentement la configuration actuelle de l'appareil économique ne produit pas suffisamment d'opportunités d'emplois alors que le profil démographique jeune oblige le Sénégal à créer, chaque année, des milliers d'emplois (en moyenne, il arrive chaque année 235 000 nouveaux demandeurs d'emploi dans le marché du travail).

Par conséquent, le Sénégal est à la croisée des chemins. Il fait plus que jamais face à un défi cornélien : saisir l'occasion offerte par la transition démographique en investissant davantage dans la jeunesse pour espérer engranger un dividende démographique substantiel et mettre le pays dans un sentier de développement inclusif et durable ou alors rater le train de l'histoire et vendanger cette opportunité de développement.



2.3 ÉDUCATION NATIONALE : UN SYSTÈME QUI CONTINUE À EXCLURE PLUS DE 1 500 000 (47%) D'ENFANTS ET DE JEUNES HORS ÉCOLE / ESPACE ÉDUCATIF

• L'évolution de quelques indicateurs

L'adoption du PSE a été l'occasion de réorientations et de réformes administratives et politiques opérées dans les différents secteurs de développement du pays. Dans le secteur de l'Éducation particulièrement, le diagnostic effectué dans le cadre du PSE avait conclu à la nécessité, entre autres réformes, de mettre en place un cycle fondamental d'éducation de base de 10 ans, d'accélérer le rythme de la scolarisation, d'améliorer sensiblement la qualité des offres d'éducation et de formation, de promouvoir une formation professionnelle orientée vers le marché de l'emploi, et de favoriser l'émergence d'une gouvernance participative et inclusive du système éducatif. Les décisions issues des Conseils présidentiels sur les recommandations des concertations sur l'enseignement supérieur et les Assises de l'éducation ont permis de tracer les lignes directrices d'une éducation et d'une formation arrimées au développement du capital humain.

La mise en place d'un Cadre harmonisé de Suivi-Evaluation des Politiques publiques (CASE) assure l'alignement des politiques sectorielles nationales sur les deux Agendas internationaux. En clair, le Sénégal a adopté les nouveaux standards de pertinence et de qualité fondés sur une vision humaniste de l'éducation et du développement. Cette nouvelle vision a été très favorable au renforcement des acquis sur les trois objectifs stratégiques en éducation à savoir le développement de l'accès, l'amélioration de la qualité et de la gouvernance du système éducatif. La mise en oeuvre du programme sectoriel laisse entrevoir un certain nombre d'acquis dans les différents sous-secteurs.

C'est ainsi que dans les structures du DIPE, la mise en oeuvre du Curriculum de l'éducation de base est effective, marquée par le renforcement de la qualité de l'encadrement, et l'effectivité du paquet de service minimum. Ainsi, 34,13% d'éducateurs qualifiés interviennent dans la prise en charge des enfants, 17,44% des éducateurs ont bénéficié d'un suivi encadrement. Quant aux tout-petits, 23,38% ont bénéficié d'une supplémentation en vitamine A, 33,6 % ont été déparasités, 46,35% disposent d'une pièce d'état civil et 15,75 % bénéficient d'un service de cantine.

Dans l'enseignement élémentaire et relativement à l'amélioration de la qualité, le taux d'achèvement est de 61,5% en 2016. Comparé à 2015, on note une hausse de 0,6 point même si ce taux cache des disparités entre régions. Cela s'est traduit par une augmentation du taux de réussite au CFEE qui passe de 58,30% en 2016 contre 38% en 2015 soit un gain 20 points.

L'achèvement du cycle moyen a connu une tendance haussière de près de 7% par rapport à la référence de 2012, passant de 33,7 % en 2012 à 40,5 % en 2015. Dans cette performance, les filles, pour un écart positif de 11%, ont une avance sur les garçons dont l'écart positif enregistré s'établit à près de 3%. L'enseignement secondaire a enregistré un taux de survie en classe de terminale à la hausse. En effet, le taux réalisé en 2015 dépasse de près de 20 points. Dans le secteur de la Formation professionnelle et technique le pourcentage de redoublants dans les effectifs d'apprenants de la FPT était



de 6% en 2013. Il est passé à 4,4% en 2014, avant de redescendre à 3% en 2015. Cette tendance baissière s'observe aussi par rapport au taux d'abandon qui n'a pas dépassé 1,40% sur la période 2012-2015. Quant aux taux de promotion entre niveaux de formation, ils restent très élevés (94 à 95%). Mais le taux de transition entre les différents niveaux de qualification (CAP, BEP, BT et BTS) est faible. Cela s'explique par le fait que les apprenants trouvent souvent un emploi après l'obtention de leur diplôme.

Au niveau de l'Enseignement supérieur, de nombreuses réalisations ont été faites dans le cadre de l'élargissement de la carte universitaire et de la normalisation des capacités d'accueil des universités existantes. Il s'agit notamment de l'Université virtuelle du Sénégal (UVS) ouverte depuis 2014. Les universités Amadou Makhtar Mbow de Diamniadio (UAM) et celle du Sine Saloum El Hadji Ibrahima Niassé (USSEIN) sont en cours de construction. Les ISEP comme réponses aux besoins de formation professionnelle à cycle court. En plus de celui de Thiès dont les premiers diplômés sont sortis en 2015, trois autres sont en voie d'être fonctionnels à Richard Toll, à Matam et à Diamniadio.

• Limites et défis par rapport aux objectifs du PSE

Des efforts importants ont été consentis pour accroître le niveau d'éducation des populations. Cependant, après la première phase du PAQUET, l'on est encore loin de l'Education Pour Tous (EPT). Il a été souligné dans les rapports sur la mise en oeuvre du PAQUET, un retard scolaire pour un nombre important d'enfants ayant dépassé l'âge normal d'inscription au primaire. Tout compte fait, en référence aux questions adressées par le CASE, le PAQUET, à l'instar des autres politiques publiques qui s'inscrivent toutes dans le PSE, il apparaît maintes faiblesses et contreperformances structurelles et/ou conjoncturelles.

En vérité, le recensement général de la population de 2013 révèle que le phénomène des enfants en âge scolaire mais en dehors du système reste très important. Plus de 1 500 000, représentant environ 47% des enfants d'âge scolaire ont été dénombrés. Sur 10 enfants hors-école, près de 8 n'ont jamais été scolarisés (1 248 258) alors que 2 sur 10 ont décroché (324 834). En d'autres termes, le non enrôlement est beaucoup plus important que le décrochage. Les enfants « **nomades** » (exode rural – nomadisme) constituent une proportion importante parmi les enfants hors-école (ANSD, 2014). L'éducation est aujourd'hui confrontée à des problèmes sérieux que sont entre autres :

- Un modèle d'éducation et de formation non adapté aux aspirations profondes d'une grande frange des populations parce qu'incapable de former des citoyens, enracinés dans leurs valeurs endogènes, ayant des compétences de base de vie courante, et professionnelle ;
- des taux d'achèvement de cycle et des seuils de maîtrise insuffisants ;
- La réduction systématique des quotas de recrutement. En effet, sur la période 2012-2016, le Département de l'Education Nationale a recruté 9 756 maîtres contre des besoins simulés à 13 786, soit une différence de 4 030 maîtres par rapport aux prévisions. Enrôlement dans la même période de 7 465 professeurs contre des besoins planifiés à 12 900, d'où un solde négatif de 5 435 postes ;

- L'indigence de l'environnement scolaire (établissements sans toilettes, sans eau, sans électricité) assortie de la croissance de la demande en matière d'infrastructures et d'intrants pédagogiques, dépenses que l'État et les collectivités locales peinent à satisfaire et qui se répercutent sur les familles ;
- Une insuffisance notée sur les crédits alloués aux salles de classe de l'élémentaire qui passe de 2162 millions à 200 millions en 2016 (source DPPD 2016. 2018) ; ce qui a conduit à l'absence de nouveaux programmes de construction de salles de classes en 2016.

• Quelles options pour une meilleure prise en compte de l'éducation et la formation dans le développement du Capital humain ?

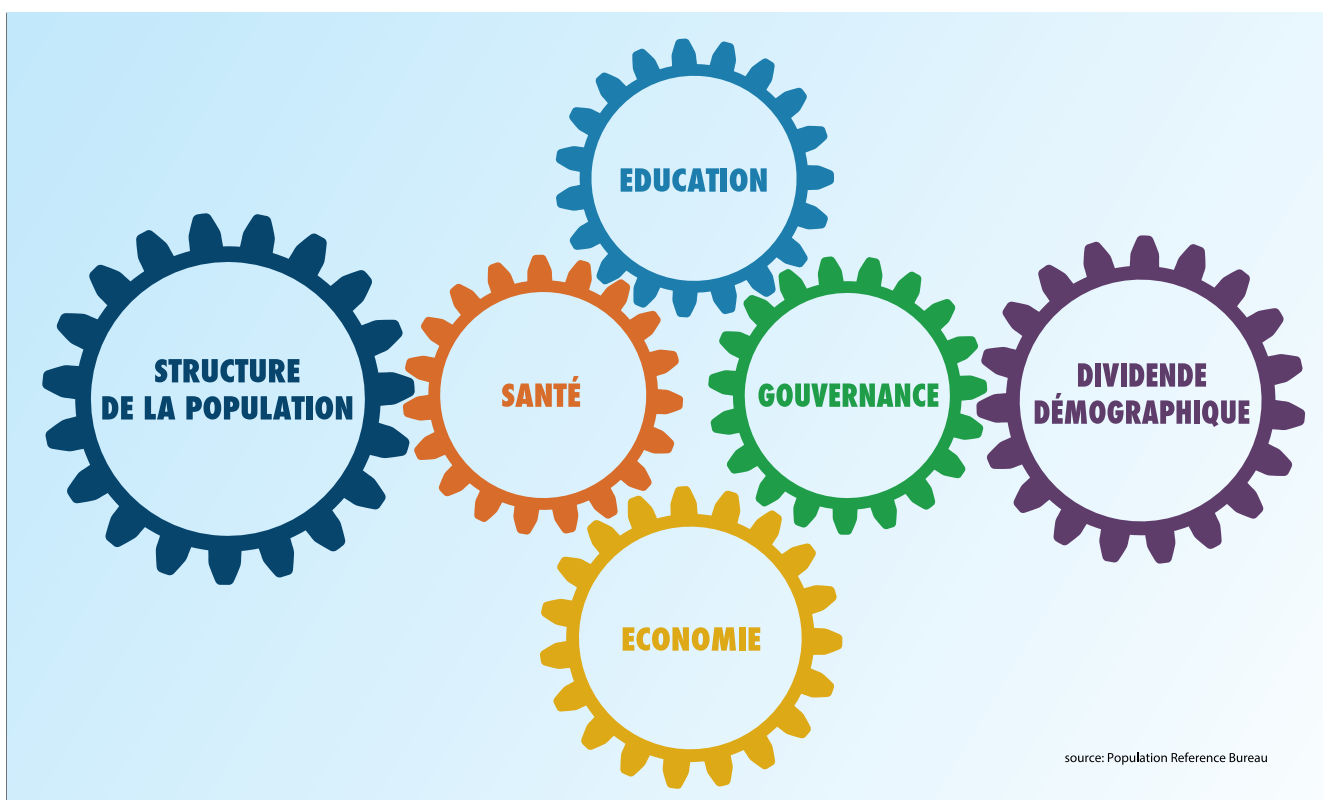
Il est établi que le développement du capital humain, est une condition indispensable à l'atteinte des objectifs du PSE. En effet, il est écrit dans le PSE que « **de manière spécifique, le Sénégal veut concrétiser l'éducation de qualité pour tous...** » Ce choix donne encore tout son sens à l'objectif d'universalisation de l'ECOLE / ESPACE EDUCATIF.

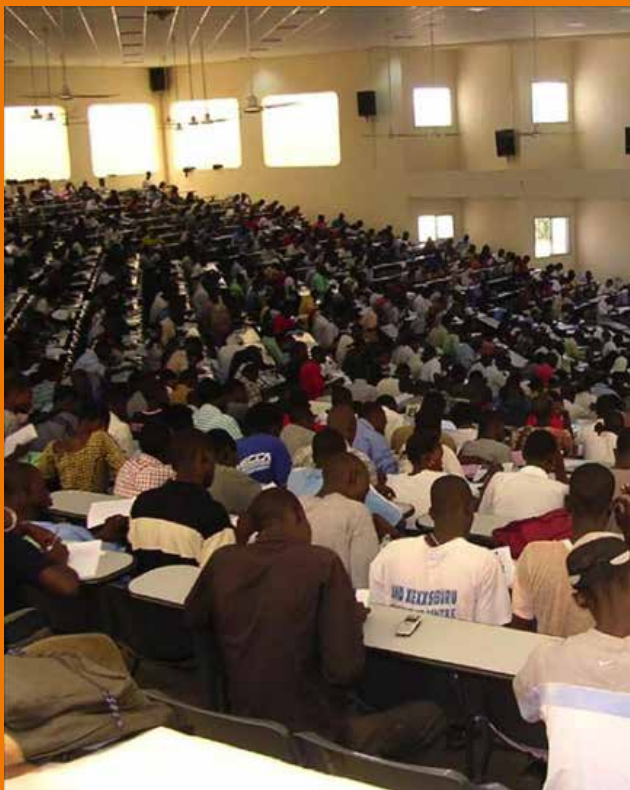
Du point de vue de l'offre éducative, l'élargissement de l'accès implique (i) le recrutement de nouveaux maîtres, (ii) la mise à la disposition d'infrastructures de qualité et (iii) l'amélioration sensible de l'environnement des apprentissages. Dans un contexte de contraintes budgétaires fortes, se pose la question de savoir comment amener les décideurs à investir plus et mieux dans le secteur de l'éducation et de la formation.

Les besoins du Sénégal en matière d'éducation sont énormes et ne cessent de croître. Ils naissent des nécessités suivantes : (i) le développement du capital humain comme facteur de croissance économique et de progrès social ; (ii) la lutte contre l'analphabétisme, comme gage du bien être individuel et collectif ; (iii) la demande croissante d'éducation comme résultat de croissance démographique.

Une des voies qu'il convient d'explorer est la définition et la mise en oeuvre d'une politique de financement novatrice qui permette d'orienter et d'utiliser le maximum de ressources en faveur de l'éducation. Une telle politique exige l'abandon des anciennes formes de mobilisation et de gestion de ressources tant publiques que privées. Elle requiert la mise en place d'un système de répartition des ressources disponibles auprès des différentes sources de financement en fonction d'objectifs vérifiables.

Le système éducatif formel ayant visiblement épuisé ses possibilités, il est urgent de s'orienter vers d'autres directions. Dans cette optique, les politiques éducatives actuelles doivent être mises en cohérence et en adéquation avec les exigences du PSE. L'Etat doit vite corriger la distorsion entre le PSE qui met l'accent sur les investissements et la politique éducative dont l'essentiel des crédits est absorbé par les dépenses de fonctionnement hors personnel hors transfert (82%). Les dépenses d'investissement sont estimées à 8%, les transferts en capital à 6% et les dépenses de transferts courants ne consomment que 4% des crédits.





Dans la perspective des ODD et notamment de l'ODD4, il faut absolument que l'Etat change de perspective en faisant de l'éducation et de la formation la priorité des priorités et en mobilisant encore plus de ressources pour le recrutement et la formation des personnels enseignants et d'encadrement, la construction de salles de classe en fonction des besoins dans tous les ordres d'enseignement, l'équipement des établissements en mobilier, en matériel pédagogique et en supports didactiques.

Toutefois, pour être efficace, il faut réaliser la refondation du système éducatif en capitalisant les offres d'éducation et de formations issues d'initiatives de la société civile et du secteur privé afin de construire un nouveau modèle cohérent, adapté aux spécificités socioculturelles du pays et en mesure de répondre aux besoins de tous les enfants selon leurs besoins spécifiques.

• ONZE (11) propositions-clés ... pour (re) mettre L'ECOLE / ESPACE EDUCATIF d'aplomb et sur les rails du succès pour l'émergence

1. Vision holistique : Un changement de paradigme est fondamental ; c'est la vision holistique, la vision globale. On ne peut pas faire de changements en réfléchissant de façon cloisonnée. La vision holistique, c'est prendre tout le système à tous les niveaux, comprendre les interactions entre les différents niveaux. La vision holistique, c'est prendre en compte à la fois avec les filières formelles, non-formelles, informelles, parce que, l'éducation ne peut pas se vivre entièrement dans les filières formelles de l'éducation. Il faut donc qu'on mobilise les autres filières pour répondre aux besoins nombreux et pressants. (...) La première raison, c'est que nous n'avons pas suffisamment de ressources et celles qui sont dans le formel ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins de tous. Si on veut une éducation de qualité pour tous, il faut prendre en compte les ressources non-formelles et les ressources informelles. La deuxième raison est que les opportunités et les ressources de l'éducation ne se trouvent pas seulement dans l'école. L'approche doit intégrer la famille, les communautés, les entreprises, les associations caritatives, les ONG, etc.

2. Education pour le développement de compétences : Un second changement de paradigme, qui est capital, consiste à avoir une approche stratégique de l'éducation et de la formation. L'éducation n'est pas que pour l'éducation, c'est pour la culture, l'économie, pour le progrès social, l'éducation doit répondre à une demande. On ne forme pas pour former. On forme pour répondre à une demande de l'économie de société. Et cette approche stratégique doit nous conduire à développer un cadre stratégique de développement des compétences articulées étroitement à notre programme de développement économique et social pour savoir, à chaque étape, les compétences dont le développement a besoin. Ainsi, dans le cadre d'une approche systémique, tout doit converger vers l'école et la classe.

3. Financement durable de l'éducation : La question du financement de l'éducation et de la formation ne peut se réduire « à quel niveau du PIB doit se situer l'effort national pour soutenir le système ? ». Le Sénégal fait déjà mieux que beaucoup de pays de la sous-région, mais n'arrive pourtant pas aux mêmes résultats et performances que ceux qui investissent moins dans ce secteur. Ce qui pose d'autres questions subséquentes : le financement est-il efficient ? équitable ? Est-il entièrement utilisé au bénéfice de l'école ? Donc, au-delà des efforts qui restent à faire dans la répartition et la gestion rationnelle et transparente des ressources, notre pays est condamné à imaginer de nouvelles sources de financement. Une proposition phare issue de ces concertations est de mettre sur pied le Fonds National pour le Développement de l'Education. Un tel Fonds serait placé sous la supervision d'un Comité multipartite (Etat, Collectivités Locales, Société Civile, Secteur privé...). Il serait alimenté par divers mécanismes dont tout ou partie des taxes sur les appels téléphoniques entrants.

4. Meilleure orientation des investissements : L'Etat du Sénégal met une large part de son budget au secteur de l'éducation et de la formation, les ménages aussi y mettent une grande partie de leurs ressources. Il est nécessaire que ces ressources mobilisées soient bien orientées vers les secteurs qui en ont bien besoin. La construction de structures scolaires adaptées, la mise à niveau des enseignants, la prise en charge du volet social, etc. peuvent, par exemple, être les secteurs prioritaires. En outre, il devient impérieux de proposer un texte réglementaire portant sur l'obligation de transparence ainsi que les mécanismes de son application effective, à tous les niveaux du système.

5. Généraliser l'apprentissage des langues nationales : Apprendre une langue c'est apprendre une culture, il est important de dépasser ce débat de l'introduction des langues nationales dans le système, c'est d'ores et déjà une réalité dans les niveaux inférieurs ; les élèves maîtres s'expriment dans leurs langues maternelles au moins 60% des cours doivent se faire dans ces langues. Dans ce cas, il faut en accepter les conséquences comme par exemple réfléchir à la distribution des enseignants et des langues dominantes selon le département ou trouver d'autres modalités adéquates.

6. Promotion des disciplines scientifiques et de l'enseignement technique et professionnel : la culture scientifique et technologique doit être intégrée en tant qu'apprentissage de base essentiel. En outre, il convient d'ériger comme règle que « dans un futur proche, chaque département du Sénégal devra disposer d'un lycée polytechnique et chaque région d'une université polytechnique ».

7. Plus grande implication des collectivités locales : L'éducation est une compétence transférée mais les ressources et les capacités techniques sont restées au niveau des ministères. De fait, les collectivités locales ne sont pas impliquées à la hauteur des attentes dans la prise en charge des problèmes de l'éducation. Il est donc nécessaire que leur passivité laisse la place à plus d'engagement et de pro activité.

8. Diversité des offres éducatives de qualité : Tous les types d'initiatives éducatives devraient être accompagnés, mieux organisés et régulés dans le sens des intérêts des apprenants et de la communauté nationale. L'Education de Qualité Pour Tous exige en effet de dépasser le mythe du modèle unique pour tous afin de promouvoir un système ouvert, diversifié, flexible et intégré offrant à chacun et à chacune les opportunités d'apprentissage correspondant à ses besoins et à sa situation.

9. Pacification de l'espace des apprentissages : Il faut créer des espaces de dialogue adaptés et trouver des facilitateurs crédibles et performants pour régler les dysfonctionnements. Des négociations sérieuses de la part de toutes les parties doivent être ouvertes et l'Etat ne doit pas prendre d'engagements qu'il ne pourra réaliser. L'Etat doit prendre des engagements réalisables, les respecter et veiller à l'équité de la masse salariale de tous les fonctionnaires. Il est aussi nécessaire d'impliquer tous les acteurs dans le dialogue et la recherche de solutions notamment les OSC évoluant dans le secteur. Enfin, il peut être utile d'informer et de communiquer sur ces possibilités d'action concernant ce secteur.

10. Contrôle citoyen à toutes les échelles : Le contrôle citoyen doit s'effectuer à tous les niveaux. En effet, l'éducation publique gère les ressources publiques et celles-ci doivent être bien gérées pour qu'il y ait un impact certain sur l'école et les apprenants. C'est pourquoi, aussi bien les établissements scolaires, les IA que les IEF doivent être soumis à un audit périodique et les résultats publiés. Mais ce contrôle ne doit pas être seulement financier, il doit aussi porter sur le fonctionnement général et les résultats des structures concernées.

11. Consensus fort entre les acteurs : Une Charte de l'Ecole Nouvelle devrait être discutée et signée par toutes les parties prenantes pour assurer les conditions nécessaires au reprofilage de l'école. Sur la base de ces orientations (nouveaux paradigmes), sur la base d'une réflexion inclusive : d'une part, bâtir une Charte nationale de l'éducation et de la formation avec tous les acteurs et qui repose sur un consensus fort entre les acteurs ; d'autre part, mettre en place un organe indépendant d'évaluation autonome qui produit un rapport annuel sur l'état du système éducatif et de formation. Ce rapport doit être suivi d'une consultation nationale annuelle qui permet de construire un système éducatif de qualité.



2.4 SANTÉ : UNE SANTÉ DE QUALITÉ POUR ET PAR TOUS

• L'évolution de quelques indicateurs

A travers le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS2009-2018), le sous-secteur de la santé poursuit les objectifs de réduction de la morbidité, de la mortalité maternelle et infanto-juvénile, d'amélioration des performances du secteur en matière de prévention et de lutte contre la maladie, du renforcement durable du système de santé, en conformité avec les orientations de la lutte contre la pauvreté et de l'amélioration de la gouvernance.

Ainsi, en vue d'améliorer la santé maternelle et infanto-juvénile, de renforcer les ressources humaines, d'augmenter la couverture maladie universelle et de renforcer les activités de nutrition communautaire dans les zones rurales et les centres de santé, diverses interventions sont mises en oeuvre en 2016. En termes de résultats, le secteur de la santé a enregistré de bonnes performances entre 2015 et 2016, au titre de la mise en oeuvre des actions et mesures du PSE.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique du « **renforcement du système sanitaire** », beaucoup d'efforts ont été faits pour l'atteinte des objectifs fixés. Ainsi, dans l'amélioration de la couverture en infrastructures sanitaires, le niveau des réalisations a atteint 67% en 2016 contre 53% en 2015 et des progrès de l'ordre de 6,16% ont été enregistrés par rapport à l'année précédente dans l'application des normes de couverture en ressources humaines.

En ce qui concerne la couverture vaccinale, la proportion d'enfants complètement vaccinés a connu une progression de 8 points de pourcentage passant de 76% en 2015 à 84% en 2016. Le nombre d'enfants 0-5 ans bénéficiant de services de nutrition au niveau communautaire a atteint 1 679 578 en 2016 contre 1 475 147 en 2015, pour une cible de 1 500 000. Les résultats enregistrés en matière de santé maternelle montrent une progression du taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié, qui passe de 53% en 2015 à 65,4% soit un bond de 12,4 points, même-si la cible de 2016 (83%) n'a pas été atteinte. De surcroît, le taux d'achèvement en Consultation Périnatale (CPN) a connu une progression, passant de 47% en 2015 à 49,4% en 2016. Cependant, ce résultat est en deçà de la cible de 70% attendue. A cet effet, la morbidité proportionnelle est passée de 4,9‰ à 3,3‰ tandis que la mortalité proportionnelle palustre de 3,5‰ à 2,1‰, entre 2015 et 2016. De même, l'incidence du paludisme s'est établie à 2,4% contre 3,5% un an auparavant. Le Sénégal a stabilisé l'incidence du VIH /SIDA autour de 0,7% grâce à la bonne mise en oeuvre des programmes depuis 2005.

En ce qui concerne le relèvement du plateau technique des structures sanitaires, en 2016, les acquisitions ont porté sur des appareils mammographiques, des radios panoramiques dentaires, des équipements de blocs opératoires, 13 échographes, des tables de diagraphies, des groupes électrogènes, entre autres.

• Limites et défis par rapport aux objectifs du PSE

Au-delà des indicateurs sanitaires parfois flatteurs, traduisant cependant, très souvent, des progrès éphémères et fragiles, force est de constater que les Sénégalais, dans leur écrasante majorité, rencontrent d'énormes difficultés en ce qui concerne l'accès aux soins.

En effet, en plus du mauvais accueil, qui constitue un véritable casse-tête, on observe presque quotidiennement les cas d'urgences médicales refoulées très souvent pour défaut de paiement d'avances au comptant avec parfois des issues fatales.

Le financement de la Santé pâtit, au même titre que le Secteur de l'Education, de la réduction drastique des budgets de fonctionnement au sein du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, ainsi que de politiques de gratuité pas toujours suffisamment élaborées (mauvais ciblage, retard dans les remboursements, clientélisme...).

Des difficultés subsistent notamment dans l'absence de stratégie claire de politique de renouvellement du plateau technique en atteste l'arrêt de l'appareil de radiothérapie ; autant de contraintes, qui vont finir par compromettre l'accès des communautés aux services socio-sanitaires.

Il s'y ajoute la faiblesse des ressources allouées à la recherche opérationnelle, dans le manque d'accès aux fonds de recherche disponibles et dans l'insuffisance de techniciens supérieurs en biologie, anesthésie- réanimation, néphrologie et en imagerie médicale.

C'est le lieu de relever les limites notées dans la mise en oeuvre du COMPACT, instrument censé définir un cadre unique et harmonisé d'interventions pour le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers.

Nous restons également préoccupés par la prolifération des instituts et écoles de formation, des cabinets de soins médicaux et paramédicaux, de cliniques privées, etc. Ainsi, pour la sécurité des populations, nous invitons l'Etat à procéder aux contrôles et inspections réguliers.

Pour relever ces défis et beaucoup d'autres, il faut constituer une Coalition pour la Santé. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer la lutte contre la malgouvernance et la corruption dans le milieu sanitaire, engager une campagne d'explication à l'endroit des usagers du service public en général, mais plus particulièrement des professionnels de santé, des chercheurs en sciences sociales, des responsables d'ONG, des élus locaux, des leaders d'opinion et personnes ressources etc....

• Options politiques dans la perspective de l'amélioration de la politique sanitaire :

- améliorer le financement du secteur par la mobilisation des ressources adéquates, et porter le budget du ministère à 20 % du budget de l'Etat ; y compris finaliser la carte sanitaire et l'utiliser comme référence lors des allocations des ressources ;
- renforcer le soutien politique aux programmes de Planification familiale pour maîtriser la transition démographique ;
- intensifier les efforts pour contrôler et éliminer les maladies transmissibles ;
- promouvoir une alimentation saine et lutter contre la malnutrition ;
- renforcer la santé publique au niveau des communautés ;
- améliorer le suivi-évaluation de la mise en oeuvre de la politique sanitaire dans les régions ; y compris la mise en place de cadres de collaboration avec les collectivités locales ;
- Organiser et réglementer la médecine traditionnelle.

• TREIZE (13) Recommandations pour accélérer la transition démographique

1. La première étape clé pour le Sénégal en vue de capturer le dividende démographique est de parvenir à une baisse rapide et volontaire de la fécondité, par le biais de : l'accès universel à la planification familiale ; l'amélioration de l'éducation des filles et l'autonomisation des femmes ; et le renforcement des efforts pour la réduction de la mortalité maternelle et infantile.
2. Le Sénégal devra mettre en œuvre en priorité les mesures qui suivent pour satisfaire une demande accrue et assurer un accès universel à la planification familiale.
3. Réaffirmer la volonté politique d'investir dans la PF en élevant de Division de la santé de la reproduction en une Direction à part entière sous l'autorité directe du Ministre de la santé ou même la transformer en une Agence véritablement autonome pour lui permettre de pleinement prendre en compte le caractère multidisciplinaire de sa mission.
4. Rendre opérationnel le nouveau plan stratégique PF 2016-2020 et exécuter les engagements pris dans le cadre du FP 2020, notamment : en dotant la Division de la santé de la reproduction de ressources financières et humaines supplémentaires ; et en augmentant le budget alloué aux services de santé de la reproduction, aux produits contraceptifs, et à la gestion des programmes de PF.
5. Remodeler le plan de communication pour élargir ses objectifs et son contenu. Les couples non mariés, les femmes célibataires, les hommes adultes, les adolescents, les jeunes non-scolarisés, ainsi que les leaders communautaires de base doivent être ciblés et atteints avec une stratégie adaptée de communication. En outre, la question de la masculinité, et comment elle est perçue individuellement et par la société, devra être pleinement prise en considération lors de la conception des programmes de communication.
6. Renforcer l'accès des jeunes à l'information et aux services de santé sexuelle et reproductive.
7. Améliorer la sensibilisation et la qualité des services offerts par les programmes de PF, en mettant l'accent sur la promotion des méthodes contraceptives permanentes et de longue durée. Il s'agit aussi de promouvoir des cliniques mobiles, le marketing social et la franchise pour assurer l'accès dans les régions éloignées.
8. Mettre en place un mécanisme fonctionnel d'acquisition et de distribution des produits contraceptifs et s'assurer que le cycle de la chaîne logistique de fourniture de contraceptifs est vraiment conçu pour répondre aux besoins des usagers (à savoir les femmes et les hommes qui veulent utiliser la planification familiale).
9. S'assurer que toutes les interventions accordent une attention particulière aux groupes et aux régions mal desservies, y compris les jeunes et la participation des hommes.
10. Renforcer les institutions responsables de la coordination des programmes de population et de planification familiale du gouvernement et encourager une approche multisectorielle coordonnée.
11. Encourager et renforcer les partenariats public-privé dans la prestation des services de PF.
12. Encourager les couples à avoir une famille de taille réduite, en :
 - a. Intensifiant les interventions en cours pour la survie des enfants, y compris la couverture vaccinale, la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME), l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide, les accouchements assistés par du personnel qualifié et l'amélioration de la nutrition des enfants ;
 - b. Augmentant les investissements pour réduire la mortalité néonatale et le retard de croissance, deux domaines liés à la survie des enfants qui ont besoin d'une attention particulière ;
 - c. Investissant davantage dans l'amélioration de la santé maternelle.



13. Maintenir davantage les filles à l'école et prévenir les grossesses et mariages précoces, en :

- a. Luttant contre les mariages et grossesses précoces chez les adolescentes en développant les infrastructures scolaires, la promotion de la transition scolaire au-delà de l'école primaire et l'augmentation de l'accès aux services de PF pour les adolescents ;
- b. Relevant l'âge légal du mariage pour les filles à 18 ans : âge minimum du mariage fixé à 16 ans pour la fille et à 18 ans pour le garçon ;
- c. Mobilisant les communautés pour maintenir les filles à l'école ;
- d. Remédiant aux facteurs culturels qui entraînent des inégalités régionales (certaines régions ont des taux beaucoup plus faibles de scolarisation des filles et d'autres enregistrent les taux les plus élevés de rapport sexuel précoces et/ ou de mariage d'enfants ;
- e. Encourageant le ministère de l'éducation dans ses efforts visant à améliorer l'éducation des filles en les gardant à l'école plus longtemps et à faciliter leur réintégration à l'école en cas d'abandon pour raison de grossesse ou de mariage précoce.



2.5 PROTECTION SOCIALE : UN SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE DURABLE DANS UNE STRATÉGIE D'EMERGENCE

• L'évolution de quelques indicateurs

La protection sociale demeure au centre des politiques de développement social du Sénégal, dont les orientations portent sur la lutte contre la pauvreté et la protection des groupes vulnérables. Le Sénégal a déployé d'importants efforts dans l'élaboration et la mise en oeuvre de plusieurs instruments de politique publique en matière d'appui au dispositif de la protection sociale à travers le Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF), la Couverture Maladie Universelle (CMU), les programmes de gratuité et subventions, les programmes d'assistance aux catégories vulnérables, entre autres.

Dans le cadre du renforcement des conditions socioéconomiques des groupes vulnérables, l'année 2016 a coïncidé avec le renforcement du **registre national unique (RNU)**. Ainsi, pour un objectif d'inscription de 450 000 ménages (vivant dans l'extrême pauvreté), 442 019 ménages ont été enregistrés dans le RNU, soit 98,2% par rapport à la cible. Concernant le **Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF)**, 85 718 ménages ont été enrôlés en 2016, soit un gap de 14,3% par rapport aux 100 000 ménages visés, portant le nombre total de ménages bénéficiaires à 298 381.

S'agissant de la **Carte d'Égalité des Chances (CEC)** délivrée aux personnes vivant avec un handicap, le programme de distribution se déroule depuis 2015 avec un objectif d'octroyer 60 000 cartes en 2017. La proportion de personnes vivant avec un handicap bénéficiaires a nettement augmenté entre 2015 et 2016, passant de 33,59% à 46,91%, sans toutefois atteindre la cible de 80% fixée en 2016.

La politique d'extension de la protection sociale aux ménages vulnérables a été poursuivie grâce au programme de **Couverture Maladie Universelle**. Le taux de couverture est passé de 46% en 2015 à 46,8% en 2016 avec un gain de 0,8 point de pourcentage. Par rapport à la cible, il a été noté une contreperformance de -16,2%. Toutefois, pour une meilleure efficacité et efficience de ces programmes, il urge d'améliorer le financement, particulièrement pour les cantines scolaires, renforcer le ciblage, mettre en place un système de suivi-évaluation afin de mesurer les impacts mais aussi, mettre en oeuvre les réformes nécessaires pour l'extension de la protection sociale.

• SIX (6) Recommandations

1. le renforcement institutionnel des régimes de sécurité sociale existants et des politiques en vigueur relatives à l'accès aux services de santé et à la sécurité au travail ainsi que l'accélération de la mise en oeuvre de nouvelles initiatives en matière de Couverture Maladie Universelle (CMU).
2. la création de nouveaux régimes contributifs volontaires par capitalisation ainsi que la prise en charge des travailleurs de l'agriculture, de l'artisanat, de la culture et des arts dans le régime des petits contribuables avec une perspective d'octroi d'un revenu minimum garanti et d'une pension de retraite minimale ; mais aussi un dé-plafonnement du niveau de cotisation dans les Institutions de prévoyance retraite.
3. la ratification et l'application de la convention 183 de l'OIT sur la protection de la maternité ainsi que la signature des décrets d'application de la loi d'orientation sociale relatifs :
 - à la convocation du Conseil présidentiel sur le handicap et au fonds d'appui aux personnes vivant avec un handicap ;
 - à l'institutionnalisation de la Haute Autorité pour la promotion de personnes vivant avec un handicap ;
 - à la carte d'égalité des chances dans un contexte harmonisé de délivrance.
4. la rationalisation des structures étatiques compétentes en matière de protection sociale et l'harmonisation des interventions des différents acteurs ainsi que la diversification des stratégies de mobilisation de ressources complémentaires pour le financement des programmes dédiés par exemple, aux préceptes religieux de partage et de solidarité avec notamment la mobilisation de l'aumône (ou zakat) à travers des mécanismes officiels chargés de leur gestion.
5. la couverture sociale des travailleurs migrants dans les législations sociales par :
 - l'amélioration des offres de services en matière d'assistance sociale et judiciaire ;
 - l'atténuation du principe de territorialité afin de permettre une couverture sociale aux migrants et l'exploration de toutes les formes de couverture tenant compte du statut du migrant dans les pays d'emploi ;
 - la négociation de conventions avec les pays accueillant les travailleurs migrants sénégalais pour le reversement des cotisations de retraite.
6. l'augmentation des ressources affectées aux bourses familiales en vue d'une revalorisation des montants et la mise en place d'un système national de filets sociaux interactif et flexible, sous-tendue par une revue périodique de la SNPS. Ceci permettra de disposer aussi d'un cadre de coordination et d'harmonisation des interventions avec un système de ciblage harmonisé sur la base d'un seul Registre des bénéficiaires fortifié par un mécanisme de coordination locale.



2.6 EMPLOI : UN ENVIRONNEMENT PEU FAVORABLE À L'EXPLOITATION DU POTENTIEL JEUNE

• L'évolution de quelques indicateurs

Le sous-secteur de l'emploi constitue un facteur essentiel de croissance économique. L'État du Sénégal a fait de la problématique de l'emploi, une priorité, compte tenu de la persistance du niveau élevé du chômage. A cet effet, l'année 2016 a été marquée par la trimestrialisation des statistiques de l'emploi. Au quatrième trimestre de 2016, le **taux de chômage est estimé à 16,6%**. Il a été légèrement plus élevé en milieu urbain (16,9 %) qu'en zone rurale (16,2%). Le chômage affecte davantage les femmes (24%) que les hommes (10,0%). Il touche plus les diplômés que les catégories moins instruites. En effet, il est de 15,7% chez les personnes sans diplôme, de 18,7% pour celles ayant le CEPE/CFEE, de 18,5% pour les titulaires du BAC/DT/BT, de 18,0% pour celles ayant le niveau «BAC+2», et de 19,9% pour les diplômés du supérieur ayant au minimum le niveau «BAC+3».

En ce qui concerne la promotion de l'auto-emploi, les financements alloués aux fonds ont connu une hausse considérable, passant de 400 millions en 2015 à 3 milliards FCFA en 2016, permettant au **Fonds de Garantie pour l'Emploi des Jeunes (FOGAREJ)** de financer 235 projets pour un montant de 411 823 390 FCFA. Pour la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes 134 projets ont été financés pour un montant de 467 452 625 FCFA, la création de 7 fermes avicoles et agricoles vitrines et une ferme aquacole vitrine.

Le nombre de contrats enregistrés a connu une hausse de 1 498 entre 2015 et 2016 pour se situer à 55 427. Le nombre de jeunes demandeurs d'emplois placés en stage ou en incubation dans les projets et programmes est passé de 1 780 en 2015 à 3 130 en 2016, soit une augmentation de 75,8%. Par contre, le nombre d'entreprises enrôlées par la convention Etat/employeurs a diminué de 28, passant de 59 à 31 entreprises et reste très en deçà de la cible (50 entreprises).

Par ailleurs, le nombre d'emplois créés dans les Domaines agricoles communautaires (DAC) est passé de 9 910 en 2015 à 11 090 en 2016, soit une hausse de 11,9%. De même, le nombre de Groupements d'Entrepreneurs Agricoles mis en place dans les DAC a presque doublé pour s'établir à 862 en 2016. En 2016, les régions de Sédhiou, Dakar et Thiès ont enregistré plus d'emplois. Par ailleurs 07 DAC ont été mis en place dans les localités de Dodji (Louga), Boulel (Kaffrine), Fafacourou (Kolda), Notto Diobas (Thiès), Niombato (Fatick), Matam commune (Matam) et de Sangalkam (Dakar). Le Programme DAC bénéficie désormais d'un financement de 47 milliards de FCFA pour renforcer ses activités.

• Un déficit d'emplois décents et un marché de l'emploi hostile aux jeunes notamment les diplômés

Malgré les performances économiques enregistrées ces dernières années, la croissance économique du Sénégal n'a pas été inclusive si bien qu'elle n'a pas profité de la même manière à tous les secteurs économiques, à toutes les régions, et à toutes les catégories de la population. En particulier, cette croissance n'a pas beaucoup profité aux jeunes qui restent confrontés à des taux de chômage, d'inactivité et de sous-emploi inacceptables. Selon les chiffres du 3ème trimestre de l'Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES-2016), 62,8% des chômeurs sont des jeunes âgés de 15-34 ans. Le chômage affecte beaucoup plus la jeunesse avec un taux de 16,7% pour la tranche d'âge 15-34 ans contre 13,4% pour la moyenne nationale et 10,4% pour les personnes âgées entre 35-64 ans. Les niveaux de chômage les plus élevés sont observés chez les jeunes des tranches d'âges 20-24 ans et 25-29 ans, avec respectivement des taux de 18,9 % et 18,3 %.

Ainsi l'emploi pour les jeunes devient de plus en plus précaire, entre 2011 et 2016 le taux de chômage des jeunes de 15-34 ans a augmenté passant respectivement de 12,1% à 16,7% soit une hausse de 38%. Le rythme de création des emplois n'est pas suffisamment rapide pour réduire significativement le chômage des jeunes. Le nombre de nouveaux emplois créés reste inférieur au taux d'accroissement de la population active, ce qui signifie que le chômage global et le chômage des jeunes ont augmenté.

En outre, paradoxalement, le chômage affecte beaucoup plus les jeunes diplômés avec un taux de 22,8% pour les personnes détentrices d'un diplôme supérieur à BAC plus 2 contre 12,8% pour les personnes sans diplôme. Ce qui pose la problématique de l'adéquation formation-emploi.

Malgré les efforts réalisés sur le plan de l'éducation, le système éducatif sénégalais ne produit pas suffisamment de jeunes ayant les compétences et la formation exigées par le marché de l'emploi et reste confronté à de réels obstacles au rang desquels : la baisse inexorable du niveau des élèves surtout dans les matières scientifiques ; la faible efficacité interne qui se traduit par la difficulté de maintenir les jeunes à l'école ; le faible niveau de la qualité de l'enseignement et les approches encore approximatives pour la prise en charge de la formation professionnelle et technique ainsi que l'apprentissage. Tant au plan individuel qu'au plan collectif, cette situation engendre de faibles rendements de l'éducation et des coûts d'opportunités réduits qui se traduisent par un capital humain peu développé.

• Limites et défis par rapport aux objectifs du PSE

- l'insuffisance dans la concertation entre les acteurs étatiques et non étatiques dans l'élaboration et l'application des programmes de la Politique d'emplois pour les jeunes ; et de la coordination entre les agences chargées des grands travaux à travers la méthode HIMO ;
- la Convention Etat/employeurs, qui est dans une léthargie préjudiciable à l'insertion des jeunes dans le formel ;
- l'incapacité pour l'essentiel des programmes à apporter des solutions au problème de l'emploi des jeunes ;
- la prolifération des structures agissant sur la même cible, avec les mêmes programmes, comptant sur les mêmes ressources, constitue sans nul doute un handicap majeur de l'efficacité de l'action de l'Etat ;
- la pléthore de fonds destinés au financement des projets pour les mêmes cibles (femmes ou jeunes) ;
- l'inexistence d'un système d'information fiable sur le marché de l'emploi, le profil des demandeurs d'emploi rendant difficile l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi dans les structures existantes ;
- la non-articulation entre l'emploi, la formation professionnelle et la politique d'accompagnement pour l'autoemploi ;
- l'inadéquation du système éducatif, privilégiant l'enseignement général, avec le monde du travail dont il est totalement déconnecté ;
- l'absence de synergie entre les structures et fonds destinés à la formation et les structures d'intervention ;
- l'utilisation politicienne des fonds destinés à la promotion de l'emploi des jeunes ;
- la faiblesse de mécanismes pour la promotion de l'auto-emploi et de la culture d'entreprise chez les jeunes ;
- l'absence de stratégies capables de promouvoir la formalisation des emplois non formels.



• Quelles options politiques pour accroître l'efficacité des actions à promouvoir la promotion de l'emploi des jeunes ?

1. Pour un changement de paradigme :

- la réponse qui revient toujours, lorsque l'on pose la question de la création d'emplois est qu'il faut « **d'abord créer de la richesse, avoir un taux de croissance à deux chiffres, [...], pour créer des emplois.** »
- Il est vrai que créer de la richesse, avoir un niveau de développement soutenu crée de l'emploi. Mais, en attendant de parvenir à ce niveau de développement, que faire des centaines de milliers de jeunes qui ont tant de vigueur, tant de dynamisme et d'engagement à investir pour contribuer au développement économique de leur propre pays, à la création de cette richesse pour leur épanouissement ; celui de leurs parents et de leur nation ?
- Nous pensons qu'il faut oser innover et inverser l'ordre de l'équation dans le sens de dire : « **créons une multitude d'emplois, pour créer cette richesse dont le pays a besoin pour émerger et se développer** », en comptant sur le capital le plus précieux de tous : l'Homme avec sa main et son cerveau !
- L'histoire nous enseigne qu'ailleurs, des peuples ont déplacé des montagnes, par la seule force de leurs bras et par la foi qu'ils avaient en eux-mêmes, pour créer de la richesse et se développer.

2. Pour la gouvernance du secteur :

- rationaliser les structures, en fusionnant celles qui doivent l'être, notamment au niveau des ministères de la Jeunesse, de la Femme, etc., par la création d'une nouvelle « **plate-forme** » de gestion efficace, tant au niveau de la politique de création d'emplois que de son financement ;
- créer un cadre commun d'harmonisation de ces stratégies, de supervision, de coordination, de suivi et de contrôle de ces différentes activités.
- mettre en place un système d'information fiable sur le marché de l'emploi, un Observatoire de l'emploi et des qualifications professionnelles, ainsi que le Répertoire opérationnel des métiers et de l'emploi (ROME) ;
- renforcer la formation professionnelle dans toutes les filières porteuses de croissance et pourvoyeuses d'emplois pour les jeunes ;
- réformer le système éducatif de sorte à promouvoir les formations techniques et professionnelles en créant plus d'établissements techniques et professionnels, pour développer l'employabilité des jeunes (adéquation formation-emploi, etc.) et ouvrir l'école et l'université à l'entreprise et inversement ;

• Onze (11) recommandations pour améliorer la qualité des interventions

1. promouvoir de nouveaux mécanismes pour le développement de l'auto-emploi et la promotion de la culture d'entreprise, en s'inspirant des exemples de réussite dans les différents secteurs ;
2. utiliser dans les programmes de grands travaux d'infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires, maritimes et hydrographiques (revitalisation des vallées fossiles, Canal du milieu, etc.), la méthode HIMO pour promouvoir l'emploi massif des jeunes ;
3. développer un programme intégré qui valorise les innovations introduites avec la création des Maisons de l'outil, les réformes préconisées à travers la Direction de l'apprentissage, les objectifs fixés à l'Agence pour la promotion et le développement de l'artisanat et les opportunités qu'offre la validation des acquis de l'expérience ;
4. appuyer la capitalisation et la modélisation de l'expérience des fermes de l'ANIDA et accélérer le processus de leur extension dans toutes les communautés rurales du Sénégal ;
5. constituer une base de données en matière d'emplois salariés qui prend en charge toutes les opportunités existant au niveau des directions ou agences nationales disposant de projets : ANSD, APIX, ANA, AGE-TIP, AGEROUTE...
6. évaluer et renforcer la convention Etat/employeurs en vue d'accroître les opportunités de stage au profit des jeunes diplômés et de faciliter leur insertion ;
7. optimiser la valorisation des opportunités d'emplois dans les secteurs agricole, horticole et maritime ;
8. consolider les politiques publiques en matière de création d'emploi dans le secteur de l'élevage en facilitant l'accès des éleveurs au foncier et la mise en place du Conseil supérieur agro-sylvo-pastoral ;
9. promouvoir le secteur du textile comme outil puissant de création de richesses et d'emploi, en orientant les investissements vers le segment de la confection, avec le « **made in Sénégal** ».
10. proposer des stratégies pour la valorisation et la formalisation des emplois dits « **non formels** » ;
11. promouvoir le développement et la mise en oeuvre de programmes spécifiques d'emploi pour les jeunes vivants avec un handicap.



2.7 EAU ET ASSAINISSEMENT : UNE DISPONIBILITÉ D'UNE EAU DE QUALITÉ POUR TOUS

• L'évolution de quelques indicateurs

L'année 2016 a été marquée par des performances en matière de mobilisation de financements pour la mise en oeuvre du programme d'investissements de l'hydraulique urbaine en vue de garantir la couverture des besoins en eau à l'horizon 2035.

Dans le secteur de **l'eau**, le taux d'accès global à l'eau potable se situe à 94,6% en 2016 contre 92,1 % en 2015, soit une progression assez sensible par rapport à la cible (90%). Le taux d'accès global, en milieu urbain, a connu une légère hausse s'établissant à 98,5% en 2016 contre 98% en 2015 sur le périmètre affermé pour une cible de 99%. Ainsi, 35 000 branchements sociaux ont été réalisés en 2016, en plus du programme d'urgence de réalisation de forages à Dakar. Le taux d'accès par borne-fontaine s'élève à 9% globalement au niveau du périmètre affermé, avec 4 % pour la région de Dakar, 10% pour Rufisque et 13% pour les autres centres urbains.

Dans le domaine de l'hydraulique rurale, des résultats très encourageants ont été enregistrés en 2016 avec la réalisation de soixante-six (66) systèmes d'adduction d'eau potable neufs et la remise à niveau de sept (07) systèmes existants. Ainsi, le taux d'accès global en milieu rural est de 89,5% en 2016 contre 87,2% en 2015, soit une progression d'un peu plus de deux (02) points de pourcentage par rapport à la performance de l'année précédente. Le taux d'accès par adduction à l'eau potable est également estimé à 79%.

Concernant **l'assainissement**, des mesures adéquates sont en train d'être prises pour améliorer les conditions d'hygiène et de santé des populations. C'est ainsi que plus de 2000 latrines familiales et 43 édifices publics ont été réalisés ou sont en cours de réalisation depuis le début de l'année 2016. Les études spécialisées montrent que le Sénégal a un taux d'accès à un assainissement amélioré de 37%, soit supérieur de 14 points par rapport à la moyenne sous régionale (23%) mais reste encore bien en deçà de la moyenne mondiale (51%).

Au niveau du sous-secteur de l'assainissement urbain, le taux d'accès de la population est estimée à 63,5% en 2016 contre 62,2% % en 2015, soit une légère hausse par rapport à l'année précédente et en retrait par rapport à la cible de 2016 (67%). En outre, il a été lancé le projet d'assainissement des 10 villes (Cambérène, Pikine, Rufisque, Tivaouane, Louga, Saint Louis, Touba, Tambacounda, Matam et des eaux pluviales de Kaolack).

• Les limites et défis par rapport au PSE

Il convient, toutefois, de relever que malgré les efforts effectués par l'Etat, il y a encore environ 20% de la population rurale qui n'a pas accès à une eau potable, la majorité de cette population non desservie se trouvant dans les zones d'accès difficiles, à savoir :

- Les investissements structurants du secteur Eau sont presque toujours dépendants des financements extérieurs, et nécessitent des conditions de prêt à taux concessionnels. A cela s'ajoutent :
 - la multiplicité des acteurs et la faible clarté des textes qui définissent leurs attributions et compétences ;
 - la vétusté du parc de cureurs et d'hydro cureurs, ainsi que des engins de levage, des groupes électrogènes, des motopompes et des camions bennes.
- Le secteur de l'hydraulique rurale est toujours confronté plus particulièrement aux difficultés suivantes :
 - l'accès à l'eau potable qui reste un problème crucial dans plusieurs zones ; notamment : certains quartiers de Dakar, les îles du Saloum et de la Casamance ; les zones de Kédougou, Bakel, Goudiry et Kanel ; la zone sylvo pastorale ; le bassin arachidier où l'eau a une forte teneur en chlorures et en fluor ; les régions de Kolda, de Kougheul et de Matam où les teneurs en fer sont très élevées.
 - la persistance des problèmes de santé publique due à la qualité de l'eau ;
 - le prix de l'eau jugé encore excessif par les populations rurales ;
 - le manque de transparence dans la gestion des ressources financières générées par la vente de l'eau.

• Recommandations

1. la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie d'amélioration de la qualité de l'eau ;
2. la construction des usines de défluoruration de l'eau à Kaolack, à Fatick et à Kougheul ;
3. la valorisation de toutes les potentialités et ressources disponibles ;
4. l'optimisation des systèmes à mettre en délégation de service public en milieu rural ;
5. la finalisation de l'étude tarifaire pour garantir l'équilibre financier du secteur et une tarification sociale soutenable ;
6. la mise en service du Centre national de documentation sur l'eau et l'assainissement à Dakar et l'augmentation des investissements dans le secteur, afin d'atteindre les nouvelles cibles des Objectifs de Développement Durable ;
7. l'accélération de l'offre de nouveaux systèmes d'assainissement améliorés et les branchements au réseau d'égouts pour couvrir la forte demande des ménages ;
8. l'accélération des projets stratégiques de dépollution de la Baie de Hann ;
9. le relèvement de la capacité de la station d'épuration de Cambérène (52 000 m³) et le renouvellement des réseaux d'assainissement dans les quartiers anciens de Dakar, les villes de Fatick, Joal-Fadhiouth, Ziguinchor et Kaffrine.

2.8 ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN CADRE DE VIE RÉNOVÉ ET SAIN

• L'évolution de quelques indicateurs

La politique environnementale s'inscrit dans l'optique d'assurer une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles dans une perspective de développement durable. Ainsi, le bilan de l'exécution du Projet Annuel de Performance 2016 du MEDD a coïncidé avec la première année de mise en oeuvre de la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable (LPSEDD 2016-2020). Durant la campagne de reboisement de 2016, 10 214 780 unités ont été plantées, soit un taux de réalisation de 78,6%, loin de l'objectif de production annuelle de 13 millions de plants.

La Régénération Naturelle Assistée (RNA) passe de 827 ha en 2015 à 7 033 ha en 2016 pour un objectif de 3 515 ha. Du point de vue de la couverture géographique, les régions les plus touchées par les feux sont celles de Tambacounda (258 263 ha) et de Kédougou (166 743 ha), représentant respectivement 39% et 25% du total des superficies brûlées sur le plan national.

Les réalisations sur la promotion de l'économie verte ont porté sur un appui de 150 millions de F CFA à des collectivités locales, la création de 1 264 emplois verts et de 50 micros entreprises rurales. Par ailleurs, d'autres activités initiées dans le cadre du programme éco-village de l'Agence Nationale des Eco-Villages (ANEV) concernant l'utilisation intégrée des terres, la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité, ont généré plus de 3000 emplois directs en 2016 dont les deux tiers ont bénéficié à des femmes.

Ces initiatives gouvernementales, en matière de gestion et d'amélioration du **Cadre de vie**, ont permis :

- d'adopter et de promulguer loi littorale régissant le littoral et le domaine maritime ;
- de poursuivre l'édification de la grande muraille verte ;
- d'élaborer une stratégie nationale de promotion des énergies vertes ;
- d'assurer le suivi et le rapportage des mesures relatives à la CDN du Sénégal ;
- de recourir à la fiscalité verte (éco-fiscalité) ;
- d'encourager le développement du partenariat public-privé ;
- de renforcer l'appui financier aux collectivités locales dans le cadre de l'acte 3 de la décentralisation ;
- de promouvoir les emplois verts et le verdissement de l'économie sénégalaise à travers des investissements accrus dans la valorisation du capital naturel, de la transition énergétique et de l'efficacité dans l'utilisation des ressources qui pourraient générer une croissance accélérée du produit intérieur brut (PIB) ;
- d'identifier l'institution financière nationale d'envergure et à la soutenir pour l'obtention d'une accréditation du Fonds vert climat (FVC) pour la soumission de projet de grandes tailles à côté du Centre de Suivi Ecologique.



• Les limites et défis par rapport au PSE

Des contraintes subsistent dans la mise en oeuvre de la politique environnementale notamment :

- le déficit d'application des dispositions du Code de l'environnement relative au contrôle de la qualité de l'air ;
- l'insuffisance en ressources humaines et en équipement des comités de lutte contre les feux de brousse ;
- le manque de données de base actuelles et fiables sur certains aspects de l'environnement et des ressources naturelles ;
- la faiblesse des capacités techniques et des moyens de lutte contre l'avancée de la mer ;
- la vulnérabilité des écosystèmes végétaux face aux feux de brousse ;
- La faiblesse des ressources dédiées à la restauration des terres dégradées, l'extension des activités agro-pastorales et la raréfaction d'espaces fonciers destinés aux activités de reboisement.

• Quelques options politiques

- Finaliser le code de l'environnement, intégrant la directive changements climatiques, du code de la chasse et du code forestier, l'adoption de la loi sur le littoral et la mise en place d'un comité de suivi de la mise en oeuvre de la loi sur le plastique ainsi que l'élaboration des textes d'application ;
- Promouvoir une planification spatiale et temporelle qui tient compte des spécificités urbaines et de l'évolution de la population urbaine estimée aujourd'hui à 43% et qui devrait atteindre 52,5% d'ici 2030 ;
- Réduire le déficit de logements sociaux dont la demande annuelle est estimée à 12 000 logements ;
- Réduire les délais et procédures ainsi que la facilitation pour l'accès aux crédits immobiliers ;
- Réorienter les stratégies d'aménagement urbains comme les pôles urbains vers les régions centre et sud-est pour réduire le déséquilibre urbain structurel du pays largement en faveur de l'axe Dakar-Mbour-Thiès ;
- Réduire les coûts des matériaux de construction par une libération plus poussée du secteur de la cimenterie.

• Recommandation pour un cadre de vie rénové et sain

1. Encourager la concertation entre les acteurs en renforçant les capacités de mobilisation de fonds et d'expertises, et la synergie des acteurs à travers des coalitions fortes ;
2. Renforcer la collaboration avec les partenaires financiers afin de mieux coordonner les initiatives et d'orienter les financements vers les zones prioritaires au regard de la situation de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ;
3. Poursuivre et intensifier la construction d'ouvrages en Eau et en Assainissement structurants (forages, châteaux d'eau, réseaux multi villages, transferts d'eau) ;
4. Impliquer davantage les Collectivités territoriales dans la densification et les extensions de réseaux ;
5. Tenir compte de la réforme foncière en cours dans les politiques d'aménagement urbain ;
6. Opérationnaliser, étendre et généraliser la plateforme TélédAC pour améliorer la gestion et l'aménagement urbain.

3. AXE 3

GOUVERNANCE, INSTITUTIONS, PAIX ET SECURITE



**Valeurs, Équité, Responsabilité et
Transparence : Pour un Sénégal VERT**

3.1 PROMOTION DE L'ETAT DE DROIT, DES DROITS HUMAINS ET DE LA JUSTICE : UN DIALOGUE DE SOURDS

• L'évolution de quelques indicateurs

Le Sénégal est une république dominée par un exécutif fort. En 2012, Macky Sall a été élu à la présidence pour succéder à Abdoulaye Wade pour un mandat de sept ans. En 2012, la coalition de Benno Bokk Yaakaar a remporté la majorité des sièges à l'Assemblée nationale. Les observateurs locaux et internationaux ont considéré que les élections avaient été pour l'essentiel libres et équitables. Les autorités civiles ont, dans l'ensemble, continué d'exercer un contrôle efficace des forces de sécurité.

Le Sénégal a mis en place un système électoral consensuel avec la participation de l'administration à travers le ministère de l'intérieur chargé de l'organisation des élections, des partis politiques, de la société civile chargée de la mobilisation des citoyens et de l'éducation au processus électoral et de la CENA pour la supervision et le contrôle des élections. L'ouverture annuelle des inscriptions sur les listes électorales permet à tous les citoyens en âge de voter de s'inscrire sur le fichier électoral. L'implication de la presse dans le processus et le rôle de veille et d'alerte des OSC, garantit la sincérité du vote des citoyens.

La réforme constitutionnelle, approuvée par le peuple sénégalais lors du référendum du 20 mars 2016 est, au regard de ses réformes, une des plus marquantes de l'évolution politique du pays. Ces réformes se résument en quinze (15) points portant, entre autres, sur :

- la modernisation du rôle des partis politiques et la participation des candidats indépendants à tous les types d'élections ;
- la promotion de la gouvernance locale et du développement territorial par la création du Haut Conseil des Collectivités Territoriales ;
- la reconnaissance et la consécration de nouveaux droits et devoirs des citoyens ; la restauration du quinquennat pour le mandat présidentiel ;
- le renforcement des statuts de l'opposition et de son chef ;
- la représentation des Sénégalais de l'Extérieur par des députés à eux dédiés ;
- l'élargissement des pouvoirs de l'Assemblée nationale en matière de contrôle de l'action gouvernementale et d'évaluation des politiques publiques ;
- la soumission au Conseil constitutionnel des lois organiques pour contrôle de constitutionnalité avant leur promulgation, l'augmentation du nombre des membres du Conseil constitutionnel qui passe de cinq (5) à sept (7) avec deux (2) membres proposés par le Président de l'Assemblée nationale, la possibilité de soulever des exceptions d'inconstitutionnalité devant la Cour d'appel ;
- la constitutionnalisation des principes de la décentralisation et de la déconcentration ;
- l'intangibilité des dispositions relatives au mode d'élection, à la durée et au nombre de mandats consécutifs du Président de la République.

L'importance de la révision s'apprécie aussi par rapport au fait qu'elle met le citoyen au cœur de ses préoccupations. Les droits des citoyens sont devenus des droits fondamentaux et se sont enrichis en s'étendant à des domaines jusque-là non concernés : le foncier, l'environnement et les ressources naturelles.



A cet égard, la réforme ferme la porte à la possibilité de retour en arrière sur ces questions par la consécration de l'intangibilité des dispositions vulnérables (mode d'élection, durée du mandat et limitation à deux consécutifs du nombre de mandats du Président de la République).

Sur le plan de la **Gouvernance judiciaire**, le Gouvernement a poursuivi, durant l'année 2016, la politique de modernisation de la Justice. Ainsi, à la suite de l'effectivité de la mise en oeuvre de la carte judiciaire. La poursuite du processus de réforme a abouti à la révision du Code Pénal et du Code de Procédure Pénale par la loi n°2016- du 08 novembre 2016. Cette réforme ayant désormais prévu le travail au bénéfice de la société comme substitution possible à de courtes peines d'emprisonnement, permettrait de lutter contre le surpeuplement carcéral.

Par ailleurs, la réhabilitation des prisons et autres centres de détention, la construction d'une nouvelle prison engagée par le Gouvernement et la politique de réinsertion sociale avec notamment la construction d'une « **boulangerie de réinsertion** » doivent être encouragées.

L'élargissement de la carte judiciaire et l'installation de juridictions déjà créées, l'implantation, l'élargissement des compétences et le renforcement des moyens des Maisons de Justice participent également du désengorgement des rôles des tribunaux et de la lutte contre la surpopulation carcérale.

Dans la même logique, le renforcement de la lutte contre le terrorisme (avec de nouvelles incriminations et d'importants moyens d'investigations) et de la protection des personnes (avec les infractions commises par l'utilisation de l'internet), la possibilité de bénéficier de l'assistance d'un avocat dès l'interpellation et l'amélioration de l'accès équitable à la justice grâce à l'assistance judiciaire sont également à mettre à l'actif du Gouvernement.

Toutefois, malgré tous ces acquis et efforts, les autorités étatiques reconnaissent que la Justice « demeure confrontée à de nombreux dysfonctionnements liés à l'accessibilité et à l'insuffisance des moyens humains, financiers et matériels ». Il s'y ajoute un climat social peu apaisé et caractérisé par des grèves récurrentes du Syndicats des Travailleurs de la Justice (SYTJUS).

S'agissant du dialogue social, la création du Haut Conseil du Dialogue social (HCDS) par le décret n°2014-1299 du 13 octobre 2014 qui remplace le Comité National du Dialogue social devrait permettre le renforcement des mécanismes innovants de consolidation de la paix sociale. L'Etat et les partenaires sociaux ont pu réaliser des pas décisifs dans ce domaine comme :

- la nomination des membres du HCDS par le décret n°2015-211 du 04 février 2015 ;
- la validation du Plan d'actions du Pacte national de stabilité sociale et d'émergence économique lors du Conseil présidentiel du 21 avril 2015 ;
- la reprise de la négociation collective avec la signature pour la première fois d'un Protocole d'accord sur les cahiers de doléances 2013, le protocole d'accord dans le secteur de l'Enseignement privé laïc;
- la conclusion de la Convention collective du secteur du nettoyage, la mise en place de la commission mixte paritaire pour la conclusion d'une convention collective dans le secteur du gardiennage, et l'adoption du Code de la presse.
- la gestion des conflits collectifs de travail dans le secteur privé ou parapublic surtout dans les transports routiers, l'énergie, les Collectivités locales, les télécommunications, les banques, la presse et l'enseignement privé ;
- la volonté de l'Etat, au niveau de l'administration publique, de satisfaire les accords signés avec les partenaires sociaux, notamment, ceux du secteur de l'Education et de la Formation, mais aussi ceux du secteur de la santé et de l'action sociale.



• Limites et défis par rapport au PSE

La séparation entre les pouvoirs est constitutionnelle mais rencontre des problèmes réels d'application à cause de la puissance de l'exécutif et de l'influence exercée sur sa majorité mécanique à l'assemblée nationale, mais surtout de l'ingérence du Ministère de la Justice dans le fonctionnement du parquet et dans le système judiciaire.

Concernant *l'Exécutif*, les citoyens reconnaissent au Président de la République le pouvoir de déterminer la politique de la nation, d'avoir l'initiative des lois et de nommer aux emplois civils et militaires ; ils préconisent toutefois un certain nombre de mesures destinées à atténuer l'hypertrophie de la fonction présidentielle.

Concernant *l'indépendance et l'efficacité de l'organe législatif*, le Parlement est dans une relation plus ou moins de subordination vis-à-vis de l'exécutif. Le Président chef de parti contrôle la majorité parlementaire. L'Assemblée nationale doit contrôler l'action gouvernementale mais rencontre des difficultés dans sa mise en oeuvre à cause de la majorité mécanique et cela s'explique par son manque d'indépendance. Les réformes doivent porter en priorité sur le mode de scrutin pour l'élection des députés. Ils préconisent dans une large mesure la suppression de la liste nationale (scrutin proportionnel), l'établissement d'un profil standardisé du député par l'exigence d'un niveau minimum d'instruction.

Le Dialogue politique, après le referendum du 20 mars 2016, la mise en oeuvre de la réforme constitutionnelle, devrait être une opportunité historique pour les forces politiques de notre pays de s'entendre sur la matérialisation de la volonté exprimée par le peuple sénégalais. Malheureusement le Dialogue National, lancé le 28 mai 2016 n'a jamais été un processus abouti et un mécanisme de discussion sur les « questions d'intérêt national » devant mobiliser l'adhésion de toute la classe politique et de la société entière.

Le processus électoral a permis le déroulement des travaux de la revue du Code électoral malgré quelques divergences. Les opérations de la refonte du fichier électoral, combinées avec l'instruction de la nouvelle Carte d'identité biométrique CEDEAO se sont confrontées à des difficultés énormes dans sa phase de production et de distribution. Ainsi, nous avons constaté une série de manquements et de comportements qui ont impacté gravement le dialogue politique et le processus des scrutins, notamment :

- L'urgence dans laquelle le référendum s'est tenu, sans une concertation inclusive des forces sociales et démocratiques du pays ;
- l'absence de recherche de consensus et de compromis entre les partis et coalitions de partis en lice pour les législatives sur les solutions d'urgences pour faciliter le vote du citoyen ;
- une violence verbale et physique de certaines coalitions ;
- des décisions unilatérales de l'Etat visant à modifier les conditions et les modalités de vote (la modification de l'article 78, loi et la saisine du Conseil constitutionnel) sans un large consensus des parties prenantes à l'élection ;
- de nombreuses difficultés et manquements liés à la production et à la distribution des cartes d'électeurs ;
- une pléthore de listes qui a impacté négativement le mode d'organisation du scrutin ;
- La publication tardive de la carte et du fichier électoral ;
- La détérioration systématique d'affiches de campagne.

Le principe d'immovibilité ne s'applique pas aux magistrats du parquet. Les magistrats du parquet sont sous l'autorité hiérarchique du ministre de la justice. Le pouvoir judiciaire n'est pas indépendant notamment du fait que le procureur est nommé par le président et qu'il soit sous la tutelle du ministre de la justice. Ce qui est une limite à la séparation effective des pouvoirs et une ingérence de l'exécutif dans le fonctionnement de la justice.

Parmi les grands problèmes relatifs aux droits de l'homme figurent les mauvais traitements infligés par les forces de sécurité, notamment des tortures, des arrestations arbitraires, des détentions provisoires contestables et le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire. La corruption, en particulier au sein du système judiciaire, de la police et du pouvoir exécutif, pose problème, ainsi que la maltraitance des enfants, le mariage précoce ou forcé, l'infanticide et la traite de personne. Le travail forcé, en particulier parmi les enfants, constitue toujours une entorse aux droits humains et aux droits des enfants.

La dureté des conditions d'incarcération, la longue durée des détentions provisoires, la discrimination et la violence à l'égard des femmes, y compris les viols et la mutilation génitale féminine/l'excision (MGF/E) sont les principaux problèmes relatifs aux droits de l'homme.

• **Recommandations**

Les graves dysfonctionnements constatés au cours du processus nécessitent une réponse politique inclusive de nature à préserver la paix et la stabilité, à renforcer la confiance des citoyens et à donner une véritable légitimité aux institutions notamment celle parlementaire.

Que les acteurs politiques, de quelque bord qu'ils soient, acceptent toute initiative allant dans le sens d'instaurer un cadre de dialogue constructif et durable pour consolider la démocratie et la stabilité des institutions.

Face aux graves tensions partisans qui ont émaillé le processus électoral et en prévision de la présidentielle de 2019, que l'ensemble des parties prenantes fassent preuve d' hauteur et d'ouverture pour amorcer un dialogue politique et s'abstiennent d'alimenter la violence sous quelque forme qu'elle soit ; que les autorités posent les jalons d'un dialogue inclusif et fécond.

3.2 GOUVERNANCE ET GESTION DES FINANCES PUBLIQUES : L'EFFICACITÉ DES INSTRUMENTS DE PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE DANS LA RATIONALISATION DES RESSOURCES PUBLIQUES

• L'évolution de quelques indicateurs

Les nouvelles règles internationales en matière de développement économique, social et environnemental exigent des Etats l'adoption de normes et d'instruments efficaces de bonne gouvernance. Cette dernière est au coeur du processus de croissance économique, de stabilité politique et sociale nécessaires pour l'amélioration des conditions de vie, voire le plein épanouissement des populations.

En effet, la finalité de la bonne gouvernance dans le domaine des ressources publiques est de permettre aux décideurs politiques de renforcer l'Etat de droit, mais aussi, d'exécuter judicieusement les missions de service public au bénéfice des populations des villes, des campagnes et des Sénégalais de l'extérieur.

C'est ainsi que le Chef de l'Etat, dès son accession à la magistrature suprême, a décliné son ambition d'instaurer une gouvernance sobre et vertueuse dans la gestion des ressources publiques que sont essentiellement : les finances publiques, les ressources naturelles (minérales, halieutiques, forestières, etc.) et le patrimoine immobilier de l'Etat.

Dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance, l'Etat du Sénégal, souverain, mais appartenant à des espaces communautaires, dispose d'un arsenal juridique et d'un ensemble d'organes. Il existe au Sénégal suffisamment d'instruments de la bonne gouvernance aussi bien sur le plan juridique que sur le plan organique, notamment :

- **La Cour des Comptes** régie par la loi organique n°99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des Comptes, la loi organique n°99-73 du 17 février 1999 portant statut des magistrats de la Cour des comptes et le décret n°99-499 du 8 juin 1999 fixant les modalités d'application de la loi organique n°99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des Comptes.
- **L'Inspection générale d'État** fixée par le décret n°2007-809 du 18 juin 2007. L'IGE vise la promotion d'une gouvernance de qualité à travers la prévention et la lutte contre le gaspillage, les abus, la fraude et la corruption, notamment par la protection, l'optimisation des fonds publics, et la transparence dans les procédures.
- **L'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP)** qui est une autorité administrative indépendante rattachée à la primature, créée par la loi n° 2006/16 du 30 Juin 2006 modifiant le code des obligations de l'administration. Elle a pour mission d'assurer la régulation du système de passation des marchés publics et des conventions de délégation de services publics.
- **La Direction Centrale des Marchés publics (DCMP)** créée par le décret n°2007/547/ du 25 avril 2007. Sa mission consiste à assurer le contrôle à priori des procédures de passation des marchés publics.
- **La Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière (CENTIF)** résultant de la loi uniforme n°2004-09 du 6 février 2004 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, a été une réponse du Sénégal à la mobilisation internationale réaffirmée par la volonté clairement traduite au plan sous régional (UEMOA, CEDEAO) par le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), de lutter contre la criminalité financière ; Elle a été créée par le décret n° 2004-1150 du 18 août 2004 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF).
- **Le Contrôle Financier** créé au Sénégal en 1959. Son organisation est régie par le décret n°78-085 du 1er février 1978. Il est rattaché au Secrétariat général de la Présidence de la République. Il est dirigé par un contrôleur financier, haut fonctionnaire ayant le rang d'un inspecteur général d'Etat.
- **L'Office National de lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC)** créée par la loi n°2012/30 du 28 décembre 2012. C'est une autorité administrative indépendante rattachée à la Présidence de la République. Elle a pour mission la prévention et la lutte contre la fraude, la corruption, les pratiques assimilées et les infractions connexes en vue de promouvoir l'intégrité et la probité dans la gestion des affaires publiques.

- **La réactivation de la Cour de Répression de l'Enrichissement Illicite (CREI)** qui a été créée par la loi n°81/54 du 10 Juillet 1981. Elle est chargée uniquement de réprimer l'enrichissement illicite et tous les délits de corruption et de recel connexes. Elle a été créée pour montrer la volonté des pouvoirs publics d'assurer plus de justice sociale.
- L'adoption de la loi n°2012/22 du 27 décembre 2012 portant **Code de transparence dans la gestion des finances publiques** par l'Assemblée Nationale, le gouvernement du Sénégal pour promouvoir la culture de la bonne gouvernance, la piste de l'Education constitue une opportunité pour le réarmement moral de nos sociétés qui ont besoin de se développer dans la paix et la stabilité.
- L'adoption le 11 juillet 2013 de la **Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance (SNBG)** avec l'érection d'un Ministère dédié à la Promotion de la Bonne Gouvernance qui a retenu comme axe stratégique, le renforcement de l'Etat de droit et de la démocratie. Le sous-axe 4 est entièrement consacré à la participation et au contrôle citoyen qui sont considérés comme des principes fondamentaux de bonne gouvernance qui favorisent la redevabilité et la transparence.

Ces structures étatiques sont accompagnées par des acteurs non étatiques que sont principalement les organisations de la société civile et les organisations patronales, syndicales et rurales qui s'investissent dans la consolidation et la bonne gestion des ressources publiques en vue d'asseoir une meilleure croissance économique dont l'impact serait ressenti par l'ensemble de la population.

• Les limites et défis par rapport au PSE

Malgré ces avancées en termes d'instruments de bonne gouvernance aussi bien sur le plan juridique que sur le plan organique, nous relevons également des difficultés dans leur mise en œuvre et des insuffisances qui plombent leur pleine efficacité :

- La législation nationale n'intègre pas toujours les dispositions des conventions, chartes, traités internationaux et régionaux ratifiés. D'autre part, des lenteurs sont également notées dans la ratification de nouveaux textes comme la Charte africaine de la démocratie, de la gouvernance et des élections ;
- Les difficultés rencontrées par l'Assemblée nationale dans l'appropriation et la prise en charge de ses attributions constitutionnelles, l'examen du budget et le contrôle de son exécution et la mise en œuvre de son pouvoir d'amendement surtout ceux à incidences financières, sont liées, peu ou prou, à la qualité de ses ressources humaines ;
- La non-soumission de certaines Institutions au Code des marchés publics ;
- L'application des dispositions des articles 56 et 70 de la loi organique des finances n°2011-15 du 08 Juillet 2011 imposant à l'Exécutif, vis-à-vis du Parlement, l'obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire et de lui transmettre trimestriellement des rapports d'exécution des budgets des ministères est encore timide ;
- L'absence de mécanisme de suivi des recommandations des corps de contrôle au niveau des départements ministériels ;
- L'instabilité institutionnelle et la multiplication des ministères et des agences, réduisent leur efficacité et posent des problèmes d'articulation entre les différents départements et entraînent des dysfonctionnements ou un manque de cohérence dans leurs actions ;
- Les outils de la planification économique et budgétaire n'intègrent pas toujours l'aspect genre pour une meilleure prise en compte des problèmes spécifiques aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapés ;
- Les dispositions relatives à l'intervention de la Cour des Comptes auprès des parlementaires ne définissent pas clairement les modalités pratiques de cette intervention ; d'où les dysfonctionnements relevés ;
- Les moyens humains et matériels mis à la disposition des corps de contrôle, notamment la Cour des Comptes, ne leur permettent pas de remplir pleinement leurs missions tant au niveau étatique qu'au niveau des collectivités locales. Par ailleurs, le décret d'application de la loi relative à la Cour des Comptes suite aux modifications intervenues à ce jour, n'a toujours pas encore été pris.

• DIX(10) Recommandations pour une efficacité des instruments de promotion de la bonne gouvernance dans la rationalisation des ressources publiques

1. accélérer les procédures d'harmonisation de la législation nationale pour le respect des engagements du Sénégal vis-à-vis de la communauté internationale et la ratification de la charte africaine de la démocratie, de la gouvernance et des élections ;
2. renforcer l'administration parlementaire de personnel qualifié et doter les députés de compétences nécessaires à la réalisation de leurs missions régaliennes de contrôle de l'action gouvernementale et de production de normes ;
3. limiter l'utilisation des décrets d'avance aux cas d'urgences et nécessités impérieuses, tel que prévu par la loi ;
4. généraliser le respect des principes de bonne gouvernance en systématisant la soumission au code des marchés publics à tous les organismes publics, tout en tenant compte des spécificités institutionnelles liées au secret défense ;
5. généraliser (tout en créant les conditions) la participation citoyenne comme outil de valorisation des bonnes pratiques en matière de gouvernance locale, une relation de confiance entre le citoyen et les élus ;
6. veiller au suivi et à l'application des recommandations des corps et organes de contrôle, notamment, en permettant au Procureur l'ouverture immédiate d'une information judiciaire en cas de saisine par l'OFNAC ;
7. veiller au respect de la loi sur les finances publiques et compléter le dispositif par des sanctions, conformément aux dispositions des articles 56 et 70 de la loi organique des finances n°2011-15 du 08 Juillet 2011 ;
8. mettre en place, au niveau des départements ministériels, un mécanisme de suivi des recommandations des corps de contrôle, pour appuyer les initiatives du ministère chargé de la promotion de la bonne gouvernance ;
9. créer les conditions d'une stabilité institutionnelle dans les dénominations et compétences des départements ministériels et en réduire le nombre pour une plus grande cohérence et efficacité dans la conduite des affaires publiques ;
10. doter les organes de contrôle de moyens suffisants en ressources humaines et financières, en adéquation avec leurs missions d'assistance, de contrôle et de conseil.

3.3 RÉFORME DE L'ÉTAT ET RENFORCEMENT DU SERVICE PUBLIC : LE CITOYEN, CLIENT DU SERVICE PUBLIC

• L'évolution de quelques indicateurs

La transparence et la redevabilité sont le prolongement de l'obligation de rendre compte et d'assumer la responsabilité d'un rendement efficace et efficient. Ainsi, depuis quelques années, se développent, à l'échelle de toute la sphère de l'Administration, diverses initiatives, généralement sous forme de réformes administratives et/ou institutionnelles, des procédures et des mécanismes qui sont introduits pour faire face aux nouveaux défis de gouvernance.

• **L'adoption de la loi sur le code de transparence dans la gestion des finances publiques :** La loi n°2012-22 du 27 novembre 2012 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques vise à garantir une gestion transparente, efficace et économe des ressources financières publiques. Son adoption a permis d'enregistrer des progrès à plusieurs niveaux sur la chaîne d'exécution budgétaire. La réalisation de documents de programmation budgétaire pluriannuelle et la présentation claire et transparente des données budgétaires constituent des progrès en matière d'élaboration et de présentation des budgets.

• **L'adhésion à l'Initiative pour la Transparence dans les industries extractives (ITIE) :** L'adhésion volontaire du Sénégal à l'ITIE, en 2012, marque une étape cruciale dans le processus d'amélioration de la transparence dans les industries extractives surtout dans un contexte marqué par la découverte de nouvelles ressources naturelles. Entre 2015 et 2016, le Sénégal a produit deux rapports au titre des années 2013 et 2014. Ainsi, le dernier rapport de conciliation a révélé que la contribution des industries extractives à l'économie a connu une progression remarquable, passant de 46 milliards FCFA en 2013, à 117 milliards FCFA en 2014.

• **La mise en place du Comité d'Orientation Stratégique du Pétrole et du Gaz (COS-PETROGAZ) :** Mis en place en 2016, le COS-PETROGAZ est chargé d'assister le Président de la République et le Gouvernement dans la définition de la politique de développement du secteur pétrolier et gazier et d'assurer sa mise en œuvre. Ce nouveau mécanisme vient consolider le dispositif global de transparence dans la gestion des ressources naturelles.

• **La réforme du code minier :** La révision du code minier s'inscrit dans la perspective de renforcer le partenariat gagnant-gagnant entre l'État et les investisseurs de manière à créer un environnement minier favorable au développement macroéconomique durable. Ainsi, des innovations majeures ont été introduites par le nouveau code avec, entre autres, l'obligation de publication des conventions minières et des états financiers, l'orientation du programme social minier vers un fonds d'appui au développement local, l'institution d'un fonds d'appui au secteur minier, la création de zones promotionnelles, l'introduction à titre optionnel, du principe de partage de production à côté du droit au permis d'exploitation.

• **La réforme foncière :** Conformément à l'engagement de l'État à améliorer la gestion foncière pour répondre aux besoins de développement et de cohésion sociale, le processus de réforme foncière a été lancé en 2012 avec la mise en place de la Commission nationale de Réforme foncière (CNRF). Au terme de la phase des concertations décentralisées, un document de politique foncière a été élaboré et validé avec les acteurs concernés.

- **L'institutionnalisation de la pétition citoyenne** : Le droit de pétition citoyenne a été intégré dans le corpus juridique national depuis 2012. En effet, « le Conseil économique social et environnemental (CESE) peut être saisi, par voie de pétition, de toute question à caractère économique, social ou environnemental ». La pétition citoyenne favorise, ainsi, l'exercice du droit de citoyenneté, la participation à la marche de la Cité par une action collective qui vise l'amélioration des conditions socioéconomique. Toutefois, l'absence d'une initiative aboutie dans ce domaine suggère une plus large vulgarisation de la démarche et une étude de l'effectivité de sa mise en oeuvre.
- **Le lancement du Mécanisme africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP)** : Le Sénégal a adhéré au MAEP depuis 2003. Pourtant, ce n'est qu'en 2012, qu'il s'est engagé au processus d'évaluation, sur instruction du Chef de l'Etat. Le lancement du MAEP constitue un des traits marquants de l'engagement du Sénégal à consolider les acquis en matière de gouvernance. Sous la supervision de la Commission nationale de gouvernance, le processus a abouti à la production d'un rapport national d'auto-évaluation suivi du rapport d'évaluation par le Panel des éminentes personnalités du MAEP. Ce rapport a été présenté par le Président de la République devant ses pairs, au Forum des Chefs d'Etat et de Gouvernement du MAEP, au mois de janvier 2017.
- **L'élargissement des pouvoirs de l'Assemblée nationale en matière de contrôle de l'action gouvernementale et d'évaluation des politiques publiques** : L'élargissement des pouvoirs de l'Assemblée Nationale en matière de contrôle de l'action gouvernementale et d'évaluation des politiques publiques constitue un levier dans le dispositif d'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques, dans un contexte de promotion de la redevabilité et d'amélioration de l'efficacité de l'action publique. Ce renforcement des prérogatives de cette institution est intervenu avec les réformes constitutionnelles de 2016.

• Les limites et défis par rapport au PSE

Le Service public n'est pas efficace, ni efficient à cause des lenteurs et tracasseries administratives, du personnel peu professionnel et peu qualifié. Au niveau de l'accueil, l'arrogance des agents vis à vis des usagers est souvent décrié. L'accès au service public reste difficile pour beaucoup de citoyens. Des dossiers restent sans suite et il y a une absence de communication et le non-respect des usagers. La concussion et la corruption gangrènent le Service public tout comme l'irresponsabilité et le favoritisme dans les nominations. Il ya aussi l'absence de ponctualité, le manque de conscience professionnelle, d'éthique et de déontologie, l'absence de certains services dans des départements, l'accueil et la prise en charge dans les structures de santé et une utilisation peu rationalisée des fonctionnaires. Des structures de contrôle et d'évaluation des agents sont quasi-inexistantes. On note ainsi une régression de la qualité/coût des services publics dans le domaine de l'éducation, de la santé. Enfin, il y a un manque d'équipements adéquats pour les personnes handicapées pour accéder aux services publics.

Malgré un dispositif institutionnel robuste (les corps de contrôle, l'OFNAC etc...), **la corruption est endémique au niveau du Service public** à cause de l'impunité dont bénéficient certaines personnes fautives. Le manque d'éducation des populations accentue davantage ce phénomène. La responsabilité du citoyen est engagée car usant de la corruption parce que pressé, et préférant la facilité. La lutte contre la corruption doit être de mise dans les modules d'éducation à la citoyenneté et l'appréhender sous l'angle du manque à gagner pour l'Etat. La corruption est un mal insidieux qu'il faut combattre avec détermination. Pour en venir à bout on doit protéger les dénonciateurs. Le népotisme et la pauvreté font que la corruption dans ce secteur ne cesse de s'accroître même si, notent quelques intervenants, il y a de l'espoir et ce, suite à la création de l'OFNAC.

Les collectivités ne jouent pas encore pleinement leur rôle dans la fourniture d'un service public local. Les facteurs explicatifs tiennent au manque de ressources financières et de ressources humaines qualifiées. La dernière réforme aurait dû faire l'objet d'une expérience pilote avant son application intégrale. La politisation qui préside aux options prises dans la structuration et le fonctionnement des collectivités locales constitue un biais à leur efficacité. Il y a une absence d'évaluation de la régionalisation. Nous avons un recrutement politicien qui ne se base pas sur la compétence mais plutôt sur le clientélisme politique. Il y a une faiblesse dans la maîtrise de la fiscalité locale. Le cumul des postes par le Maire et la création de nouveaux services plombent le fonctionnement des collectivités locales. Il s'y ajoute l'existence de communes peu viables, du fait du mauvais découpage territorial, de la communalisation universelle ; d'où le trop de disparités entre les collectivités.

• SEPT (7) Recommandations pour renforcer les capacités de l'Administration publique :

- 1) accélérer la mise en oeuvre du Plan d'Actions Prioritaires issu du Forum national de l'Administration,
- 2) élaborer le programme d'appui à la modernisation de l'Administration publique,
- 3) adopter la loi d'orientation de l'Administration territoriale, le schéma directeur de modernisation de l'administration publique (SDMAP) et le décret portant Charte de la déconcentration ;
- 4) accélérer la modernisation de l'Etat-civil, à travers le développement des centres de services partagés ;
- 5) poursuivre la simplification et la dématérialisation des démarches liées à l'investissement et au commerce ;
- 6) élaborer, voter et appliquer la loi sur l'accès à l'information contenu dans les documents administratifs et relative à la gestion des affaires publiques qui est un droit fondamental du citoyen ;
- 7) renforcer et/ou finaliser les réformes structurelles et sectorielles, pour l'amélioration de l'environnement des affaires dans le domaine de la fiscalité, du partenariat public-privé (prise de la Loi sur les PPP), de la justice commerciale, du foncier, de l'énergie, de l'hydraulique, de la formation professionnelle, de la législation du travail et du financement.

3.4 GOUVERNANCE LOCALE, UNE REFORME INACHEVÉE

• L'évolution de quelques indicateurs

Dans le cadre de mise en oeuvre de l'Acte 3, plusieurs processus ont été engagés pour améliorer le cadre d'intervention des collectivités territoriales, dont, notamment, la mise en oeuvre de la gestion axée sur les résultats à travers le budget programme, nouvel instrument de gestion de la performance.

En termes d'acquis, des résultats appréciables sont obtenus avec une évolution positive des transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales (Fonds de Dotation et Fonds d'Equipeement), qui ont connu une nette augmentation depuis 2013 comme en atteste le montant prévisionnel de 2017 qui s'élève à quarante-cinq milliards neuf cent huit millions (45 908 000 000) de Francs CFA contre quarante-deux milliards quatre cent sept millions cinq cent soixante onze mille francs CFA (42 407 571) en 2016. Des progrès significatifs ont, également, été notés concernant la fonction publique locale après l'audit biométrique qui a permis d'enrôler les agents dans les différents corps, l'élaboration d'une stratégie nationale de formation suivie d'ateliers d'élaboration de modules et la tenue de nombreuses sessions.

Enfin, dans le cadre de la territorialisation des politiques publiques, la détermination de l'Etat peut être mesurée à travers l'opérationnalisation la mise en place des Pôles-territoires, l'érection de trois pôles (Sine-Saloum, Sénégal oriental et Casamance) est en perspective.

• Limites et défis par rapport au PSE

Malgré ces points positifs, les 599 collectivités locales (557 communes et 42 départements) sont toujours confrontées à des difficultés, liées à la gouvernance des territoires, au financement, à la cohérence territoriale et aux ressources humaines affectant encore la mise en oeuvre de la réforme. Il s'agit notamment :

- L'absence d'évaluation de la première phase de mise en oeuvre de l'Acte 3, devant déboucher sur une 2^{ème} phase à forte incidence financière ;
- des faiblesses objectives du cadre institutionnel et organisationnel de la décentralisation pour la promotion du développement territorial (incompétence et incurie des exécutifs locaux et des organes délibérants constitués en majorité d'analphabètes, sans vision ni programme, le pilotage à vue, déficience des systèmes de recouvrement des taxes et impôts, personnel pléthorique sans qualification, insuffisante implication de la Société Civile et des citoyens) ;
- de la faiblesse de la politique d'aménagement du territoire limitée par une architecture territoriale rigide (l'existence de communes peu viables, du fait du mauvais découpage territorial, de la communalisation universelle) ;
- du manque de viabilité des collectivités territoriales et de valorisation des potentialités de développement de ces territoires ;
- de la faiblesse de la gouvernance locale accentuée par une multitude d'acteurs avec des préoccupations parfois différentes ;
- de la faiblesse de la coproduction des acteurs du développement territorial qui induit fortement l'inefficacité des interventions ;
- de l'incohérence et de l'inefficience des mécanismes de financement du développement local accentué par l'insuffisance des moyens (faiblesse de la fiscalité locale, notamment).

• Options politiques pour enrichir et finaliser la formulation de la réforme

• **Parachever la réforme de l'Acte 3**, surtout son volet portant sur le financement (fiscalité locale, augmentation du taux de TVA affecté au FDD et au FECL, introduction de mode de financement innovant, etc.) et le transfert de compétences dans les domaines économiques (agriculture, tourisme, élevage, pêche, etc.) ; et Institutionnaliser les pôles-territoires en définissant le cadre législatif et réglementaire qui doit les régir ;

• **L'implication pleine et active des citoyens et citoyennes dans le processus de gouvernance.** L'Acte III de la Décentralisation est venue conforter la décentralisation par l'érection de la participation citoyenne au même titre que la libre administration des collectivités locales. Cette nouvelle disposition offre aux collectivités locales, une opportunité pour repenser la participation des citoyens et surtout des citoyennes à qui des pesanteurs socio-culturelles empêchent de jouer pleinement leur rôle dans la gestion de la cité.

• **L'amélioration de la qualité du service public local.** Les collectivités territoriales doivent délivrer des services de qualité aux citoyens. La décentralisation offre au citoyen la possibilité d'être à la fois usager-client et administré. Dans un tel contexte, il y a mutation du service public local et les CT se doivent d'adapter les services aux exigences citoyennes. Etant entendu que dans une telle hypothèse, le citoyen aussi s'acquitte de ses obligations vis-à-vis de la communauté locale.

• Recommandations

1. Pour une évaluation de l'Acte 3 de la décentralisation en vue d'accompagner les Collectivités territoriales à exercer leur mission de développement local

- accélérer le processus de mise en oeuvre de la phase 2 de la réforme de l'Acte 3 par la révision du CGCL et l'adoption de sa partie réglementaire ;
- accélérer le processus de mise en place des pôles territoriaux, la valorisation des potentialités économiques des territoires et la promotion de la coopération et de la solidarité entre collectivités locales pour une mutualisation des actions et ressources ;
- rendre opérationnelle la fonction publique locale pour permettre à chaque collectivité locale de disposer d'un organigramme type et des ressources humaines qualifiées ;
- rationaliser les structures du Ministère chargé du développement local (ADM, ADL et PNDL) ;
- impliquer les collectivités locales dans la mise en oeuvre des investissements du PUDC implantés sur leur territoire respectif.

2. Pour une amélioration du système fiscal local de :

- renforcer la fiscalité locale par de nouveaux impôts nationaux dans le moyen ou le long terme ;
- affecter aux Collectivités Locales l'intégralité des impôts et taxes partagés avec l'Etat (CGU, CGF, la taxe de promotion touristique, produit des amendes de simple police, taxe sur la plus-value immobilière, etc.) ;
- affecter aux collectivités locales tout ou partie de certains impôts et taxes actuellement perçus au profit de l'Etat uniquement (produit des droits d'enregistrement et de timbre, produit de la redevance sur l'accès ou l'utilisation du réseau des télécommunications publiques (RUTEL), la contribution spéciale sur les produits des mines et carrières (CSMC), etc.) ;
- mettre en place un système de taxation locale relativement à l'attribution et à l'exploitation des terres du domaine national à usage autre qu'agricole ;
- instituer une taxe locale sur les transferts d'argent à prélever au niveau du département de réception et à répartir, selon une clé à déterminer, entre toutes les Collectivités locales du département, circonscription administrative ;
- doter les départements de ressources propres provenant, notamment, des impôts et taxes, qui étaient tout ou partie affectés à l'Etat ;
- décentraliser la chaîne fiscale au niveau des collectivités locales et rapprocher l'administration fiscale centrale au niveau local par la création de centres fiscaux dans les départements et la déconcentration (déploiement) des services de la Direction Générale des Impôts et Domaines au niveau des départements ;
- impliquer les Collectivités locales (CL) dans les opérations des différentes phases de la chaîne fiscale pour une fiabilité et une meilleure maîtrise de l'assiette, tant pour le recouvrement que pour le contentieux ;

3. Pour une promotion des autres mécanismes de financement

Elaborer un cadre juridique plus propice au développement de l'emprunt par :

- la promotion de l'organisation d'un cadre d'accès des collectivités locales aux contrats PPP par l'aménagement de la loi sur les contrats PPP en vue de permettre à ces dernières de bénéficier de ces types de contrat ;
- l'organisation et la structuration d'un dispositif national paritaire (Etat/Collectivités locales) de promotion de la coopération décentralisée et accompagner les collectivités locales à prospecter des partenariats extérieurs ;
- la négociation avec les partenaires techniques et financiers, la mise en oeuvre de projets et programmes de décentralisation et de développement local des collectivités locales pour prendre le relai des projets et programmes clôturés ou en cours de l'être ;
- le marketing attractif des territoires pour inciter les PTF à soutenir financièrement les efforts de l'Etat de manière équitable et transparente.

3.5 PAIX ET SÉCURITÉ : GARANTIR LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

• L'évolution de quelques indicateurs

Face à l'instabilité sous régionale, l'Etat du Sénégal s'est résolument engagé à mettre à niveau les capacités opérationnelles des forces de sécurité et à garantir la sécurité des biens et des populations. Le maillage sécuritaire constitue une priorité pour renforcer les interventions de lutte contre le terrorisme et l'insécurité. Un total de 86 commissariats et postes de polices et 132 brigades de gendarmerie ont été recensés. Ainsi, le taux de couverture en commissariat de police est passé de 77% en 2015 à 80% en 2016. L'objectif des 87% n'a pas été atteint à cause des retards dans le démarrage du programme de construction des infrastructures.

Malgré les efforts consentis pour augmenter les effectifs, le ratio « agent de sécurité sur population » a connu une contreperformance. Il est estimé à un agent de sécurité pour 3 027 habitants en 2016 pour un objectif de 1/2 427, loin du ratio universel de couverture sécuritaire d'un policier pour 1 000 habitants. Le programme de renforcement des effectifs sera maintenu et une réforme du contenu des enseignements engagée.

Dans une dynamique d'appropriation des valeurs civiques et républicaines, l'Agence d'assistance à la Sécurité de Proximité (ASP) a enrôlé 7 174 agents en 2016 sur les 8 100 programmés. L'ASP couvre 1 366 sites sur les 45 départements.

Sur le plan de la **sécurité publique** : l'augmentation des effectifs, le renforcement des moyens logistiques et la densification du maillage sécuritaire du territoire par la gendarmerie et la police sont à saluer. Ces mesures, impactent positivement la sécurisation des biens et des personnes, surtout dans un contexte marqué par la montée de la grande criminalité transnationale et multiforme dont le trafic international de drogue, la cybercriminalité et le terrorisme. Les acquis enregistrés doivent être intensifiés et élargis, en plus de la prise en charge des besoins de la Cellule de Lutte antiterroriste, pour renforcer la sécurité nationale.

En Casamance, région du sud du pays située entre la Gambie et la Guinée-Bissau, un cessez-le-feu tacite entre les forces de sécurité et les séparatistes armés s'est poursuivi pour une quatrième année. Des hommes armés associés à diverses factions du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) ont cependant continué de dévaliser et de harceler les populations locales. Si l'on a noté des accrochages occasionnels et accidentels entre les forces de sécurité et des unités du MFDC, aucune partie n'a mené d'offensive. Les efforts de médiation se sont poursuivis en vue de parvenir à une solution négociée du conflit, qui a commencé en 1982.



Au niveau de la **sécurité civile** : plusieurs effondrements d'immeubles dus à des malfaçons et autres dégradations ont été enregistrés en divers endroits surtout dans la région de Dakar. Il s'y ajoute la recrudescence des accidents de la circulation avec des augmentations de 6,3% tous dommages confondus et 6,5% rien que pour les dommages corporels (sources Ministère de l'Intérieur).

S'agissant de la **sécurité juridique et judiciaire** : les acquis notés ont contribué à la protection des droits de l'homme et au respect des engagements internationaux comme l'atteste le procès en cours de l'ancien Président tchadien His-sène HABRE, à l'amélioration du fonctionnement de la justice, avec la mise en oeuvre de la **loi n°2014-26 du 3 novembre 2014 portant réforme de l'organisation judiciaire**, visant à rapprocher la justice du justiciable.

Les pouvoirs publics ont pris des mesures pour enquêter sur les exactions commises par des agents de l'État, traduire en justice et punir les responsables, qu'ils appartiennent aux forces de sécurité ou à d'autres secteurs de l'administration gouvernementale, mais l'impunité demeure un problème sérieux.

Pour ce qui est de la **sécurité internationale** : il faut se féliciter de la position du Sénégal comme septième contributeur des troupes (armée, gendarmerie, police) dans les missions onusiennes et sa brillante nomination au poste de membre non permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU. Une attention plus soutenue devrait être accordée à la qualité de la formation des forces de sécurité déployées sur les différents théâtres d'opérations aussi bien en Afrique qu'ailleurs.

• Limites et défis par rapport au PSE

Les facteurs qui génèrent des conflits dans le pays :

- La gestion de la question foncière, le problème de l'accaparement des terres notamment pour l'agriculture et le pâturage ; l'immixtion et silence de l'Etat sur la question foncière, avec la boulimie foncière des collectivités locales et l'accaparement des terres par les plus riches ;
- Conflits latents entre agriculteurs, éleveurs, pêcheurs ;
- L'injustice sociale, discrimination entre citoyens, la mauvaise répartition des ressources, la gestion partisane, le népotisme et le clientélisme politique, l'iniquité et la fracture sociale, l'accaparement des richesses par une minorité ;
- Le non-respect des lois et règlements, anarchie et non régulation : exemple, phénomène des « Jakarta » dans le transport ;
- La persistance de la mal gouvernance des ressources financières et humaines ;
- L'incivisme, l'ignorance : méconnaissance des droits, lois et devoirs par les citoyens ;
- Le déficit ou la défaillance des mécanismes de prévention des conflits ;
- Les médias : mauvais traitement de l'information, surtout de l'information sensible, irresponsabilité des médias ;
- L'Internet et les réseaux sociaux : absence de garde-fous.

• DIX (10) Recommandations pour garantir les libertés individuelles et collectives

1. Maintenir et renforcer le niveau d'alerte des forces de défense et de sécurité face au péril terroriste ;
2. Encourager et garantir la liberté de marche aux partis politiques et aux citoyens ;
3. Consolider l'état de droit et mettre en place des mécanismes de prévention des conflits. Le Haut conseil sur le dialogue social et le Conseil économique, social et environnemental peuvent jouer un rôle important mais il faut aller dans le sens d'opérationnaliser le mécanisme de prévention des conflits de la CEDEAO avec son système d'alerte précoce ;
4. Instaurer le dialogue politique constructif et inclusif avec tous les acteurs ;
5. Renforcer la Transparence dans la gestion de l'Etat, des collectivités locales décentralisées, dans la distribution des ressources ;
6. Lutter contre les inégalités et la pauvreté, œuvrer pour plus d'équité et moins d'injustice sociale ;
7. Veiller à la bonne gouvernance, encourager le contrôle citoyen de l'action publique, et exiger la reddition des comptes ;
8. Voter et appliquer la loi sur la réforme foncière : La loi sur le foncier doit être impérativement et rapidement votée pour mettre fin aux dérives sur la gestion du foncier Sénégalais ;
9. Renforcer l'impartialité de l'Etat dans toutes ses décisions et favoriser l'équité dans tous les investissements et appuis, et enfin promouvoir le dialogue avec toutes les couches sociales ;
10. Renforcer et améliorer l'indépendance du système judiciaire. Séparation effective et pratique des pouvoirs.





3.6 GENRE ET ÉQUITÉ : UNE AUTONOMISATION RÉELLE DES FEMMES

• L'évolution de quelques indicateurs

Des mécanismes institutionnels de promotion et des droits fondamentaux chargés de favoriser la promotion de la femme ont été pratiquement établis, notamment :

- Constitution du 29 janvier 2002 ; referendum du 20 Mars 2016 ;
- Observatoire national de la Parité en 2011 ;
- Processus d'intégration du genre au niveau institutionnel (14 cellules genre fonctionnelles) ;
- Lois sur l'orientation sociale, la parité (2010) et la nationalité (2013) ;
- Prise d'une directive primatorale de mars 2013 instruisant les ministères à intégrer le genre dans les interventions sectorielles ;
- Adoption d'un programme conjoint pour l'éradication des VBG et Promotion des Droits Humains des Femmes ;
- Amélioration des attitudes et comportements en faveur de l'équité et de l'égalité de genre, notamment chez les leaders religieux, coutumiers et traditionnels ;
- Engagement soutenu des femmes à faire prévaloir leurs droits en termes de jouissance, de contrôle et de vulgarisation de leurs droits fondamentaux ;
- Position de veille et d'alerte des organisations de la société civile pour la promotion et la protection des droits des femmes (création des observatoires décentralisés des droits humains, les boutiques de droits, les antennes juridiques, les points d'écoute communautaire, les observatoires genre, etc.).

La Stratégie nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG), qui est le document cadre de la politique d'intégration du genre dans les politiques, a été révisée, conformément à la mise en œuvre des mesures de l'Arrangement Cadre relatif aux Appuis budgétaires. Les femmes sont loin d'avoir les mêmes chances que les hommes d'accéder au pouvoir et d'agir sur les structures économiques. Cependant, nous avons constaté ces acquis :

- **Femme et finance publique** : La prise en compte de la dimension genre dans la programmation budgétaire a été renforcée. A cet effet, un Document budgétaire Genre a été annexé à la Loi de Finances 2017 et 4 ministères disposant des pré-requis (PIG et Stratégie genre) ont été accompagnés dans la phase pilote de l'intégration du genre dans les DPPD. Dans la même dynamique, l'élaboration du premier Rapport Genre du Sénégal est un processus d'apprentissage et de budgétisation sensible au genre. Le « Nombre d'administrations publiques ayant adopté le budget sensible au genre » est de 4 ministères en 2016. Il est envisagé de le porter à 10 ministères en 2017.

• **Femme, Education et formation** : On constate que le taux d'achèvement du primaire est plus important chez les filles que les garçons. Dans le cycle moyen, les données confirment la prédominance des filles sur les garçons. Le Taux brut d'Admission (TBA) des filles est de 45,9% contre 41,2% soit un écart de 4,7 points de pourcentage. Il en est de même pour le Taux d'Achèvement au Moyen avec 40,07% pour les filles contre 35,7% pour les garçons. Cependant, la tendance jusque-là observée dans les cycles précédents s'inverse au niveau du secondaire avec des statistiques défavorables aux filles. Le Taux brut de Scolarisation est profitable aux garçons avec 35,6% contre 34,3% pour les filles. L'indice de parité au secondaire est de 0,97. Pour la réussite au BAC, le taux de réussite de 38,84% pour les garçons et 34,48% chez les filles.

• **Femme, et santé** : Les femmes ont le droit de jouir du meilleur état possible de santé physique et mentale. La jouissance de ce droit est d'une importance cruciale pour leur vie et leur bien-être, et pour leur aptitude à participer à toutes les activités publiques et privées. Ainsi, il a été noté :

- o La création d'une cellule genre au sein du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) ;
- o La Couverture Maladie Universelle ;
- o Le relèvement du plateau technique médical ;
- o L'extension de la couverture géographique des césariennes ;
- o La prise en charge de femmes victimes de fistule obstétricale ;
- o L'adoption et la mise en oeuvre d'une feuille de route multisectorielle 2006-2015 pour accélérer la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelle et infantile ;
- o La baisse de la mortalité maternelle (de 401 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2005 à 392 décès en 2010/2011) et infantile ;
- o L'augmentation des CPN de 39,8% en 2005 à 50% en 2010-2011) ;
- o La baisse de la féminisation du VIH/sida (2, 25% en 2005 à 1,6% en 2011) et de la transmission mère-enfant (de 7,2% en 2008 à 4,3% en 2012) ;
- o Le taux de prévalence contraceptive moderne passé de 10,3% en 2005 à 16% chez les femmes en union en 2012-2013.

• **Conflits armés et violences faites aux femmes** : La violence à l'égard des femmes fait obstacle à la réalisation des objectifs d'égalité, de développement et de paix. Elle constitue une violation des droits fondamentaux et des libertés fondamentales des femmes et empêche partiellement ou totalement celles-ci de jouir de ces droits et libertés. Nous avons noté :

- o une baisse de la pratique des MGF/ Excision de 28 à 26% entre 2005 et 2010-2011, plus de 5500 déclarations d'abandon des MGF ont été recueillies ;
- o une élaboration et une mise en œuvre de Plan d'action national de lutte contre les MGF, les VBG, le trafic humain et pour la mise en oeuvre de la résolution 1325 des Nations Unies ;
- o une réinsertion socio-économique des femmes victimes de mines anti personnelles ;
- o une réhabilitation et une reconstruction de certains quartiers, villages et infrastructures des zones touchées ;
- o un développement de programmes d'éducation aux risques des mines et de soutien scolaire aux enfants des familles victimes.

• **Femmes et prises de décisions** : Des mécanismes chargés de favoriser la promotion de la femme ont été pratiquement établis, notamment, avec les résultats suivants : la promotion des femmes dans les instances de prise de décision : 42,6% de femmes députés en 2012 et 22% au Conseil Economique, Social et Environnemental; le taux national de femmes dans les Conseils départementaux est de 46,5% et dans les Conseil municipaux, le taux est de 47,9% (Rapport Etude sur le Profil genre des Collectivités Locales du Sénégal). En plus, nous avons aussi les nominations des femmes aux postes de responsabilité: présidente CESE, Premier Ministre, Gouverneur de région, première vice-présidente Assemblée Nationale, Directrice générale de la Police Nationale.

• **Femmes, paix et sécurité** : Dans le domaine de la « **Paix** et de la **sécurité**,» 1 282 femmes ont été comptabilisées en 2016 dans les forces armées, dont 951 militaires et 331 gendarmes. Il convient de noter également que les acteurs de la Plateforme des femmes pour la paix en Casamance ont célébré la journée internationale de la paix et la pacification des espaces communautaires avec la promotion d'un leadership féminin et juvénile.

• **Autonomisation de la femme** : Dans le cadre de l'autonomisation de la femme, 7 infrastructures communautaires ont été construites et 4 319 unités d'allègement des travaux distribuées en 2016 (contre 3 400 entre 2015). Cependant, le nombre de projets individuels de femmes financés a diminué de 11% pour se situer à 1 179 en 2016. Cette contreperformance est notamment liée, au retard dans la mise à disposition des fonds et à la suspension des financements au niveau du Fonds National de Crédit Femmes. Le nombre de projets collectifs de femmes financés a également baissé de 16,7% passant de 711 à 592 entre 2015 et 2016, imputable à l'évolution du plafond des financements et la faiblesse des projets bancables.

• **Femmes et médias** : Les femmes sont maintenant plus nombreuses à faire carrière dans le secteur des communications, mais rares sont celles qui occupent des postes au niveau de la prise de décisions, ou qui font partie de conseils d'administration ou d'organes influant sur la politique des médias. La persistance des stéréotypes sexistes dans la production des entreprises privées et publiques de communication, montre que les médias ne sont pas sensibilisés aux différents aspects de la sexo-spécificité. Cependant, nous notons :

- o la mise en place du Projet Genre et Médias du Ministère de la Communication et de l'Economie numérique dans le cadre du BCI ;
- o l'intégration du genre dans les études et recherches relatives aux médias ;
- o la mise en place du Plan d'Action national de la Résolution 70 de l'UIT (Femmes et TIC) ;
- o la création de quatre organes de presse par les femmes ;
- o l'intégration de modules de formation en genre dans les curricula de formation des journalistes ;
- o l'existence de 76 radios communautaires qui ont tous des bureaux consacrés aux droits fondamentaux des femmes notamment sur les questions genre, économie, violences, développement, paix et sécurité etc. ;
- o l'évolution sensible du traitement de l'information relative au genre et une meilleure visibilité des programmes consacrés aux femmes dans les médias.

• NEUF (9) Recommandations pour relever l'autonomisation réelle des femmes

1. Accroître les capacités productives des femmes pour en faire des actrices économiques d'envergure ;
2. Relever le niveau de représentativité dans les instances de la vie publique et privée ;
3. Poursuivre le plaidoyer auprès des autorités pour la prise en compte du genre dans l'Acte 3 de la décentralisation ;
4. Définir un programme de mobilisation autour des plateformes multisectorielles gouvernements - OCB – PTF et cadres de concertation des organisations féminines ;
5. Envisager des initiatives pour la généralisation des cellules genre dans tous les ministères sectoriels et les établissements publics ;
6. Poursuivre les actions, les mesures de soutien des PTF, des femmes prêtres favorisant la poursuite de l'implication des femmes dans le processus de la paix ;
7. Renforcer la prise en compte de la dimension genre dans les projets et programmes de santé ;
8. Renforcer les banques de données et les capacités de collecte en statistiques sur données désagrégées par sexe concernant les coûts et avantages en matière de santé ;
9. Finaliser et appliquer les procédures opérationnelles standard de lutte contre les violences faites aux femmes, la Charte contre les VBG dans les milieux de formation, en vue de renforcer la sécurité des femmes et la mise en place du Conseil National sur les pratiques néfastes.

The background is a dynamic, abstract composition of various shades of blue. It features numerous bright, white-to-light-blue streaks that radiate from the right side towards the left, creating a sense of motion and depth. The overall effect is reminiscent of a high-speed light trail or a futuristic digital space. The text is overlaid on the upper portion of this background.

Recommandations générales

Dans un contexte marqué par l'intégration des ODD et de l'Agenda 2063 dans les politiques nationales et le regain du dynamisme de l'économie sénégalaise amorcé depuis la mise en oeuvre du PSE, la Revue d'Évaluation Citoyenne pose trois (3) noeuds problématiques dans la perspective de la seconde phase du PSE.

1. Au titre de la transformation structurelle de l'économie : *Comment transformer la croissance économique en moteur d'emplois pour les jeunes et les femmes ?*

- 1.1.** Comment faire cohabiter l'agriculture familiale et l'agro-business à travers une chaîne de valeur créatrice d'emplois ?
- 1.2.** Comment tirer du secteur des services la création d'emplois ?
- 1.3.** Comment faire de l'économie numérique et verte un facteur de croissance et de création d'emplois notamment pour les jeunes ?


2. Au titre du développement du capital humain : *Comment accélérer la transition démographique et saisir l'opportunité du bonus démographique ?*

- 2.1.** Quelles options pour une politique de population capable d'accélérer la transition démographique ?
- 2.2.** Quelles options pour accroître l'efficacité des actions pour la promotion de l'emploi des jeunes ?
- 2.3.** Quelle autonomisation réelle des femmes pour la capture du Dividende Démographique ?

3. Au titre de la gouvernance : *Comment transformer le Sénégal en un pays VERT (Valeurs, Équité, Responsabilité et Transparence) ?*

- 3.1.** Les Valeurs et l'Éthique dans la gouvernance publique sont-elles un slogan ou un nouveau paradigme ?
- 3.2.** Quelle efficacité des instruments de promotion de la bonne gouvernance dans la gestion des ressources publiques ?
- 3.3.** La redevabilité dans la conduite de l'action publique : Quels défis et perspectives pour la société civile ?

La Revue d'Évaluation Citoyenne recommande de *faire du Plan Sénégal Emergent une loi-programme pour permettre au pays de travailler dans la durée d'une vision partagée.*

The background is a dynamic, abstract composition of various shades of blue. It features numerous bright, white-to-light-blue streaks and rays that appear to radiate from the right side, creating a sense of motion and depth. The overall effect is reminiscent of a high-speed light trail or a stylized representation of energy.

Acronymes, sigles et abréviations

ACMU	Agence de la Couverture Maladie Universelle	MPE	Micro et Petites Entreprises
ADEPME	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises	OCB	Organisation Communautaire de Base
AIBD	Aéroport International Blaise Diagne	ODD	Objectifs du Développement Durable
AIBD	Aéroport International Blaise DIAGNE	OFNAC	Office National de Lutte Contre la Fraude et la Corruption
ANE	Acteurs Non Etatiques	ONGs	Organisations Non Gouvernementales
ANSD	Agence nationale de la statistique et de la démographie	OQSF	Observatoire de la Qualité des Services Financiers
ASEPEX	Agence sénégalaise de promotion des exportations	OSB	Opération Sauvegarde du Bétail
BCI	Budget Consolidé d'Investissement	OSC	Organisations de la Société Civile
BCI	Budget consolidé d'Investissement	P2ID	Plateforme Industrielle Intégrée de Diamniadio
BFEM	Brevet de Fins d'études Moyennes	P2RS	Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité et Nutritionnelle du Sahel
BOS	Bureau Opérationnel de Suivi	PAISC	Programme d'Accompagnement des Initiatives Citoyennes de la Société Civile
CEDAF	Centre départemental d'assistance et de formation pour la Femme	PAPCEC	Programme d'Accélération de la Production de la Carte d'Egalité des Chances
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	PAPEJF	Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes
CESE	Conseil Economique Social et Environnement	PAQUET-EF	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence de l'Education et de la Formation
CIEL	Centres d'Initiatives à l'Emploi local	PASEPAR	Programme d'Amélioration des Services d'Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Rural
CIMD	Conseil Interministériel et des Ministres Délocalisés	PCIME	Prise En Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
CL	Collectivités Locales	PEPAM	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
CLPA	Conseils locaux de Pêche artisanale	PFAne	Plateforme des Acteurs non Etatiques
CMC	Centre Multimédia Communautaire	PGES	Plans de Gestion Environnementale et Sociale
CMD	Conseil des Ministres Décentralisés	PIB	Produit Intérieur Brut
CMU	Couverture Maladie Universelle	PME	Petite et Moyenne Entreprise
CNC	Cadre national de Commercialisation	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
CNCR	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux	PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
CNDT	Comité National du Dialogue des Territoires	PRODAC	Programme National des Domaines Agricoles Communautaires
COGIC	Centre Opérationnel de Gestion Interministériel des Crises	PROMOVIL	Programme de Modernisation des Villes
COSECPRO	Coopérative sénégalaise des Exploitants de Crevettes profondes	PSE	Plan Sénégal Emergent
CPN	Consultation Prénatale	PSSAR	Plan Stratégique de Développement des Statistiques Agricoles et Rurales
CRGP	Centre Régional de Gouvernance Participative	PTIP	Programme Triennal d'Investissements Publics
CRODT	Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye	PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
DDCH	Direction du Développement du Capital Humain	PUMA	Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires Frontaliers
DGPPE	Direction Générale de la Planification et des Politiques Publiques	ROME	Répertoire Opérationnel des Métiers Emplois
DRIARS	Développement d'une Résilience à l'Insécurité Alimentaire Récurrente au Sénégal	RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
ECB	Ecoles Communautaires de Base	SAR	Société Africaine de Raffinage
ENES	Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal	SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
FADSR	Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural	SFGD	Superficies Foncières sous Gestion Durable
FAISE	Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur	SGO	Sabodala Gold Operations
FDD	Fonds de Dotation de Décentralisation	SICAP	Société Immobilière du Cap-Vert
FOGALOG	Fonds de Garantie du Logement	SODAV	Société Sénégalaise du Droit d'Auteur et des Droits Voisins
FOGAREJ	Fonds de Garantie pour l'Auto-Emploi des Jeunes	SRADL	Service Régional d'Appui au Développement Local
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires	SRDC	Service Régional du Développement Communautaire
FUDPE	Fichier Unifié de Données du Personnel de l'Etat	SSN	Système Statistique National
GIE	Groupement d'Intérêt Economique	TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
GPF	Groupement de Promotion Féminine	UE	Union Européenne
GRNE	Gestion des ressources Naturelles et environnementales	UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africain
HCCT	Haut Conseil des Collectivités Territoriales	UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
HVA	Haute valeur ajoutée	VAE	Valorisation des Acquis des Expériences
ICAMO	Institut de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire	CNDT	Comité National du Dialogue des territoires
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives	COSPETROGAZ	Conseil d'Orientation Stratégique du Pétrole et du Gaz
LANAC	Laboratoire national d'Analyses et de Contrôle	DD	Dividende Démographique
MAPS	Méthodes d'Evaluation des Systèmes de Passation des Marchés Publics	HCCT	Haut Conseil des Collectivités Locales
MCA	Millenium Challenge Account		
MDP	Mécanismes de Développement Propre		
MILDA	Moustiquaires imprégnés à Longue Durée d'Action		

RÉFÉRENCES

- Revue annuelle conjointe rac – 2017** : Etat de mise en œuvre de la politique économique et sociale en 2016
- Rapport général des travaux de l'année 2013 Conseil économique social et environnemental**
- Rapport des travaux de la première session ordinaire de l'année 2014 Conseil économique social et environnemental**
- Rapport général des travaux de l'année 2015 Conseil économique social et environnemental**
- Rapport général des travaux de l'année 2016 Conseil économique social et environnemental**
- Le livre blanc sur l'école sénégalaise** : Pour la refondation de l'éducation et la formation au Sénégal COSYDEP, Juin 2014
- Rapport des consultations citoyennes dans les 14 régions sur l'état de la gouvernance CNG/MAEP/MIANPBG/PFANE**
Décembre 2015 au Sénégal
- Rapport final journées de consultations citoyennes sur la réforme des institutions au Sénégal panels citoyens** Janvier 2014
- Rapport d'évaluation citoyenne de la région de Dakar** Juin 2017
- Rapport d'évaluation citoyenne de la région de Diourbel** Avril 2017
- Rapport d'évaluation citoyenne de la région de Fatick** Mars 2017
- Rapport d'évaluation citoyenne de la région de Kaffrine** Avril 2017
- Rapport d'évaluation citoyenne de la région de Kaolack** Avril 2017
- Rapport d'évaluation citoyenne de la région de Kédougou** Avril 2017
- Rapport d'évaluation citoyenne de la région de Kolda** Mai 2017
- Rapport d'évaluation citoyenne de la région de Louga** Avril 2017
- Rapport d'évaluation citoyenne de la région de Matam** Mars 2017
- Rapport d'évaluation citoyenne de la région de Saint-Louis** Avril 2017
- Rapport d'évaluation citoyenne de la région de Sédhiou** Mai 2017
- Rapport d'évaluation citoyenne de la région de Tambacounda** Avril 2017
- Rapport d'évaluation citoyenne de la région de Thiés** Avril 2017
- Rapport d'évaluation citoyenne de la région de Ziguinchor** Mai 2017

COMITÉ DE PILOTAGE

- Pr babacar Gueye** : Président Plateforme des Acteurs non Etatiques
- Mme Maimouna Isabelle Dieng** : Secrétaire Exécutive Plateforme des Acteurs non Etatiques
- M. Malick Diop** : Coordinateur de l'Université des Acteurs non Etatiques
- Dr Sadia Faty** : Conseil Economique Social et Environnemental (CESE)
- M. Saturne Kinson Kodjo** : Direction du Développement du Capital Humain
- Mme Diarytou Sow Coulibaly** : Bureau Opérationnel de Suivi du PSE
- M. Madiop Diop** : Chargé de programme à l'UNFPA
- Mme Pauline Seck Faye** : DG Cabinet OFBD Marketing - Communication
- M. Mamadou Dia** : Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique
- Cheikh Tidiane Ly** : Programme d'Appui aux Initiatives de la Société Civil / MEF

RESPONSABLES DES POOLS DE CAPITALISATION RÉGIONAUX

- Région de Dakar : **Mor Diakhaté / ALPHADEV - Djibril Gueye / Forum Civil
Adiouma Sagna /CNTS / FC et Suzane Diouf / UNCAPSS**
- Région de Diourbel : **Oumar Sy - ONG Ndeye Jirim**
- Région de Fatick : **Mbaye Dione / Chambre des métiers**
- Région de Kaffrine : **Alioune Sall / Pencum Banbuk**
- Région de Kaolack : **M. Papa Medoune Gueye / Chambre de commerce**
- Région de Kédougou : **Souleymane Diallo / SELS - Sadou Diallo / Keoh**
- Région de Kolda : **Seydou Wone / FODDE - Oumar Mballo CSA**
- Région de Louga : **Moctar Sow/ANHMS**
- Région de Matam : **Ousmane Ba / CSA - Alassane Dicko - Président**
- Région de Saint-Louis : **M. Alioune Badara Tall / Féragie Pêche**
- Région de Sédhiou : **Mamadou Lamine Sadio / Enfance et Paix**
- Région de Tambacounda : **Bangaly Diall / UNSAS**
- Région de Thiés : **Ndeye Nar Beye / UNSAS - Ndeye Sokhna Kane / COSEF**
- Région de Ziguinchor : **Joseph Mendy / CREZ - Papa Badji**

Nous remercions spécialement :

- Mme Aminata TALL, Présidente du Conseil Economique Social et Environnemental pour son appui et le soutien des conseillers,
- Mme Seynabou Ndiaye Diakhaté, Présidente de l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption
- Mme Andréa Wojnar Diagne, Représentant Résident UNFPA Sénégal.





PF/ANE - Sacré-Cœur 3 Pyrotechnie
Lot N°85A 2^{ème} étage - Dakar
Tél : 33 869 45 40
Courriel : contact@plateforme-ane.sn
Web : www.plateforme-ane.sn